CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 23 juin 2023

L'Assemblée départementale s'est réunie à treize heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Éric BODEAU comme secrétaire de séance.

(M. Éric BODEAU procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Monsieur BODEAU, vous nous annoncerez les pouvoirs au fur et à mesure qu'ils vous seront transmis et que certains de nos collègues s'absenteront de la séance.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M. BODEAU. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, Mme Hélène PILAT à M. Guy MARSALEIX, M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude, que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

FINANCES LOCALES
HAUSSE DU POINT D'INDICE ET PRIMES

Vœu présenté par M. Franck FOULON,
Conseiller départemental de BOUSSAC
Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique,
des finances et des bâtiments

M. FOULON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le 14 juin dernier, Stanislas GUÉRINI, ministre de la Fonction publique, a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,5 % et des primes pour les bas et moyen salaires pour le 1er juillet 2023. Celle-ci s'ajoute à toutes les mesures récentes décidées par l'État, mais financées en tout ou partie par les Départements, qui avoisinent dorénavant les 3 milliards d'euros nets par an – avenant 43, revalorisation loi Taquet, Ségur, revalorisation catégories B et C.

« Cette annonce précipitée est donc une nouvelle atteinte à la libre administration garantie par l'article 72 de la Constitution. En réponse, les Département de France ont décidé, à l'unanimité, de ne pas participer aux Assises des finances publiques du 19 juin organisées par Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Gabriel ATTAL, ministre délégué chargé des Comptes publics.

« Alors même que les associations d'élus alertent depuis des mois sur la nécessité, pour les collectivités, de disposer d'une visibilité sur leurs budgets et sur les difficultés qu'engendrerait une hausse inopinée de la rémunération des agents, le choix du Gouvernement place l'ensemble des collectivités devant le fait accompli.

« Dans un contexte d'inflation, le Département reste vigilant au pouvoir d'achat de ses agents et aussi au Code général des collectivités territoriales qui, en son article L1612-6, pose le principe selon lequel les collectivités doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel, ce qui n'est pas le cas de l'État depuis de très nombreuses années.

« Ainsi, nous contestons cette méthode de travail et l'absence de vision pour la situation financière des collectivités départementales. Les recettes sont actuellement fragilisées, en raison de l'infléchissement des DMTO, et la marge de manœuvre fiscale est très faible.

« Nous réitérons notre besoin d'anticiper les dépenses de fonctionnement pour cadrer notre exercice budgétaire et, plus largement, que le Gouvernement garantisse une stabilité juridique, financière et fiscale, seule à même de permettre aux Départements de répondre aux nombreux défis actuels liés aux transitions écologiques et énergétiques, au vieillissement de la population et à la montée des précarités.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre**, une réforme d'ampleur pour consolider la situation financière des collectivités départementales afin de permettre une libre autonomie comme le prévoit le texte constitutionnel. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

LOI DE CONCERTATION ET DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE ET LOI CONSTITUTIONNELLE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu se lit ainsi :

« « **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** l'attente majeure des élus locaux qui souhaitent voir leur autonomie financière mieux garantie et appellent à une profonde réforme des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales ;

« **Considérant** la nécessité de véritablement associer les élus locaux et leurs représentants aux discussions budgétaires et d'assurer une prévisibilité suffisante de leurs ressources financières ; je renvoie, entre autres, au récent différend entre le Gouvernement et les associations d'élus – AMF, ADF, ARF – qui ont boycotté les Assises des finances publiques du 19 juin dernier ;

« **Considérant** l'absence de cadre retraçant les prévisions de recettes et de dépenses des collectivités territoriales ;

« **Considérant** l'intérêt d'intégrer à la réflexion les choix de politique publique sous-jacents à la répartition des ressources entre collectivités compte tenu de leur champ de compétences respectif ;

« **Demande à Mme la Première ministre :**

« **- la formalisation dans un texte législatif des évolutions des dotations de l'État et des perspectives d'évolution des principaux agrégats budgétaires des collectivités** – sans être prescriptif, un tel texte permettrait d'identifier des objectifs nationaux d'évolution

des dépenses des administrations locales par strate de collectivités. Il constituerait un point d'aboutissement des travaux de concertation sur les finances publiques indispensable entre État et collectivités.

« **- l'instauration d'une loi de finances des collectivités territoriales et de leurs groupements**, complémentaire des lois de finances de l'État (PLF) et de la sécurité sociale (PLFSS).

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

STATUT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Vœu présenté par M. Éric BODEAU
au nom du Groupe de la Gauche

M. BODEAU. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** - le rôle des 14 000 secrétaires de mairie des communes de moins de 3 500 habitants, qui constituent l'indispensable interface entre les habitants et les élus, et qui contribuent activement à une bonne gestion municipale en milieu rural ;

« **Considérant** le constat partagé d'un métier sous tension, touché par des difficultés de recrutement et qui nécessite une polyvalence importante et spécifique à certaines situations géographiques – montagne, littoral... –, économiques – touristique, agence postale communale... – et sociales ;

« **Considérant** l'actuelle pyramide des âges puisqu'un tiers des secrétaires de mairie partiront à la retraite à l'horizon 2030 ; le nombre croissant de postes à pourvoir – 1 900 postes ; la nécessité de leur garantir une rémunération et des conditions de travail à la hauteur des responsabilités assumées ;

« **Considérant** la forte évolution normative induisant une technicité accrue ; leur exposition aux incivilités et comportements de tous ordres ;

« **Considérant** le peu de lisibilité des missions et l'absence d'un cadre commun de cette profession qui manque d'attractivité, laissant de nombreux élus, principalement ruraux, dépourvus ;

« **Demande à Mme la Première ministre :**

« **- de se saisir de cette question** décisive pour le maintien des petites communes et la qualité du service public, et l'invite à prendre toutes les dispositions relatives au cadre d'emplois et ne relevant pas des compétences du législateur de nature réglementaire : conditions d'accès, grille indiciaire… ;

« **- de conforter la formation de ces agents** en instaurant une formation initiale commune et obligatoire, propre à l'ensemble des secrétaires de mairie, quel que soit leur statut – cette proposition, émanant du Sénat, mérite d'être consacrée dans la loi ;

« **- de renforcer l'ingénierie territorialisée**, notamment via le rôle conseil des Préfectures et des Directions déconcentrées de l'État, afin de sécuriser l'environnement professionnel des secrétaires de mairie dans leur rôle juridique auprès des élus. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

PROTECTION DES ÉLUS CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES ET D'INCIVILITÉS

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** les pressions et stratégies de déstabilisation, anonymes ou à visage découvert, subies par de nombreux élus : intimidations physiques ou verbales, harcèlement sur les « réseaux sociaux », menaces de mort, manifestations sauvages, venant principalement de groupuscules radicalisés et d'activistes d'extrême droite, comme ce fut le cas à Saint-Brevin-les-Pins, mais aussi à Callac (Côtes-d'Armor), à Bélâbre (Indre)... ;

« **Considérant** la démission de 1 300 maires depuis 2020 et le nombre de violences verbales et physiques contre les élus en constante augmentation : elles ont crû de 32 % en 2022, passant de 1 720 à 2 265 faits recensés, chiffres alarmants et symptomatiques du malaise qui règne chez les élus locaux et du délitement de la confiance entre élus et citoyens ;

« **Considérant** la circulaire du ministère de l'Intérieur de novembre 2021 qui donne instruction aux préfets de suivre avec une attention particulière les situations d'élus menacés ;

« **Considérant** la faiblesse de réaction de l'État face aux multiples alertes émises par de nombreux maires ces dernières années révélant les carences actuelles dans le suivi des situations individuelles ;

« **Considérant** l'absence de réforme créant un vrai statut de l'élu local permettant d'assumer sereinement ce mandat électif, tant pour les élus retraités que pour ceux exerçant une activité professionnelle ;

« **Demande à M. le ministre de l'Intérieur :**

« **- un renforcement significatif des moyens engagés** pour lutter contre les menaces et agressions. Les classements sans suite, faute de moyens d'enquête de police ou de gendarmerie, sont aujourd'hui la règle. Ils doivent devenir l'exception.

« **- la mise en place d'un réseau spécifique de protection et de conseil des élus** afin d'éviter l'enlisement de certaines situations locales, parallèle à la nécessaire réactivité de la sous-préfecture, de la préfecture ou du Parquet. Ce réseau pourrait prendre la forme d'une mission dédiée au sein de la direction générale des collectivités territoriales du ministère de

l'Intérieur, permettant une remontée d'informations rapide et des interlocuteurs directs pour tout élu qui en ferait la demande. »

(Ce vœu est renvoyé en première commission.)

MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SCOLAIRE

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LÉGER. – Cette motion se lit ainsi :

« **Considérant** la mise en œuvre du plan France Ruralités présenté par Mme la Première ministre, le 15 juin dernier ;

« **Considérant** que dans le volet "Égalité des chances et Éducation", ledit plan acte "un engagement à donner une vision à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire en associant en amont systématiquement les élus locaux et en créant une instance départementale qui réunira l'État et les élus pour renforcer la cohérence des politiques publiques et construire avec les élus les meilleures réponses pour leurs territoires." ;

« **Considérant** que cette concertation sur trois ans correspond à une demande forte exprimée par l'AMAC (Association des maires et adjoints de la Creuse) ;

« **Considérant** que la jeunesse a été retenue comme l'une des grandes priorités du Plan Particulier pour la Creuse 2 ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« **Demande à Mme la Rectrice de l'Académie de Limoges** de reconsidérer en urgence et dans la concertation la carte scolaire pour la Creuse.

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN
Conseillère départementale du canton de

Mme Armelle MARTIN. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Créé en 1985, le lycée professionnel concerne 600 000 élèves. Il s'apprête à subir l'une des réformes les plus importantes de ces dernières décennies. Jusqu'à présent, le bac

professionnel devait participer à l'objectif de démocratisation scolaire, c'est-à-dire permettre aux élèves de poursuivre des études dans le supérieur tout en découvrant le monde du travail.

« Chacun peut partager le constat qu'un renforcement de la voie professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire sont indispensables afin de revaloriser ces formations et faire en sorte qu'elles soient davantage perçues comme des parcours de réussite, de découverte, de passions ou d'innovation. Cependant, les récentes annonces gouvernementales suscitent l'inquiétude.

« Élèves, parents et enseignants s'alarment d'une possible aggravation des inégalités sociales et territoriales dont souffre déjà le lycée professionnel, d'une rupture d'égalité républicaine entre la voie générale et la voie professionnelle en raison d'un renoncement à former des citoyens pour former uniquement des travailleurs, et enfin d'une remise en cause du statut des professeurs.

« Au projet d'un doublement de la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) au détriment des enseignements généraux et des savoirs fondamentaux, s'ajoutent des projets de sectorisation des formations selon le bassin d'emploi. Ces sectorisations viendront restreindre le choix de formations et de réorientation offert aux élèves, au risque de constituer une forme d'assignation aux précarités et aux seuls besoins immédiats des secteurs économiques en pénurie de main-d'œuvre. Cette assignation géographique reproduira ou amplifiera les inégalités de développement culturel et territorial. En outre, la logique économique contribuera à faire « glisser » l'enseignement professionnel et sa vocation éducatrice ou émancipatrice vers l'apprentissage.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

« - **de construire** le projet de réforme des lycées professionnels en concertation avec les Régions et les enseignants afin de faire de la voie professionnelle un véritable ascenseur social et territorial ;

« - **de veiller** à ce que chaque lycéen concerné dispose de compétences académiques solides lui permettant de progresser et d'évoluer tout au long de sa vie professionnelle. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

AVENIR DES MISSIONS LOCALES

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN
au nom du Groupe de la Gauche

Mme Armelle MARTIN. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« La Mission locale de la Creuse met en œuvre le service public de l'accompagnement socio-professionnel et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans. Elle prend en charge 1 500 jeunes, grâce à 32 salariés. Elle pilote un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi, en partant de leurs ressources, centres d'intérêt, compétences, projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socio-économique local. Elle met en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits, en mobilisant les différents outils des politiques publiques comme le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, le contrat d'engagement jeunes, les parcours emploi compétences, la formation des jeunes.

« Les Missions locales mènent des actions basées sur un accompagnement global – santé, logement, mobilité, orientation – pour et avec plus d'un million de jeunes au niveau national, dont 100 000 en Nouvelle-Aquitaine. Elles fournissent une offre sur-mesure. Leur forte implication dans les territoires fait l'unanimité, par exemple leur capacité à « aller vers » les publics dits invisibles, empêchés ou touchés par le « non-recours ».

« Cependant, la préfiguration relative à France Travail prévoit que les Missions locales prennent l'appellation « France Travail Jeunes » en 2024, sans pour autant maintenir l'exclusivité et l'autonomie qui fondent leur efficacité.

« Les salariés des Missions Locales perçoivent ces perspectives comme une volonté de se substituer à eux en les plaçant dans chaque département sous la tutelle d'un « Comité France Travail ». À cette fin, une logique centralisatrice et technocratique est mise en avant par le Gouvernement : celle d'un impératif de « partage des offres de services, de développement de communs numériques, physiques et méthodologiques », notamment au moyen d'algorithmes de repérage, d'orientation et d'accompagnement, censés fluidifier les prises en charge autour d'un guichet toujours plus digitalisé pour gérer des flux.

« Ces inquiétudes sont confirmées, par suite du dépôt, le 7 juin dernier, du projet de loi portant création de France Travail et instaurant de nouvelles contraintes administratives pour l'attribution du RSA.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« Demande à Mme la Première ministre d'assurer la préservation de l'autonomie et des savoir-faire des Missions locales, et de garantir la pérennité sur le territoire de ce service public de proximité exemplaire. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

PÉRENNISATION ET RÉFORME DES ZONES DE REVITALISATION RURALE

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
Au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** la phase transitoire du dispositif ZRR, actuellement en vigueur s'achevant fin 2023 ;

« **Considérant** la nécessité du maintien d'une politique nationale en faveur des espaces ruraux fragiles et le besoin de refonder ce dispositif afin de l'adapter aux spécificités territoriales ;

« **Considérant** qu'actuellement, 17 662 communes sont classées en ZRR mais représentent seulement 14 % de la population, alors que plus d'un tiers de la population française vit dans les territoires ruraux selon l'INSEE ;

« **Considérant** à la fois l'attachement des acteurs à ce dispositif et la forte sensibilité – notamment des élus locaux – aux ZRR, perçues comme la reconnaissance d'une fragilité particulière des territoires ruraux, l'expression de la solidarité nationale et un point d'appui pour le développement local ;

« **Considérant** les annonces faites par Mme la Première ministre, le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, allant dans le sens d'une pérennisation du dispositif et d'une réforme globale instaurant un système de double zonage en fonction de la déprise constatée ;

« **Considérant** l'apport de ce dispositif pour l'attractivité et l'activité économique de la Creuse aussi bien en matière d'exonérations que de dotations ;

« Demande à Mme la Première ministre :

« - de retenir, pour le classement d'une commune en ZRR, les critères de densité de population et de revenu médian par habitant ; une révision du zonage tous les dix ans afin de tenir compte de l'évolution démographique et du revenu par habitant (selon les critères de l'INSEE) ;

« - l'application des critères à l'échelle communale et la pérennisation du dispositif ;

« - de classer en ZRR les communes des départements de moins de 200 000 habitants dont la population a diminué au cours des dix dernières années ;

« - le maintien d'une base élargie du dispositif initial ; d'affiner les critères de déclenchement ZRR en instituant deux niveaux de classement : les ZRR « de premier niveau » qui se verraient bénéficier de l'ensemble du dispositif et les ZRR « + » qui bénéficieraient de mesures complémentaires basées sur des critères de fragilité, tels que l'évolution démographique et la faiblesse du potentiel fiscal des communes. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

MISE EN ŒUVRE DU ZAN

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER

au nom du Groupe de la Gauche

M. LÉGER. – Cette motion se lit ainsi :

« La mise en œuvre du ZAN à l'horizon 2050, et notamment de la réduction de moitié d'ici à 2030 du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers constituent des objectifs de sobriété foncière et de préservation environnementale bienvenus. Cependant, la situation particulière de la Creuse nécessite une évolution du cadre d'application du ZAN afin que la répartition des efforts prenne en compte les fragilités territoriales. L'objectif de sobriété foncière ne doit pas nuire au développement des territoires ruraux fragiles.

« En effet, le département reste dépourvu de schéma de cohérence territoriale (SCoT). Dans ce cadre, la crainte est grande que le SRADDET devienne un « super-SCoT » directement opposable, imposant une distribution précise des efforts en matière de consommation d'espace, créant de fait un marché ou des quotas des droits à construire, face auxquels certaines grandes collectivités urbaines, notamment les métropoles, pourraient peser davantage que d'autres.

« Aussi, à l'heure de la mise en œuvre du PPC 2, la Creuse doit impérativement bénéficier de vraies mesures d'accompagnement, d'équité et de différenciation lui assurant des perspectives d'avenir claires.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« **Considérant** qu'une application aveugle et recentralisatrice du ZAN pénaliserait nos communes les plus en difficulté démographique qui sont les moins consommatrices en foncier depuis longtemps ;

« **Considérant** que l'accueil et le logement sont deux enjeux majeurs de notre département et que les zones rurales ne doivent pas devenir des variables d'ajustement des politiques publiques ;

« Demande à Mme la Première ministre :

« **de mettre en place des mécanismes correcteurs** des inégalités territoriales et d'assurer aux communes rurales creusoises la préservation d'un droit à construire et à aménager, en laissant à la libre appréciation de leurs élus une surface minimale garantie fixée à un hectare ;

« **de soutenir financièrement les communes** pour la réhabilitation du bâti, par exemple via les OPAH-RR (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour la Revitalisation Rurale) ;

« **d'œuvrer pour sauvegarder nos exploitations agricoles** et permettre l'implantation de structures nouvelles adaptées aux enjeux climatiques en prévoyant que les surfaces occupées par les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole seront considérées comme non artificialisées ;

« **d'œuvrer pour optimiser le potentiel que représentent les friches** en vue d'être soit réinvesties, soit renaturées, en communiquant aux territoires un état exhaustif et documenté

des terrains disponibles avec le détail de leur localisation, leur nature ainsi qu'une estimation des coûts des opérations de renaturalisation ;

« **de ne pas retenir les surfaces en herbe** autour des constructions dans les surfaces réputées artificialisées ;

« **d'abonder les aides à la réhabilitation** de l'habitat ancien. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée en quatrième commission.)

SOUTIEN DU CIRCUIT DU MAS DU CLOS

Motion présentée par M. Valéry MARTIN,
Conseiller départemental du canton d'Aubusson

M. Valéry MARTIN. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Créé dans les années 1960, le Circuit du Mas du Clos (Saint Avit de Tardes) a été rendu accessible au public et aux constructeurs pour de la location et du développement commercial. Ce circuit, parfaitement intégré dans la campagne Creusoise, est réputé pour sa technicité avec une reconnaissance internationale.

« Le circuit a dû fermer en 2010 sur décision du Conseil d'État, car il n'était plus conforme à la législation de sécurité en vigueur.

« Sous l'impulsion d'Alexandre BARDINON, le petit-fils du créateur du site, le circuit a fait l'objet de travaux d'aménagements pour respecter les normes environnementales (zone Natura 2000) et les normes sécuritaires, pour obtenir son homologation le 17 octobre 2022.

« Dès les premiers roulages, l'activité du circuit a reboosté l'économie touristique du bassin d'AUBUSSON et au-delà celle du département, en particulier, pour la restauration, les commerces et les hébergeurs locaux qui soutiennent fortement sa réouverture.

« Aujourd'hui, nous devons faire face à une ultra-minorité qui aspire à une Creuse sous cloche et s'oppose à toute forme d'activité non conforme à son idéologie. Cette confrontation affichée aux arrêtés préfectoraux est en contradiction totale avec la politique touristique du Conseil départemental.

« Nous accompagnons, en effet, une offre touristique variée et ambitieuse dans les domaines de la culture, de la nature, du patrimoine et de tous les sports. Le circuit du Mas du Clos s'intègre à nos atouts d'excellence comme l'Étang des Landes, la Cité Internationale de la Tapisserie ou la Scène nationale d'Aubusson.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023

« exprime son soutien au Circuit du Mas du Clos et **demande au ministère de l'Intérieur,** qui a validé l'homologation du circuit, de rester vigilant face à des individus en groupe réduit qui souhaitent déconstruire notre politique d'attractivité. »

(Ce vœu est renvoyé en deuxième commission.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les commissions se réuniront à la fin de l'examen des rapports et de nos débats pour procéder à l'examen de ces vœux et motions.

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Vice-présidents, Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service, chers collaborateurs, mesdames et messieurs, ce matin, nous avons renoué avec une tradition républicaine : celle de l'accueil du Préfet de Département et de ses services, venus nous présenter le rapport d'activité de l'État en département au cours de l'année écoulée. Ce temps que je considère comme important nous permet à la fois de rappeler les missions de l'État, d'en avoir la mesure, de les évaluer au regard de constats que nous faisons dans nos cantons, mais aussi de souligner l'engagement des agents du Conseil départemental dans la mise en place effective de politiques publiques au service des Creusois.

Vous avez souhaité interpeller Mme la Préfète sur des sujets du quotidien, témoigner d'inquiétudes récurrentes ou à venir, qu'elles soient celles des élus départementaux que vous êtes, celles des élus dans les conseils municipaux et communautaires ou celles des habitants. Ces sujets alimenteront – mieux, je l'espère, que les concertations du Conseil national de la refondation (CNR) – l'expression de territoires, audible, que ce soit auprès du Préfet de Région, que nous recevions vendredi dernier, ou des ministères.

Nous sommes désormais, cet après-midi, réunis en plénière.

À l'ordre du jour de notre séance, et comme à l'accoutumée, des sujets d'intérêt nous permettront, à notre tour, de faire un focus sur les missions et actions que nos agents ont portées en 2022. Thierry GAILLARD nous présentera le rapport d'activité des services du Conseil départemental de la Creuse, accompagné par ses collègues Vice-présidents, dans le cadre des délégations qui sont les leurs.

J'en profite pour saluer et remercier tous les élus, très impliqués dans la déclinaison des compétences qui sont les nôtres, présents dans les fréquentes commissions et groupes de travail, comités syndicaux, groupements d'intérêt public, conseils d'administration et dans toutes les représentations de notre collectivité ainsi que les nombreuses manifestations, de quelque ordre soient-elles, à travers tout le département – et pour remercier d'ores et déjà, comme nous l'avons fait en fin de matinée en accueillant les équipes mobilisées dans l'urgence et avec une extrême efficacité lors de l'épisode météorologique inattendu de PONTARION,

tous les agents de la collectivité qui, du 1er janvier au 31 décembre, sont résolument engagés dans leurs missions de service public.

Pour autant, nous sommes et serons encore plus vigilants face à tous les risques, menaces potentielles, dérives verbales ou physiques envers nos agents. Il n'est, en aucun cas, tolérable, et nous y veillons, que tout fait d'agression ne donne pas suite auprès des forces de sécurité et de la justice. Ce qui s'est passé en Corrèze peut se produire en Creuse. Loin de nous d'imaginer que de tels actes se dérouleraient uniquement dans des territoires urbains ! Les faits d'incivilité – et je suis modérée en m'exprimant ainsi – sont aujourd'hui en forte croissance. Je n'entamerai pas, en ces instants, un long débat sur les raisons, les causes qui conduisent à cet état de fait dans notre pays, mais je souhaiterais renouveler mes remerciements à nos agents, à nos élus ainsi qu'aux représentants des personnels qui ont spontanément souhaité manifester notre soutien à cet agent du Conseil départemental de la Corrèze. Le Président COSTE les en a sincèrement remerciés.

Missions et moyens humains nécessairement dédiés ne peuvent être découplés de la question des moyens financiers dont dispose une collectivité. C'est bien de ce pilotage, de plus en plus complexe, dont il est question aujourd'hui puisque nous nous attacherons à poser un regard sur les réalisations budgétaires de l'année 2022.

Au-delà des prévisions dont nous avions pu débattre, que nous avions votées et amendées par décisions modificatives, l'année dernière aura été égrenée d'annonces nouvelles, à fort impact sur nos finances. Notre Vice-président en charge des finances, Franck FOULON, avec le soutien de notre directeur Pierre COSTES et de ses équipes, en passe d'être renforcées dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable, vous présentera, mieux que cela, partagera avec vous une analyse de notre compte administratif 2022. Permettez-moi quelques mots pour leur témoigner à tous deux toute ma confiance et ma gratitude, dans un contexte singulièrement malaisé, ainsi que nous l'avons connu et le connaîtrons encore malheureusement, un contexte fait d'incertitudes constantes et croissantes.

Désormais, 97 % de nos recettes dépendent des dotations et participations de l'État. Que l'on ne vienne surtout plus me parler d'autonomie fiscale, financière ou de libre arbitre des collectivités départementales !...

En outre, 30 % de nos recettes sont soumises à la conjoncture économique. Pour 30 %, nos recettes s'assoient sur une part de la collecte de TVA perçue puis reversée par l'État. Si l'on peut arguer du fait que l'inflation sur tous types de biens de consommation n'a pas eu d'effet négatif sur le volume de TVA en 2022, cette progression ne devrait pas suivre la même tendance en 2023. Vous aurez aussi noté que nos montants de TVA compensatoire ont été modifiés pas moins de quatre fois au cours de l'année 2022 et que, *in fine*, notre collectivité doit rendre, en 2023, plus de 250 000 € de trop-perçu !

Une autre recette s'est, à nouveau, montrée dynamique en 2022 : celle du produit des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO, si dynamique que le Gouvernement la promettait au bloc communal ! Ce fut par un refus clair, net et catégorique des Départements que la Première ministre recevait le message d'un *casus belli,* et revenait rapidement sur toute velléité de transfert.

Après la perte du foncier bâti, avec une première année de compensation « blanche » et la suppression de la recette de la dernière fraction de cotisation sur la valeur

ajoutée des entreprises (CVAE), voici que le Gouvernement cible à nouveau les Départements, et les autres collectivités, dans l'effort qu'il doit fournir pour améliorer son niveau d'endettement – jamais égalé ! Faire payer sa stratégie du « quoiqu'il en coûte » aux collectivités, des collectivités qui se sont montrées on ne peut plus présentes lors de la crise sanitaire, puis en soutien au tissu économique afin d'éviter les défaillances que nous craignions traduit, là encore, un manque total de considération au regard de notre rôle prépondérant d'aménageur des territoires, un rôle qui va bien au-delà de celui d'amortisseur social, essentiel au quotidien.

Nous sommes d'autant plus inquiets que la réforme annoncée des indicateurs de calcul des dotations et compensations de l'État sera, cette fois, mise en application dès le 1er janvier prochain... avec, au préalable, une réunion du Comité des finances locales (CFL) prévue le 11 juillet, puis à l'Assemblée des Départements de France (ADF) le 12 juillet, où je crains que, lors de la commission des finances, il faille « ferrailler dur » entre Départements en constatant que la fameuse embellie des DMTO n'est plus et rappelant que le fonds de péréquation horizontal entre Conseils départementaux avait été instauré dans une période haussière de ces DMTO, période totalement différente de celle qui se dessine partout aujourd'hui.

M. FOULON sait combien nous devons rester extrêmement vigilants et ne pas nous satisfaire de ratios financiers qui témoignent d'une évolution tout à fait favorable – ce que, je l'avoue, j'aurais bien aimé faire ! Ces ratios restent cependant encore inférieurs à ceux des Départements relevant de notre strate. La Chambre régionale des comptes (CRC), dont le rapport définitif vous a été transmis pour être débattu ce jour, le démontre d'ailleurs : à l'examen des exercices 2015 et suivants, il est précisé que la situation en 2021 est indéniablement assainie comparée à celle de 2015, quand l'autofinancement brut ne parvenait pas à couvrir l'annuité de la dette, et ce tout en précisant, mieux que je ne pourrais le faire ou vous en convaincre, que la capacité du Département à maintenir une dynamique de redressement est fragile.

Ce rapport le rappellera aussi que cette gestion rigoureuse s'est toujours appuyée, et ce de façon constante, sur des objectifs clairs : baisser notre endettement, ce que nous avons fait ; augmenter notre capacité d'autofinancement ; accroître nos investissements, tout en veillant à maintenir des politiques sociales adaptées aux besoins des Creusois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 2022, nous notons deux choses : tout d'abord, 2022 a été une année record en réalisations en matière d'investissement, puisque plus de 23,2 M€ ont été investis, soit 3,7 M€ de plus qu'en 2021 ; ensuite, le financement de ces travaux, notamment le soutien à l'investissement porté par des tiers – communes, EPCI ou autres groupements et syndicats – a davantage mobilisé nos excédents que l'emprunt. Tout cela se dessine, et je le déplore mois après mois, dans un environnement qui semble se décliner à l'identique en 2023 selon une méthode assez exécrable, puisque nous subissons les impacts successifs de décisions gouvernementales prises sans concertation en amont avec les collectivités ni compensations financières, ou très partiellement compensées. Cette formule est partagée aux quatre coins de France : Paris décide, annonce aux Français... les collectivités payent !

Le coût des mesures imposées par l'État en un an et demi a atteint 2,5 milliards d'euros pour les Départements : la hausse anticipée de 4 % du RSA, l'avenant 43, les revalorisations loi Taquet, le Ségur, la revalorisation catégories B et C, la hausse du point d'indice. Ces mesures ont déjà impacté à la hausse nos dépenses prévisionnelles de personnel

qui, de 47,2 M€ au BP 2022, ont été réévaluées à 51,9 M€ en 2023, soit + 4,7 M€ de BP à BP. Mais voici que le ministre GUÉRINI annonce, le 12 juin dernier, une hausse non substantielle de la rémunération des agents publics... au 1er juillet !

Personne n'est dupe. Ce n'est que mon expression et je ne sais si vous la partagerez mais, de mon point de vue, après la loi sur la réforme des retraites désastreusement menée par le Gouvernement, pour calmer le jeu, le ministre négociait en sous-main la revalorisation du point d'indice et l'attribution de nouveaux points d'indice. Non que la question, sur le fond, fasse débat, *a fortiori*, alors que des fonctionnaires n'avaient pas vu leurs salaires évoluer jusqu'à l'augmentation récente de juillet 2022, au point que les rétributions de certains agents de catégorie C pouvaient être en deçà du SMIC. Mais que dire de cette méthode, qui consiste à ne pas informer et associer en amont de telles décisions les employeurs de la fonction publique territoriale, les collectivités ?

Comment est-il possible que de telles incidences financières nous soient imposées dans un délai de mise en place aussi court, de deux semaines, en plein milieu d'année, et alors qu'aucun budget 2023 n'avait intégré ces dépenses nouvelles ? Nous allons donc attendre avec impatience les décrets d'application, et donnerons suite dans les délais. Dès la semaine prochaine, notre Directrice des ressources humaines, Mme LALANDE, et ses collaborateurs entameront les projections nécessaires. Je vous rappelle que le Conseil départemental de la Creuse compte près de 1 300 agents. Le calcul de ces revalorisations, pour la majeure partie d'entre eux, prendra tout de même quelques jours, encore faudra-t-il que les décrets soient parus !

Quant à la prime inflation annoncée, nous n'avons pas cerné précisément qui en serait attributaire ni quelles en seraient les conditions d'attribution, mais nous ne manquerons pas d'en discuter avec les représentants du personnel.

À cette annonce, j'ai eu une pensée toute particulière pour les collectivités creusoises, les communes ou les intercommunalités, qui rencontraient déjà beaucoup de difficultés à boucler leur budget 2023, à imaginer l'incidence à venir sur leurs marges de manœuvre, déjà réduites, sur leurs capacités à poursuivre des investissements, à maintenir des services à la population, après avoir subi de plein fouet les conséquences de l'inflation sur l'énergie ou l'alimentation dans les cantines.

Aujourd'hui, face à ce contexte inflationniste toujours présent, nous allons vous proposer de revoir à la hausse, tout en le simplifiant, le modèle de calcul de la dotation de fonctionnement que nous octroyons aux collèges du département. Marie-Christine BUNLON nous en précisera les nouvelles modalités, mais nous avons également souhaité la présence en séance du Directeur du Pôle Éducation, Éric CARRIOU, et du chef du service Étude et Ingénierie de la Direction du Patrimoine immobilier et de la Construction, Éric COMMEUREUC, cheville ouvrière et fin connaisseur des bâtiments départementaux – alors que notre nouveau Directeur du Pôle Bâtiments ne nous rejoindra que le 17 juillet prochain – afin de répondre aux questions qui ne manqueront pas, je l'imagine, au sujet du collège Marouzeau.

Je tenais à les remercier ainsi que leurs équipes pour leur sérieux et le professionnalisme dont ils font preuve dans la détection, puis le suivi des problématiques bâtimentaires, mais aussi dans les actions concrètes qu'ils engagent lorsqu'ils sont confrontés à des situations critiques. Ils sont actuellement présents, *a minima*, deux fois par semaine au

collège Marouzeau et travaillent en étroite collaboration avec le Principal de l'établissement afin de proposer des solutions de transition pendant cette période de mise en sécurité de l'aile concernée.

Je tiens également à souligner combien, depuis la découverte de la situation du collège de CROCQ, les équipes d'agents dans nos collèges ont été mises en état de vigilance quant au repérage et au signalement de signes potentiels de dégradations bâtimentaires. En l'occurrence, à Marouzeau, c'est le chef de l'équipe technique qui a alerté M. COMMEUREUC à la fin avril, ce qui a déclenché la commande d'une expertise auprès de deux bureaux d'études compétents en la matière.

Je remercie les Vice-présidents et notre collègue Mary-Line GEOFFRE, élue du canton de GUÉRET 2, qui se sont rendus disponibles, en mon absence, et ont participé à la première cellule de suivi, réunie jeudi 1er juin alors que nous étions alertés, ce même jour, sur la possible dégradation d'une situation déjà sous surveillance. Il est encore trop tôt pour savoir avec certitude quelles seront les conclusions d'un état des lieux qui englobe plusieurs faits ayant probablement concouru à cette dégradation devenue problématique au point d'avoir demandé cette mesure de précaution qu'est la fermeture de cette aile. En 1988, des études avaient déjà déclenché des mesures de suivi et des travaux dans les années 2000. Tout cela sera vérifié et expertisé pour savoir ce qui a été, ou pas, réalisé.

Nous venons évidemment de surseoir à la programmation des travaux de l'internat, pour lesquels nous avions fléché une part importante de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) 2023. Je m'en suis expliquée avec le Préfet de Région lors de sa venue et nous vous proposerons une réaffectation de ces crédits sur d'autres travaux, si ce n'est en Commission Permanente de juillet, cela sera à celle de septembre.

Nous n'avons pas manqué d'évoquer, ce matin, une actualité qui nous mobilise, élus et services du Département : la perspective d'un nouveau Plan particulier pour la Creuse, qui prendrait le vocable de « Pacte territorial » et qui fait écho au plan France Ruralités annoncé par la Première ministre le 15 juin.

Les quatre grands axes du plan France Ruralités m'ont été présentés par la ministre FAURE lors d'un rendez-vous qu'elle avait souhaité m'accorder quelques jours plus tôt. Cet échange avait été l'occasion d'évoquer la nécessaire reconnaissance des aménités rurales, au premier rang desquels l'eau, la biodiversité, l'alimentation, l'énergie, l'espace et les paysages, des domaines dans lesquels, les agriculteurs creusois jouent un rôle essentiel. Il eût été souhaitable, à mon sens, que nos agriculteurs soient, de fait, également bénéficiaires de ce plan et des dispositifs d'appui devant en découler. Mais nous savons combien, à l'Assemblée nationale, certains les considèrent !

Je reste plus dubitative quant à la plus-value réelle de certaines autres mesures évoquées, comme le financement de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) – certaines sont en cours de réalisation, mais fallait-il de nouveaux crédits puisqu'ils existent déjà ? – ou autre Bus Santé, alors même que l'Assemblée nationale n'a pas voté la proposition de régulation de l'installation des médecins ! On peut mettre en place tous les dispositifs que l'on veut, sans médecin, il y a beaucoup de questionnements à avoir !

J'ai noté l'intérêt du maintien des zones de revitalisation rurale (ZRR) au-delà du 1er janvier 2024 et l'intégration, annoncée par Mme la ministre, de l'ensemble du

département de la Creuse dans ce dispositif. Six Départements seulement seraient éligibles dans la totalité de leur périmètre. Cela permettra d'être plus attractif économiquement, grâce à des dispositifs de soutien à la création et à la reprise d'entreprises et des déductions fiscales et sociales accordées aux professionnels de santé qui s'installeraient en Creuse.

La Creuse est une terre propice à l'expérimentation. Espérons qu'avec ce PPC 2, des mesures ou normes assouplies nous permettront de mener de nouvelles actions en faveur du développement de la Creuse et de son rayonnement, et que seront fléchés des crédits jusqu'à présent réservés à d'autres territoires. Je pense, en particulier, aux aides financières à la rénovation de l'habitat, évoquées par Mme la Préfète ce matin.

D'attractivité du territoire, il en sera question dans le rapport que vous présentera Catherine DEFEMME en vue d'accompagner – à nouveau et à leur demande – les intercommunalités par un dépôt de candidature en réponse à la nouvelle génération d'appel à projet « Massif central – Accueil de nouvelles populations ».

Nous avons tous relevé, lors de la journée de présentation du CPIER Massif qui s'est tenue à AUBUSSON, des chiffres de l'INSEE qui nous ont apporté quelque satisfaction : le solde migratoire de la Creuse depuis 2020 s'est établi à + 2,73 %, alors qu'il n'était que de + 1,08 % à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Voilà de quoi nous encourager à poursuivre nos efforts et notre soutien aux communes, intercommunalités et aux acteurs engagés, qu'ils soient consulaires, acteurs socio-économiques ou tissu associatif !

La démarche collective dans laquelle nous nous sommes particulièrement engagés et dont nous engrangeons aujourd'hui les premiers résultats s'articule autour de l'accompagnement à la découverte des milieux professionnels du département, de leurs potentiels tout en rendant pratico-facile une installation en Creuse. Cette démarche est prioritairement axée sur des professions de santé et des vétérinaires mais nous avons, avec Creuse Grand Sud, proposé un premier séjour immersif encourageant à dix-sept personnes qui s'en sont montrées ravies et donnent suite à leur projet. Deux médecins nous ont également sollicités récemment pour un accompagnement à leur installation en Creuse.

Nous sommes, nous aussi, en cours de recrutement afin d'améliorer le parcours et l'accompagnement des publics fragiles, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre de l'expérimentation reposant, je le précise, sur des financements à 100 % de l'État. Cela m'a rappelé de vieux souvenirs : lorsque je m'étais rendue au ministère de l'Intérieur alors que GUÉRET candidatait à l'accueil de fonctionnaires du ministère, je n'ai pas souvenir qu'une suite ait été donnée à ma démarche. En revanche, aujourd'hui, vingt nouveaux emplois voient le jour en Creuse, qui participent à la solidarité envers les plus précaires !

Cet état d'esprit, cette solidarité qui nous caractérise et que nous cultivons aux quatre coins de la Creuse, cette idée qu'il nous faut oser et entreprendre, la conviction que notre territoire fourmille d'atouts et de richesses, nous l'accompagnerons de nouveau, si vous en êtes d'accord, en soutien aux projets des communes et des villes du département, avec une nouvelle génération de Boost'Comm'Une dont nous définirons ensemble les contours, dans l'idée d'accentuer nos cofinancements aux grands enjeux de demain pour la Creuse que sont, en particulier, la préservation de l'eau et la rénovation de l'habitat.

Enfin, si vous n'en étiez pas encore convaincus, il faut oser et entreprendre : après quatre tapisseries TOLKIEN présentées en 2020, lors d'une rétrospective inégalée en Europe,

de l'œuvre de l'écrivain à la Bibliothèque nationale de France à Paris, depuis lundi soir, la première tapisserie de la tenture MIYAZAKI en AUBUSSON trône dans le grand hall du Musée des Arts premiers, le Musée du Quai-Branly Jacques Chirac !

Oser et entreprendre, ne serait-ce pas plus facile en Creuse et pour la Creuse qu'ailleurs ?

Chers collègues, place maintenant aux débats et à l'examen des rapports qui rythmeront notre après-midi. Pour ceux qui le peuvent ou le souhaitent, cet après-midi se poursuivra, en ces premiers jours d'été, par un karaoké géant, coorganisé place Bonnyaud par le Conseil départemental et la radio locale la plus chère aux Creusois !

Chers collègues, je vous remercie de votre attention et je propose à nos deux présidents de groupe de s'exprimer, s'ils le souhaitent.

M. LÉGER. – Vous voudrez bien m'excuser pour le karaoké ; je dois me rendre à AUBUSSON. *(Sourires.)*

Madame la Présidente, mes chers collègues, pour faire face au sentiment de relégation ressenti par les ruraux, soit un tiers de la population française, la Première ministre a présenté la semaine dernière le plan France Ruralités que nous avons évoqué ce matin et qu'à votre tour, vous avez évoqué dans votre discours liminaire.

Force est de constater que si les intentions sont bonnes et les mesures nécessaires, la montagne a accouché d'une souris. Les pistes sont finalement peu novatrices, les modalités relativement floues et les financements notoirement insuffisants. Au-delà de ces faiblesses, c'est bien le regard porté sur nos campagnes qui est à revoir tant ce plan s'appuie sur une vision jugée trop misérabiliste des ruralités.

Tout d'abord, parmi la quarantaine de mesures annoncées pour désenclaver, accompagner et revitaliser, beaucoup existent déjà. Ce simple constat démontre le manque d'ambition du plan : maisons de santé, zones de revitalisation rurale, maisons France Services, etc. Ces équipements ou zonages se déploient déjà sur notre territoire. Peu de nouveautés au total qui auraient dû, si elles avaient été pensées, nous faire espérer le « retournement » des territoires ruraux, cher au Président de Région, Alain ROUSSET.

Par ailleurs, les enveloppes financières dédiées aux différentes mesures sont parfois floues ou notoirement insuffisantes. Ainsi, sur le soutien à l'ingénierie via Villages d'avenir, aucune somme n'a été annoncée. Pour ce qui concerne la dotation biodiversité, il faudra attendre plus de précisions sur sa refonte. Ce qui est certain, en revanche, c'est que d'ores et déjà, nous pouvons regretter la minceur de certaines enveloppes. À titre d'exemple, 30 M€ par an pour les mobilités durables, c'est bien peu. *Quid* du domaine de l'éducation, clé de toutes les réussites ? Il est annoncé la généralisation des territoires éducatifs ruraux, mais l'Association des maires de France avait pourtant déjà regretté le manque d'engagement financier de l'État lorsque les territoires éducatifs ruraux étaient seulement mis en œuvre à titre expérimental. Demeurent dans le flou, enfin, les annonces sur la différenciation des territoires. Si la revalorisation de la profession de secrétaire de mairie est indispensable – Éric BODEAU l'a rappelé – rien de précis n'a été évoqué quant aux modalités, mais une telle déclaration, finalement, ne coûte rien puisque, dans ce domaine comme dans bien d'autres énoncés dans le plan, ce sont les

collectivités locales qui seront compétentes. Comme elles le sont en grande partie dans le domaine crucial du logement.

Pourtant, cette thématique pourrait parfaitement, à elle seule, illustrer des malentendus qui risqueraient de se faire jour demain, c'est-à-dire que de nouveaux dispositifs d'État pourraient, si l'on n'y prend garde, venir contrecarrer la bonne volonté affichée dans le plan. Pour être très précis, l'annonce d'un soutien à l'habitat pourrait être vidée de substance par un Zéro artificialisation nette (ZAN) qui s'appliquerait sans discernement, gelant le droit à construire des communes rurales, et donc obérerait leur avenir.

La grande lacune du plan France Ruralités est sans doute dans le domaine de la santé. Certes, le doublement des maisons de santé d'ici à 2027 et les cent médico-bus peuvent renforcer l'offre de soins de proximité, mais nous sommes ici loin du compte. Avec un accès aux soins six fois plus faible qu'en ville et une espérance inférieure, les campagnes attendent bien plus, notamment en termes de régulation de l'installation des professionnels de santé, maintes fois évoquée dans notre instance et maintes fois rejetée par l'Assemblée nationale.

De manière générale, comme l'écrit Maxime VERDUN, on a l'impression, je cite, que « l'on vient d'essuyer des problèmes dans les campagnes avec de petites enveloppes et une pincée d'ingénierie. » D'ailleurs, au sujet des moyens, les millions supplémentaires annoncés pour la ruralité sont loin de compenser les milliards d'économies réalisées sur le dos des collectivités, entre baisses des dotations d'un côté et renationalisation de la fiscalité de l'autre, car il ne faut pas oublier que c'est aussi la baisse des moyens alloués aux collectivités rurales qui a réduit leurs actions en faveur des territoires pourtant en souffrance comme le nôtre.

Une liste d'intentions, aussi louable soit-elle, n'a jamais constitué un vrai projet cohérent et d'avenir.

De plus, les campagnes sont vues ici comme les oubliées auxquelles il faudrait un coup de fouet pour qu'elles se réveillent. C'est oublier que la métropolisation qui provoque l'aggravation des problèmes sociaux, environnementaux et territoriaux est un mouvement qui a été accompagné, sinon voulu par les décideurs politiques nationaux. Nos campagnes ne sont pas des malades au chevet desquelles on vient. Elles peuvent, au contraire, construire et proposer un autre modèle de vie et de développement.

En résumé, si le plan France Ruralités est nécessaire, il est insuffisant. Ce n'est pas d'une logique technocratique agrémentée de quelques mesures d'accompagnement dont a besoin notre pays, en particulier nos campagnes. Depuis un siècle, la ville commande la campagne, dans notre pays comme dans bien d'autres. Mais la campagne n'est pas la ratée de la famille territoriale qu'il faudrait sans cesse aider, le boulet qu'il faudrait porter. Elle est la chance d'un pays qui doit inventer sa transition écologique sans laquelle le pays va dans le mur.

Le deuxième Plan particulier pour la Creuse sera l'occasion de le démontrer. Si les priorités sont clairement définies, en faible nombre, avec un véritable droit à l'expérimentation, dont la plus appréciable serait la mise en œuvre une démarche ascendante, partant des besoins du terrain afin, ensuite, d'adapter les dispositifs, alors vraiment, nous pourrions devenir ce que nous n'avons peut-être pas su être dans le dernier PPC, à savoir un vrai laboratoire d'innovation rurale.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Chers collègues, avant l'examen des rapports et, plus précisément, du rapport d'activité 2022, je tiens à m'associer à votre hommage rendu à l'ensemble des agents du Département, toujours présents, efficaces et engagés au service de l'intérêt général.

Aujourd'hui, lors de l'examen du rapport relatif au compte administratif 2022 dont nous évoquons les chiffres, nous verrons que la Cour régionale des Comptes a examiné l'état de nos finances et constaté une situation qui s'est indéniablement assainie en 2021 par rapport à 2015, tout en relevant les points qui appellent à la vigilance, notamment la capacité de désendettement de la collectivité qui reste fragile par rapport à une hausse des aides directes à la personne.

Voilà un rapport auquel nous pouvons souscrire complètement pleinement, contrairement à celui publié par les sages de la rue Cambon concernant les soutiens publics aux éleveurs de bovins, dans lequel ils appellent à une réduction importante du cheptel bovin afin de respecter les engagements de la France en matière de réduction des émissions de méthane. Au même moment, le ministre des Finances a jugé bon de faire la promotion sur ses réseaux sociaux de l'avantage des protéines végétales par rapport aux protéines animales ! Autant de provocations qui démontrent que les experts financiers devraient se soucier davantage de l'équilibre des comptes publics que de l'équilibre alimentaire des Français.

Suivre cette recommandation reviendrait à importer davantage de viande, entraînant ainsi l'augmentation des émissions de CO_2 et une perte de souveraineté alimentaire. Plus qu'une incitation à une réduction du cheptel bovin, c'est un plan massif de soutien à l'élevage qui est nécessaire. Ce discours sur la décroissance forcée nous mène vers nous mène à un système pervers dans lequel l'action politique est entravée en permanence. Notre démocratie est en train de devenir un régime d'impuissance, où tout le monde a le pouvoir de dire non et personne celui de dire oui. Nous l'avons constaté récemment, lorsqu'en mars dernier, au Bois du Chat en Haute-Corrèze, des manifestants ont empêché un propriétaire de procéder à une coupe d'arbres dans le cadre d'un plan de gestion pourtant légal et validé par les autorités préfectorales.

Dans un tel climat, nous devons continuer à nous mobiliser pour notre beau département qui accueillera cette année le Tour de France. Comme le disait Jacques Chirac, mobilité et stabilité ne sont pas antinomiques : un cycliste n'est stable sur sa bicyclette qu'en avançant.

Donc, avançons unis et gardons *L'Esprit Creuse* !

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2023

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 10 février 2023.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous vous proposons de revenir aux anciennes pratiques, c'est-à-dire en incluant les vœux et le résultat des votes dans le PV de la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pourriez-vous formuler votre demande plus précisément par écrit ?

Vous parlez des textes de vœux ?...

M. LÉGER. – Ainsi que les débats et les résultats des votes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Concernant ces vœux ?

M. LÉGER. – Oui.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je me demande si c'était le cas auparavant. Il me semble qu'ils figurent dans le compte rendu de séance, mais pas dans le PV de séance. Nous vérifierons cela dans le code des collectivités territoriales. Je ne m'avancerais pas avec certitude, mais il me semble que les vœux et motions doivent apparaître dans le compte rendu de séance qui est accessible à tous.

Mais nous vérifierons.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce PV de séance, je le soumets à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avant d'entamer l'examen des rapports, je précise que certains d'entre eux ont fait l'objet de correctifs.

Le premier est le rapport 5773 relatif au compte administratif 2022. Si vous avez téléchargé les documents de façon numérique, vous n'aurez pas rencontré de souci. En revanche, pour ceux qui utilisent les documents papier, à l'impression du fascicule, le tableau de la page 18 apparaît de façon incomplète.

Il en est de même pour le rapport 5771 relatif à la programmation des aides en assainissement collectif 2023 – première tranche. À l'impression du fascicule, la page 134 ne comporte pas le tableau dans son entièreté.

Enfin, s'agissant du rapport 5841 sur l'attractivité FEDER Massif central, il a été précisé que Creuse Confluence fait partie de la liste des intercommunalités qui souhaitent se porter candidat. Il en ressort que six, et non cinq candidatures ont été déposées.

Après ces quelques précisions qu'il me fallait vous apporter, nous abordons l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
ANNÉE 2022

RAPPORT N°CD2023-06/1/1
DOSSIER N°5824

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'invite M. GAILLARD et ses collègues à nous présenter le rapport d'activité des services départementaux au cours de l'année écoulée.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Plutôt que de vous en donner lecture, je vous propose de vous présenter ce rapport grâce à un film vidéo.

Il est procédé à la diffusion d'un film présentant les différentes actions mises en œuvre au cours de l'année 2022.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je remercie les agents du service de la communication pour la réalisation de ce film.

La présentation du rapport d'activité est, chaque année, un exercice quelque peu frustrant puisqu'il consiste à balayer en quelques minutes une année d'activité de nos services, une année de travail de nos agents qui sont les acteurs au quotidien des missions de service rendues à nos différents publics. Je tiens donc à profiter de ce moment pour les remercier sincèrement de leur engagement au quotidien.

Chers collègues, vous avez été destinataires de ce rapport au format papier. L'idée n'est pas de le relire ligne par ligne, mais de s'arrêter sur certains points avec mes collègues Vice-présidents concernés par les thématiques et que vous puissiez intervenir ou poser des questions si vous le souhaitez.

Avec plus de mille agents, le Conseil départemental s'appuie sur 140 métiers différents dans des domaines d'intervention extrêmement variés.

La première thématique concerne le Département au cœur des solidarités. Je m'adresse donc plus particulièrement aux Vice-présidents en charge des politiques sociales, Patrice MORANÇAIS, Marie Thérèse VIALLE et Laurence CHEVREUX que j'invite à prendre la parole pour souligner les aspects qu'ils souhaitent plus particulièrement mettre en avant.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je reviendrai en quelques mots sur les délégations qui sont les miennes.

En ce qui concerne l'insertion des publics éloignés de l'emploi, l'année 2022 a été la période de lancement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Des ateliers collectifs ont été mis en place, animés par des conseillers d'insertion professionnelle (CIP), qui portaient sur l'usage du numérique et l'utilisation de la plateforme JOB 23. Des travaux de groupes ont également été menés pour l'ensemble de nos travailleurs sociaux ainsi que les CIP.

S'agissant du Fonds social européen (FSE), la programmation 2014-2020 est désormais achevée. Je rappelle que, globalement, durant cette période, 51 actions d'insertion ont été soutenues pour plus de 6 000 bénéficiaires. Toujours grâce au FSE, nous avons financé un facilitateur des clauses sociales qui permet d'introduire dans la commande publique des objectifs d'insertion. Ainsi, 17 669 heures d'insertion ont été réalisées par 87 personnes en 2022.

Vous le savez, nous sommes repartis sur une programmation FSE Plus sur la période 2022-2027, dont la délégation de gestion est confiée au Département. Nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite. Grâce aux différentes actions menées, le nombre de bénéficiaires du RSA a baissé de 9 % depuis 2020. Nous avons voté en 2022 un nouveau programme départemental d'insertion pour la période 2022-2024.

Toujours pour faciliter l'accès à l'emploi, la plateforme JOB 23 a connu une migration vers une application mobile. Les annonces de Pôle emploi ont été intégrées aux offres déjà présentes sur la plateforme. C'est ainsi que 603 offres d'emploi ont été publiées en 2022.

S'agissant de la politique du logement, un travail a été conduit avec la Direction départementale des territoires (DDT). Le renouvellement des deux programmes d'intérêt général (PIG) a été lancé pour deux ans : l'un porte sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, l'autre sur les travaux d'adaptation des personnes en perte d'autonomie. Parallèlement, les services de la Direction Insertion Logement (DIL) ont poursuivi et finalisé le diagnostic concernant le PDH, le Programme départemental de l'habitat, dont nous parlerons très prochainement.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – En ce qui concerne l'autonomie, l'une des fiches principales du Schéma de l'autonomie est le maintien, en toute sécurité et le plus longtemps possible, des personnes âgées à leur domicile. Pour ce faire, il nous est nécessaire de recruter des aides à domicile. Nous avons beaucoup travaillé pendant l'année 2022 sur leur recrutement, notamment en termes financiers. L'avenant 43 a constitué une hausse substantielle de leur salaire puisqu'il me semble que, pour un équivalent temps plein, cela représente à peu près 180 € mensuels.

Par ailleurs, nous avons fini par recevoir les véhicules destinés aux aides à domicile. Vous connaissez le projet, nous en avons suffisamment parlé. Il nous a valu la récompense suprême du prix Territoria Or. Il s'agit d'une aide très élevée que nous avons dû mettre en place dans un délai assez contraint. Compte tenu de l'urgence, tout le monde n'a pas pu répondre. Cette année, de nouveaux véhicules doivent arriver. Ils ne seront pas tout à fait aux mêmes conditions tarifaires, mais l'opération n'en reste pas moins très intéressante puisque, je le

rappelle, les aides à domicile peuvent les utiliser non seulement pour le travail, mais également pour leurs besoins privés.

Nous avons également travaillé sur le sujet des accueillants familiaux, car il nous faut absolument recruter de nouveaux accueillants familiaux. À cette fin, nous avons élaboré un petit film. J'espère que la démarche portera ses fruits. Ce film me semble assez incitatif et, même si cela ne fait pas tout à fait partie du bilan de 2022, je tenais à souligner que la chaîne de télévision France 2 s'est tout de même déplacée en Creuse et nous avons tous pu voir le reportage d'*Envoyé spécial*, diffusé le 15 juin dernier, qui met en valeur la Creuse et ses accueillants familiaux.

Enfin, un gros travail a été réalisé à la MDPH. La dématérialisation complète des données est désormais terminée et la diminution des délais de traitement avance progressivement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour rebondir sur les propos de Mme VIALLE, il est vrai qu'avec les orientations que prennent souvent les reportages d'*Envoyé spécial*, nous avons craint que celui-ci ne soit pas favorable au Département. Cela n'a pas été le cas, bien au contraire. J'ai reçu dans les minutes qui suivaient l'émission de nombreux messages de mes collègues d'autres Départements qui appréciaient que l'on parle enfin des politiques départementales de façon positive. Les collaborateurs des cabinets ont également envoyé de petits messages à leurs collègues du cabinet.

Nous avons vu de belles images du département et nous avons pu ressentir, là encore, l'esprit de solidarité qui s'exprime envers nos aînés et les publics fragiles. Le métier d'accueillant familial n'est pas simple, mais les personnes qui s'y sont engagées savent en témoigner de façon extrêmement positive. Cela mérite d'être salué.

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – Peut-être une légère frustration pour les élus qui ont passé du temps pour quelques secondes à peine de passage à la télévision. Mais c'est le jeu !

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai reconnu des élus de la majorité et de l'opposition. Donc, tout va bien !

Mme CHEVREUX va maintenant intervenir sur les politiques d'accompagnement de l'enfance parce que les besoins moyens pour accompagner les enfants en difficulté sont de plus en plus importants. C'est un fait marquant à l'échelle nationale également. Je vous rappelle qu'il s'agit d'enfants qui nous sont confiés par décision de justice et qui ont donc connu un parcours long et difficile.

Nous avons parlé de la santé. Il me semble qu'aujourd'hui, à l'échelle nationale, il ne reste plus que 360 pédopsychiatres, dont 80 % ont plus de 60 ans. Cette spécialité n'existe quasiment plus. Nous avons déjà évoqué le sujet de la formation des psychologues qui n'ont pas de Conseil de l'ordre ni les diplômes requis pour les fonctions dans lequel nous pourrions les utiliser. La question des infirmiers en pratique avancée (IPA) en santé mentale se fait jour

également, mais cette problématique est un véritable sujet et, malheureusement, là encore, la Creuse n'est pas seule concernée.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Nous sommes en effet en difficulté pour évaluer les enfants qui nous arrivent et, pour le moment, la réponse sur la problématique concernant les pédopsychiatres n'est pas entre nos mains.

Les actions que nous avons menées vous ont déjà été présentées. Je soulignerai la création de l'ODPE, l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance, et plus particulièrement la mise en place du Comité des jeunes, dans lequel la parole est donnée aux jeunes. Un film vous avait été projeté à ce sujet. Cet observatoire est un outil auquel tous les professionnels qui interviennent dans le domaine de la petite enfance participent activement ; ils sont très présents et assistent nombreux aux séances. À chacune d'entre elles, nous accueillons toujours un peu plus d'une centaine de personnes, qui reviennent régulièrement montrant un intérêt certain pour cet instrument.

Je tenais à signaler une nouveauté sur laquelle je reviendrai plus longuement au cours des prochains mois : nous venons de lancer le premier Copil du programme PANJO, qui vise à améliorer la prévention en matière de prénatalité dans le cadre des « 1 000 premiers jours » de l'enfant. Nous devons en remercier M. GOUDJO, notre médecin de PMI, qui a si bien défendu la candidature de la Creuse pour intégrer ce programme dont bénéficient très peu de Départements. Nous nous lançons dans cette opération avec des agents qui ne sont pas forcément des professionnels de santé mais des éducateurs. Le premier Copil vient de se tenir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Pour ce qui est de nos politiques territoriales, en termes de solidarité envers nos collectivités, intercommunalités et communes, l'année 2022 a vraiment été l'année des réalisations puisque : 235 contrats Boost'Comm'une ont été signés ; 93 % des communes sont entrées dans le dispositif ; une enveloppe de 3,3 M€ a été affectée et une enveloppe de 2,5 M€ consommée. Les projets sont multiples. Au nombre de 423, ils concernent, bien évidemment, la voirie, mais également les bâtiments, les commerces, le logement, le patrimoine.

Je précise qu'un euro investi dans Boost'Comm'Une a un effet de levier de neuf euros, notamment pour nos artisans et nos entreprises. Sachant que 84 % des travaux ont été réalisés par des entreprises locales, ce dispositif est vraiment une réussite.

Nous évoquerons dans un rapport la suite à donner à Boost'Comm'Une. En tout cas, les communes qui ont contractualisé en sont tout à fait satisfaites et souhaitent la poursuite de ce dispositif.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Pour ce qui est des ressources et des espaces à préserver, je vais maintenant vous livrer quelques informations concernant les différents sites.

Le site de l'Étang des Landes, ô combien emblématique, fait le plein de visiteurs chaque année. Un projet pédagogique a été lancé sur les pollinisateurs sauvages avec les élèves de l'école de LUSSAT, et un nombre élevé de visiteurs se sont déplacés pour la Fête de la pêche qui s'est tenue en novembre 2022.

Nous poursuivons notre réflexion sur les réponses à apporter au changement climatique. Depuis un certain nombre d'années déjà, nous nouons des partenariats avec des organismes tels que le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, avec lesquels nous avons beaucoup travaillé en cette fin d'année 2022 et au début de l'année 2023, puisque nous sommes liés par des conventions d'objectifs et des conventions d'application annuelles. Nous avons retravaillé ces conventions avec ces deux entités, afin de nous adapter aux besoins qui émergent dans notre collectivité.

Des suivis scientifiques sont assurés dans différents domaines et de nombreux chantiers sont lancés, avec le CPIE notamment, comprenant des projets qui associent le milieu agricole. C'est le cas de la gestion des haies dont nous avons déjà parlé. Je citerai également le pâturage itinérant dans la Vallée de la Creuse sur tous les sites Natura 2000. Nous examinerons également lors de cette séance plénière un rapport portant, entre autres, sur la partie ANZÊME, CHAMSANGLARD et LE BOURG D'HEM. Nous nous appuyons sur l'expertise scientifique du Conservatoire d'espaces naturels.

Nous continuons de nous investir sur la ressource en eau. C'est un sujet que nous avons déjà largement abordé et nous y reviendrons lors de la présentation de rapports. En 2022, des mesures ont été réalisées en interne sur des débits de cours d'eau afin d'évaluer les apports d'eau dans les zones humides sur le réseau hydrographique creusois, car il convient de s'interroger quand on sait qu'au cours des cinquante dernières années, plus de 50 % des zones humides du bassin Loire-Bretagne ont disparu. Donc, parfois, certaines situations ne se produisent pas tout à fait par hasard.

L'année 2022 aura également vu le renouvellement du label « Site Rivières sauvages » pour nos deux rivières du Pic et de la Gioune. Ce label a été étendu à un affluent de la Gioune : le Cubaynes. Ces trois rivières sont donc labellisées pour les cinq prochaines années. C'est une reconnaissance d'un niveau de qualité et d'une expertise de nos services sur ces différents lieux.

Un programme pédagogique, qui a permis d'accueillir depuis l'origine plus de mille élèves sur ce site, est toujours en activité. Nous avons accueilli récemment dans le cadre d'un échange inter-parcs une école du département des Landes.

L'application du Schéma départemental d'alimentation en eau potable suit son cours... en tout cas, une suite est donnée... Fort heureusement, car il s'agit d'un outil opérationnel. Ont été lancés l'étude de faisabilité sur la création des prises d'eau dans des retenues hydroélectriques, l'étude d'évaluation de la consommation en eau potable pour l'abreuvement du bétail ainsi que le financement de la sécurisation d'un très gros chantier à l'échelle du département sur l'Est creusois porté par le SIAEP de BOUSSAC et du bassin de GOUZON *via* une interconnexion avec l'Allier. Je rappelle que le montant total des travaux pour les deux départements est de l'ordre de 12 M€, dont 9 M€ sur la partie creusoise. D'ores

et déjà, de 2020 à 2022, plus de 23 M€ ont été mobilisés entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Conseil départemental pour répondre aux préconisations du schéma.

Nous poursuivons, bien évidemment, le soutien au monde agricole, aux activités de la Chambre d'agriculture, au Service de remplacement, aux CUMA et au Groupement de défense sanitaire (GDS). Nous l'avons vu dans le film, le Laboratoire a poursuivi son processus de dématérialisation, qui prend toute sa place aujourd'hui et, comme vous le savez, il a avancé sur son projet d'intégration au sein d'un GIP, qui sera effectif au 1er juillet 2023, c'est-à-dire très prochainement.

Je cède la parole à Catherine DEFEMME pour ce qui concerne le patrimoine.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Dans la continuité de ce qui vient de vous être présenté concernant la préservation de notre patrimoine territorial, les agents des services Patrimoine et Communication ont organisé des rencontres et réalisé huit vidéos qui mettent en lumière des sites ou objets d'intérêt patrimonial en Creuse. Ils ont également élaboré un livret consacré aux *Villages et architectures rurales de la Creuse* qui intéressera de nombreuses personnes, car nous savons tout l'intérêt que représente notre profond attachement à notre patrimoine rural pour les visiteurs venus à la découverte de notre territoire. Ce patrimoine est important et nous nous devons de le préserver.

Des tableaux appartenant au Conseil départemental ont été restaurés. Il est prévu de les exposer dans une des salles du château.

Lors des Journées européennes du patrimoine, des visites guidées ont été organisées.

Les Archives départementales jouent un rôle actif et essentiel en termes de mémoire. Elles ont organisé des ateliers et des rencontres pédagogiques avec des scolaires. Ces ateliers pédagogiques traitaient de diverses thématiques, telles que le Moyen-Âge, la Première Guerre mondiale, la découverte d'archives en BD, ou encore les monuments aux morts. Trois conférences ont été organisées ainsi que les Nuits de lecture en partenariat avec le service de la lecture de la BDC.

Une nouvelle édition de « Mômes à la page » a été clôturée par une journée festive à destination des familles, avec la présentation de *Mon premier livre*, qui été envoyé à tous les enfants étant nés sur le territoire creusois. Les collégiens ont participé à l'opération « Jeunes en librairie », afin de permettre aux jeunes de découvrir, dans les lieux dédiés, spécifiques, le plaisir de la lecture.

Le Festival Coquelicontes fêtait en 2022 ses 25 ans. Ce festival rencontre toujours autant de succès auprès des Creusois mais également auprès des Corréziens puisque, depuis plusieurs années, nous travaillons en partenariat avec la Corrèze.

Enfin, un nouveau contrat départemental lecture itinérance 2020-2024 a été signé avec l'État.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Concernant le sport, 2022 a été l'année du vélo, et s'il ne fallait retenir qu'un fait marquant, ce serait sans doute cet itinéraire appelé « La Vagabonde », la V87. Elle est le fruit d'un travail partenarial, dont le Conseil départemental est le pilote pour notre département, et qui s'étend sur trois Régions – Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie – et cinq Départements – l'Allier, La Creuse, la Corrèze, le Lot et le Tarn-et-Garonne. Le syndicat inter-parcs du Massif central et son Laboratoire des itinérances ont missionné le cabinet Altéa, qui a mis à l'honneur la manière dont cette V87 a été pilotée, puisque c'est un travail partenarial qui a permis de la faire reconnaître nationalement.

Nous avons aussi inauguré récemment le troisième tronçon de la Grande traversée de la Creuse en VTT.

Je ne reviens pas sur le plan Sport que tout le monde connaît, conclu en partenariat avec la Région, la CRDS (Conférence régionale du sport) et l'État. Nous poursuivons notre réflexion et, prochainement, un Schéma directeur sur les infrastructures vous sera proposé.

S'agissant des collèges, je tiens à remercier le service des collèges et M. CARRIOU, ici présent, qui accomplissent un travail remarquable. En septembre, nous recevrons les gestionnaires et les principaux de tous les collèges afin d'établir, ensemble, la feuille de route de l'année. Nous étudions les investissements, les besoins en matériel et nous réalisons une étude globale sur la restauration, l'entretien, etc. C'est un travail considérable et je remercie vivement ces services de leur investissement.

S'agissant des travaux dans les collèges, nous entamons la seconde phase, mais comme je sais que mon collègue Franck FOULON engage des réparations quand, pour ma part, je les fais tomber, je lui cède la parole au sujet des bâtiments.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Je ne m'étendrai pas sur cette question des bâtiments. Le sujet brûlant, d'actualité est, bien évidemment, celui du collège Marouzeau. Je parle sous couvert d'Éric COMMEUREUC et d'Éric CARRIOU qui m'ont assisté dans la cellule de crise que nous avons dû installer en l'absence de Mme la Présidente, le 1er juin dernier. Après une phase d'information avec les instances représentatives de l'Académie, la décision a été prise de fermer, par pure précaution, l'aile du collège Marouzeau qui posait problème. Je remercie les services du Département, mais également l'Académie pour son caractère constructif et la Mairie de Guéret pour sa compréhension face à cette situation inédite que nous avons dû gérer.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Les différents investissements vous sont rappelés dans le rapport. Les travaux du collège de DUN-LE-PALESTEL ont connu une belle avancée et l'installation de chaufferies et la mise en accessibilité sont des aménagements importants dans chacun de nos collèges.

Dans le cadre du Programme alimentaire territorial (PAT), nous travaillons activement sur les produits locaux et les nouveaux matériels. Nous nous efforçons d'apporter aussi de la nouveauté dans la restauration. Nous avons la chance d'avoir Stéphane MARCHAND dont vous avez pu apprécier les réalisations lors du déjeuner, qui forme les

cuisiniers des collèges et qui a apporté aux repas la qualité que l'on constate aujourd'hui, aussi bien en termes de goût que de présentation.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Sur les mobilités, en page 51 du fascicule, Hélène FAIVRE, souhaitez-vous intervenir ?...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je me bornerai à rappeler le chantier phare de l'année : la suite de la RD 990. Après le tronçon CHÉNÉRAILLES-CRESSAT, nous poursuivons par celui de CRESSAT-JARNAGES. C'est un axe important pour notre département. À cet égard, je tiens à souligner la durabilité des matériaux utilisés, notamment recyclés, la réutilisation de matériaux du site ainsi que la reconstitution du maillage bocager.

Le chantier d'AZÉRABLES, qui est également l'entrée dans notre département en venant de l'Indre, s'est révélé bien moins coûteux en termes budgétaires que nous ne le pensions. Les services ont réussi à utiliser une technique de recyclage de matériaux qui a permis que le chantier soit peu onéreux, ce qui a permis de le réaliser sur cet exercice.

Enfin, permettez-moi d'aborder un dernier point sur l'avancée du chantier de la fibre, même s'il ne s'agit pas à proprement parler de mobilité : 46 000 foyers étaient éligibles à la fin 2022 ; aujourd'hui, nous atteignons les 55 000 foyers. Mais si nous voulons vendre notre réseau et si nous ne voulons pas que des collectivités, en l'occurrence les communautés de communes et le Conseil départemental, soient contraints de combler des recettes qui ne seraient pas au rendez-vous, l'ensemble des élus doit se mobiliser. En effet, si la fibre était attendue, elle ne l'est pas par la totalité de notre population, loin de là. De plus, nous avons en Creuse de nombreuses résidences secondaires. Aussi est-il nécessaire de promouvoir notre réseau. Il me semble que les élus locaux ne se sont pas suffisamment approprié ce dossier et ne sont peut-être pas suffisamment informés. Une réunion sera donc organisée à cette fin. Les invitations ont dû arriver dans les intercommunalités : le 10, une réunion a pour but d'informer sur l'arrêt du réseau de cuivre avec Orange, mais le 12, elle porte sur le financement du réseau actuel et la communication sur le réseau de fibre.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Catherine DEFEMME va nous dire quelques mots sur l'attractivité, page 52 du rapport.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – En ce qui concerne l'attractivité, l'année a été marquée par la création de la marque de territoire *L'esprit Creuse*, lancée en mars 2022. J'espère que vous en êtes convaincus ou que vous finirez par l'être : cette marque est très utile pour fédérer les Creusois autour d'une identité commune. Nous en avions bien besoin. Elle doit être partagée par tous parce que nous devons être des premiers ambassadeurs de notre territoire. C'est donc à nous de porter en premier l'image du bien-vivre en Creuse. C'est la raison pour laquelle il est utile de se fédérer autour de cette marque de territoire, *L'esprit Creuse*.

Enfin sortis de la crise sanitaire du Covid, de nombreuses manifestations ont été organisées en 2022. *L'Esprit Creuse* a été véhiculé et visible sur tout le territoire, lors des événements sportifs et associatifs. D'après les retombées que j'ai eues, les gens considèrent que c'est une bonne idée et il faut continuer en ce sens. Les uns me demandaient des chaussettes, d'autres des autocollants. Les Creusois ont apprécié tout ce qui s'est passé depuis la création de cette marque et sont fiers de porter ou de montrer quelque chose qui représente l'identité creusoise.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Un zoom porté sur nos pratiques internes sera l'occasion de délivrer quelques messages.

Depuis la crise sanitaire, six salles sont équipées pour pratiquer la visioconférence. Nous avons poursuivi le déploiement d'outils nomades destinés au développement du télétravail. De nombreux actes sont aujourd'hui dématérialisés et nous avons mis en place la signature électronique. Un ensemble d'abonnements au format papier à des magazines et journaux sont progressivement supprimés à la faveur d'abonnements en ligne.

Sur le plan du numérique et de la performance énergétique, en ce qui concerne les bâtiments, des panneaux voltaïques avaient été installés sur le centre de ROYÈRE et un nouveau projet se dessine pour GOUZON. Afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents, le centre d'exploitation de CROCQ a été achevé en 2022, doté d'un outil beaucoup plus performant que celui dont les agents disposaient auparavant.

Dans une démarche de transition énergétique, nous encourageons également les mobilités au travers de l'usage de vélos électriques sur les différents sites de GUÉRET.

Nous efforçons d'optimiser les coûts et les ressources en nous appuyant sur des partages d'expérience des groupements de commandes, que ce soit pour les services de télécommunication, pour les produits et matériels d'entretien auxquels nous avons associé l'ensemble des collèges creusois, alors que celui concernant les produits pétroliers a été reconduit au mois de juin.

Je n'aborde pas le sujet des formations, sur lequel nous reviendrons par la suite car un rapport y est dédié.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Au-delà de la performance écologique, pour être humainement performant, je vais à nouveau mettre à l'honneur les services d'entretien des collèges qui, comme vous le savez, réalisent une mutualisation des travaux de création, voire de réfection totale de salles pour accueillir de nouvelles classes. C'est extrêmement positif dans tous les collèges où ces regroupements d'agents se sont produits.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Voilà, madame la Présidente, les quelques éléments que nous avons essayé de mettre en lumière. Je ne sais pas si vous souhaitez ou si l'Assemblée souhaite des détails supplémentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, avez-vous des observations ou des demandes d'information sur ce rapport d'activité 2022 ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – En effet, madame la Présidente, j'ai une demande de précision.

Dans votre éditorial, au troisième aliéna, à propos du RSA sous conditions, vous écrivez : « [...] l'État qui, en nous confiant des moyens nouveaux, va dorénavant nous permettre de renforcer nos politiques d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes qui en sont privées. » Cela signifie-t-il que vous avez eu des garanties, des assurances de la part d'un État qui interviendra directement et de manière plus conséquente pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des Creusois ?

Nous n'avons jamais eu un véritable débat approfondi sur le RSA, mais entre l'Élysée, Matignon et tel ou tel ministère, les discours sont tout de même très difficiles à suivre. La Première ministre a annoncé une application du RSA « rénové », si je puis dire, au 1er janvier 2024. Donc, il faudra nous expliquer comment on peut concilier une expérimentation qui se terminera au 31 décembre et la mise en place d'un RSA définitif au 1er janvier en tirant les enseignements de l'expérimentation ! Tout cela mérite une clarification, mais surtout avons-nous des garanties sur des moyens supplémentaires ?

Ensuite, page 50, à propos des cours des collèges, je lis qu'il a été procédé à la végétalisation de celles du collège d'AUZANCES. Un plan départemental de végétalisation des cours de nos dix-huit collèges est-il envisagé, ou envisageable ? Nous entrerions ainsi de plain-pied dans la phase de transition écologique.

Puis, sur le déploiement de la fibre optique, l'objectif doit porter avant tout sur les raccordements car, derrière, se pose le problème du financement. Tous les Départements n'ont pas adopté le même modèle de financement que le nôtre qui reste directement lié au nombre d'abonnés lié au déploiement de la fibre optique. Sur les 46 000 foyers éligibles, combien sont aujourd'hui raccordés ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sur le premier point, nous suivons de façon assidue tous les temps d'échanges et de travail, parce qu'à l'échelle nationale, nous sommes les seuls à expérimenter sur l'entièreté du périmètre du département ce que pourrait être France Travail. Le Gouvernement a ciblé des territoires où résident environ 3 000 bénéficiaires du RSA. La Creuse en dénombrait 2 900 lorsque nous avons posé notre candidature. Voilà pourquoi cela avait du sens, plutôt que de découper le département.

Les modalités ont déjà beaucoup évolué, et elles évolueront certainement encore. C'est le propre d'une expérimentation. Pour une fois, cela ne vient pas de Paris, on nous demande seulement de faire.

Les termes précis et exacts sont « l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA ».

Cela signifie des outils et des méthodes nouvelles, et surtout des moyens humains pour mieux accompagner. Un rapport est donc inscrit à l'ordre du jour de notre séance plénière, intitulé Contrats de projet dans le cadre de l'expérimentation sur l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, qui expose, point par points, les moyens alloués : 1 257 027 € pour 2023, 1 342 693 € pour 2024. Ces montants nous permettront de recruter dix-huit nouveaux postes de conseiller en insertion professionnelle ainsi qu'un chef de projet, un coordonnateur administratif et un chargé du développement numérique. Ce sont donc vingt et un emplois nouveaux qui seront destinés à accompagner les bénéficiaires du RSA. Ce n'est pas rien, tout en ciblant d'autres postes que nous financions déjà chez d'autres partenaires, en particulier dans le cadre de PDI-FSE plus. La Mission locale a été citée ; nous y finançons un poste, me semble-t-il, pour accompagner les soixante-dix jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA qu'elle accompagne.

Savoir ce qu'il en sera au 1er janvier 2025 est bien difficile. Le cadre de la loi dite « de plein emploi » est très large et ouvert. Cela laisse à penser que les fruits et analyses issues des expérimentations à l'échelle nationale qui concernent, je crois, dix-huit territoires, permettront d'amender la loi à partir de la fin 2024 ou au début 2025.

Mais nous disposons vraiment des moyens nécessaires pour qu'une vingtaine de professionnels puissent accompagner les bénéficiaires du RSA. Je vous rappelle que, jusqu'à présent, nous n'avions que huit conseillers en insertion professionnelle. Nous passons donc de huit à vingt-huit ; ce n'est pas rien ! Nos chargés d'insertion professionnelle auront cinquante personnes à suivre tout au long de l'année.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Au lieu de quatre-vingts.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La cible nous paraît correcte.

M. LOZACH. – La loi sera débattue au Parlement début juillet. Contrairement aux dires de certains, la méthode est très différente de celle employée pour le revenu minimum d'insertion (RMI), l'ancêtre du RSA qui avait, dans un premier temps, fait l'objet d'une esquisse suivie d'une expérimentation en Ille-et-Vilaine et dans le Territoire de Belfort, pour achever par l'examen d'un texte législatif.

En l'occurrence, le procédé pour ce RSA me semble bien plus « brouillon », si je puis dire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne suis pas parlementaire : chacun son ouvrage !

Nous avons lu le projet de loi qui, à mon avis, est bien plus souple que les annonces formulées depuis plus d'un an en termes de contraintes, que d'ailleurs tous ont pointées du doigt, parlant de retour forcé à l'emploi. Fort heureusement, ce n'est pas le cadre qui est aujourd'hui annoncé.

S'agissant des cours de collège, je vous dirais qu'à AUZANCES, nous nous retrouvons face de gros problèmes, entre les tuyaux pour récolter l'eau pluviale, les réseaux d'assainissement et ce qui se faisait à une époque où l'on ne prenait pas soin d'imaginer ce qu'il adviendrait dans vingt ou trente ans. Petite parenthèse : ce collège est construit sur une zone marécageuse, sur d'anciens étangs. Dans les années 1970, on ne s'embarrassait pas d'études de sols ou de portance ; les méthodes de construction n'étaient pas celles exigées aujourd'hui. Je veux bien entendre dire qu'il y a trop de normes, mais le jour où des incidents se produisent, je puis vous assurer que je regrette que des normes n'aient pas été imposées à l'époque.

De plus, il me semble que l'appel d'offres a rencontré quelques problèmes.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, dans un premier temps, l'appel d'offres a été infructueux car les offres étaient exagérément élevées. Nous l'avons donc relancé. La difficulté est qu'au fil de l'eau, nous faisons des découvertes au cas par cas, et qu'en outre, entre le pluvial et l'assainissement à prendre en compte, nous nous retrouvons avec un mélange de co-maîtrises d'ouvrage qui n'est pas facile à mettre en œuvre.

Pour répondre à M. LOZACH également, il n'est pas prévu à ce jour de végétaliser les cours de l'ensemble des collèges.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela se fait à la demande des équipes. En revanche, nous le savons parce que, souvent, il est fait appel au CAUE pour construire des projets. Le CAUE est extrêmement mobilisé par les communes pour les végétalisations de cours d'établissements scolaires qui fleurissent, ou verdissent, aux quatre coins du département.

La participation de l'Agence de l'eau aux projets de végétalisation n'est pas très incitative. Catherine DEFEMME pourrait vous en parler, car c'est sa commune qui est concernée. Mais il est vrai qu'il y a aujourd'hui une véritable incitation à débitumer.

La parole est à Mme FAIVRE pour répondre à votre troisième question sur la fibre.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – S'agissant de la commercialisation des raccordements, au mois de juin 2023, 56 000 prises étant construites, 56 000 foyers sont potentiellement raccordables mais, en réalité, en raison du gel commercial légal en lien avec la mise à concurrence, seulement 51 000 prises sont commercialisables. Sur ces 50 900 prises exactement, nous dénombrons 13 779 abonnés et 1 144 commandes en cours, soit 27 %.

Raisonnons désormais en nous fondant sur un marché pertinent. Pour reprendre les chiffres des sept Départements de Nouvelle-Aquitaine qui exploiteront le réseau par le biais de NATHD (Nouvelle-Aquitaine Très haut débit), il convient de prendre en compte tous les logements vacants. Nous avons décidé de fibrer la totalité de la zone publique du département, à laquelle il convient donc d'ôter les logements vacants, notamment les logements secondaires. Pour aboutir à ce fameux marché pertinent, NATHD a décidé d'enlever 80 % des résidences secondaires. Donc, au lieu de quelque 50 000 prises, nous en considérons 35 800, sur lesquelles les 13 779 abonnés représentent 38 %. C'est donc ce taux qui est pertinent.

Toutefois, dans notre département plus qu'ailleurs, y compris dans les résidences principales, la première raison du non-abonnement tient à l'âge. Notre population est âgée et de nombreuses personnes ne sont pas intéressées, ne ressentant pas le besoin du très haut débit, voire tout simplement de l'internet. Au-delà de l'âge des populations, il convient de prendre en compte également l'aspect social et la composition de la famille.

En ne considérant que le marché pertinent conformément aux critères que je viens d'énoncer, à titre de comparaison, en Corrèze où la totalité du département est commercialisable depuis mi-2021, le taux d'abonnement est de 46 % quand le nôtre s'établit à 38 %. La situation n'est donc pas propre à la Creuse. En Haute-Vienne, où la zone publique est moins large puisque Orange déploie son réseau fibre au-delà de Limoges, le marché pertinent s'établit à 45 400 prises et le taux de commercialisation à 46 %. Seul en dessous de celui de la Creuse, le taux de la Dordogne est de 36 %. Celui des autres départements est supérieur au nôtre : dans le Lot-et-Garonne, il est de 48 % ; dans les Landes de 56 % ; en Charente de 51 %.

Nous nous classons dans le bas du tableau, mais cela n'est pas très étonnant. En revanche, nous pouvons contribuer à faire mieux en actionnant plusieurs leviers.

C'est la raison pour laquelle, comme je l'évoquais, DORSAL a proposé de tenir avec le Conseil départemental une réunion le 12 juillet, à laquelle sont invités des EPCI et l'AMAC, l'idée étant de dresser un état des lieux, du modèle, du plan d'affaires et du plan de communication qui en découlent, car nous ne savons pas vendre notre réseau. Nous ne savons pas répondre aux futurs abonnés qui posent des questions et expriment des inquiétudes. Ils se demandent si l'abonnement ne leur coûtera plus cher. Il faut arriver à faire entrer dans les esprits que cela ne coûte pas forcément plus cher. Je ne suis pas commercial chez un opérateur, mais il existe différents abonnements, notamment ce qui sera éligible et nécessaire sur le réseau, des abonnements strictement téléphoniques parce que, si certains n'ont pas besoin d'internet, ils pourront bénéficier d'abonnements moins chers qui ne concerneront que la téléphonie fixe.

Un plan de communication est nécessaire dont doivent s'approprier les élus, maires et délégués communautaires.

De plus, il va nous falloir accompagner l'arrêt du réseau cuivre. Certains le perçoivent comme une difficulté, considérant que passer du réseau cuivre au réseau fibre posera problème aux abonnés. Il faut savoir que ce réseau est vraiment en mauvais état dans nombre de nos cantons et de nos communes et qu'il ne rend pas le service attendu alors que les abonnés paient le même prix, que le réseau soit en bon ou mauvais état.

Nous devrons par conséquent accompagner la fin du réseau cuivre. Une réunion à ce sujet est organisée par Orange, le 10 juillet cette fois, à destination des soixante-neuf communes retenues pour la première phase d'arrêt du cuivre dans notre département puisque nous n'avions pas de communes éligibles dans le lot 2. Nous sommes en lot 3, l'arrêt est donc prévu pour le 31 janvier 2027, mais il doit se préparer en amont. À mon sens, il faut espérer être dans les premiers pour être bien accompagnés, car tous ceux qui attendront la fin du réseau cuivre en 2030 risquent de se bousculer au portillon alors que les sous-traitants ne seront pas au meilleur niveau pour procéder au raccordement à la fibre. Mieux vaut éviter de le faire dans la précipitation et en même temps que tout le monde.

Nous avons notre rôle à jouer dans cet arrêt du cuivre, en appuyant le raccordement à la fibre. Nous travaillons avec DORSAL à l'idée de procéder à des pré-raccordements

publics plutôt que laisser l'opérateur faire appel à un sous-traitant qui ne fera pas toujours les choses correctement ou qui, lorsqu'il se déplace chez un particulier, demande d'appeler un électricien avant de reprendre rendez-vous. C'est un comportement qui est monnaie courante, qui est problématique et n'incite pas les gens à s'abonner. Nous envisageons donc que DORSAL passe commande à Actione pour faire un pré-raccordement, même s'il n'y a pas de d'abonnements.

Quant au financement, il faudra que les EPCI participent. Il y a parmi nous des présidents, voire des vice-présidents de communauté de communes. Tous ne s'intéressent pas au sujet, mais il faudra bien mettre la main à la poche. Plutôt que de demander des fonds en se disant que l'on récupérerait s'il y en avait trop – ce qui n'était pas tout à fait possible, sauf à faire des avances remboursables – nous avons procédé à l'inverse. Nous avons décidé de demander le moins possible de financement aux collectivités, tout en précisant que la suite serait fonction des recettes. Si les recettes n'étaient pas au rendez-vous, les collectivités ont bien été averties qu'elles devraient participer. Nous y sommes, il faut le faire !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de ces précisions, madame FAIVRE. Vous conduisez ce dossier de main de maître et nous vous laissons faire car le sujet est ardu, complexe et très technique, et son volet financier est loin d'être anodin.

Tout le monde en France n'a pas compris que le réseau cuivre allait disparaître et qu'il ne serait plus possible de l'utiliser pour téléphoner. À ce jour, 69 communes, dont une que je connais particulièrement, sont invitées par Orange, le 10 juillet, au Conservatoire de musique, qui va nous expliquer ce qui se passera, à savoir que nous n'aurons plus de téléphone fixe.

Hélène FAIVRE nous précise que cela aura non seulement des conséquences sur les communications, mais également un retentissement sur le modèle économique, qui reposait sur les abonnements une fois la fibre installée. Tous réclamaient la fibre à cor et à cri, affirmant que c'était une question d'égalité territoriale mais, maintenant qu'ils y ont accès, ils ne s'y intéressent pas pour diverses raisons. C'est tout à fait logique ! Le modèle économique est donc en passe d'être modifié. La règle du jeu avait été annoncée dès le début. Il faudra, en effet, financer le non-retour des non-abonnements.

Le 31 janvier 2027, c'est demain. Il faut insister sur ce point auprès des élus, des maires en particulier, car tout le monde ne pourra pas se précipiter, quinze jours avant l'extinction du réseau cuivre, pour trouver des fournisseurs d'accès. C'est un point de vigilance que je tiens à souligner : aujourd'hui, il y a du choix mais plus nous nous rapprocherons de la fin du réseau cuivre, plus le risque est élevé de trouver moins de fournisseurs et des tarifs d'abonnement supérieurs aux offres actuelles. Je ne fais que le supposer, mais c'est un monde que nous commençons à bien connaître. Les co-Présidents de l'AMAC ne sont plus présents, mais il revient aux maires, plus encore qu'aux intercommunalités, de s'emparer de ce sujet, car la situation va évoluer très rapidement.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je ne sais pas ce qu'il en est dans vos communes mais, pour ma part, j'ai accepté qu'Orange vienne délivrer l'information dans la mienne. Ils sont arrivés avec un camion pour

expliquer aux habitants ce qui se passera dans les mois et les années à venir, et en ont profité pour présenter leurs abonnements.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Ils font plus qu'expliquer. Ils annoncent carrément que le réseau cuivre sera supprimé dans les semaines ou les mois qui viennent, sans tenir compte de la liste des communes annoncées.

Mme NICOUX. – À FELLETIN, nous avons organisé plusieurs réunions d'information en collaboration avec Orange mais, sur ce secteur, la fibre est encore en cours de déploiement. Donc, les habitants ne savent pas exactement si leur secteur est desservi. Mais il est vrai qu'il faut beaucoup insister pour leur faire comprendre que leur téléphone fixe actuel touche à sa fin parce que le réseau cuivre sera supprimé. Les communes aussi bien que le Département ou les opérateurs doivent communiquer davantage sur ce sujet, car cette information n'est absolument pas intégrée par les populations.

M. LÉGER. – Il conviendra d'être d'autant plus attentifs que j'ai appris, lors du dernier comité de DORSAL auquel Hélène FAIVRE assistait également, que les opérateurs de téléphonie classique, en particulier l'opérateur historique, couperont le service téléphonique quelques mois avant la fin annoncée réseau en fil de cuivre dans telle ou telle commune. Dans la panique, les gens appellent en demandant ce qui se passe et il leur est répondu que le réseau cuivre sera coupé très prochainement mais qu'Orange leur propose un service internet haut débit. Il y a donc là une sorte de public captif, une clientèle captive alors même que le principe de DORSAL repose sur la concurrence avec Orange. Même si l'on peut penser que l'opérateur historique est toujours bien placé, il existe des façons de faire, concurrentielles sauvages dont il faudra nous prémunir.

Madame la Présidente, je voulais revenir à mon tour sur le rapport d'activité.

À l'occasion de son examen, tout le monde se félicite et remercie les services. C'est bien normal et nous nous associons à ces remerciements. Le mieux serait toutefois d'avoir de la considération pour les agents au jour le jour. Nous tirons à nouveau le signal d'alarme sur le mal-être et le malaise régnant au sein de la collectivité. Des éléments précis nous ont été redonnés en Commission Permanente par les représentants syndicaux : le gel de onze postes, la valse des directeurs, le non-renouvellement momentané de la directrice des UTAS (unité territoriale d'action sociale), la refonte de la chaîne comptable, etc.

Que s'est-il passé depuis la venue de l'intersyndicale en Commission Permanente ? Faut-il considérer que pour neutraliser l'effet de l'augmentation du point d'indice auquel Franck FOULON a fait allusion dans un vœu, vous diminuez le nombre d'emplois dans la collectivité ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'imagine qu'il ne s'agit pas d'une proposition pour anticiper les orientations budgétaires de 2024 ?...

M. LÉGER. – Non, il s'agit d'une question ouverte : le gel de onze emplois est-il le parallèle de l'augmentation du point d'indice ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela ne suffirait pas, monsieur LÉGER. Regardez les chiffres !

M. LÉGER. – Est-ce onze postes pour l'instant, et davantage demain ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous entendu la différence financière entre le budget 2022 et le budget 2023 ?

M. LÉGER. – C'est une question. Je n'espère qu'une chose : me tromper !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Onze postes, à 40 000 € par poste, cela représente quelque 4 M€ à trouver. Il ne faut pas vous tromper de deux zéros dans votre lecture financière de la situation !

Premièrement, vous vous trompez fortement. Je n'étais pas présente mais, pour autant, je sais que l'intersyndicale qui s'est manifestée n'est pas intervenue en Commission Permanente puisqu'une Commission Permanente n'est pas publique.

M. LÉGER. – Peu importe. La réunion s'est tenue après.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas pareil, vous me permettrez de le souligner.

Deuxièmement, vous parlez de malaise et de mal-être. À la lecture du rapport, vous pouvez constater que nos agents effectuent les missions qui nous sont confiées au quotidien. Si le malaise dans la collectivité était tel que vous le décrivez, j'imagine le nombre d'arrêts de travail et d'arrêts maladie au sein la collectivité s'en ressentirait. Cela se mesure, chaque année, dans le rapport d'activité, mais également lors de l'examen du budget. Tous ces éléments sont clairs et transparents et vous pouvez nous les demander tout au long de l'année. Cela ne pose aucun souci, il n'y a rien à masquer.

Je vais donner la parole à Thierry GAILLARD qui préside le CST, où ces questions sont traitées, et non pas dans des réunions de couloir ou je ne sais où. Elles se traitent, conformément aux règles en vigueur depuis toujours, au sein de CHSCT hier, et de CST aujourd'hui. Nous avons depuis longtemps instauré des réunions préparatoires aux temps officiels de ces instances. J'ai un peu perdu le fil, mais il me semble que nous vous avions présenté le nombre de réunions qui se sont déroulées, leurs dates précises, etc.

Je peux comprendre que les représentants du personnel ne soient pas satisfaits parce qu'ils n'obtiennent pas toujours des réponses positives. En tant qu'élus, nous-mêmes ne sommes pas toujours heureux et satisfaits de ne pas obtenir la réponse espérée. Nous tâchons – en tout cas, c'est mon état d'esprit – de respecter les organisations professionnelles, de suivre

le calendrier des instances et de leur accorder le temps nécessaire pour les écouter avec la plus grande attention.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Dans votre intervention, monsieur LÉGER, beaucoup de raccourcis ont été pris, qui seraient de nature à jeter certain trouble. Vous avez, je pense, grillé quelques étapes pour arriver à votre ligne d'arrivée, mais nous en avons l'habitude.

Le gel des onze postes a évolué depuis ; vous avez quelques mois de retard et n'avez pas suivi l'évolution, ou n'avez pas eu les bons renseignements.

M. LÉGER. – Tant mieux !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Tout d'abord, vous avez parlé d'intersyndicale. Je vous l'ai déjà dit et le redis ici : il existe un cadre juridique, ce sont les instances ! Hier, ces instances étaient le Comité technique et le CHSCT, aujourd'hui, il s'agit du Comité social territorial. En tant que Président de ce CST, je me refuse à travailler en parallèle avec une intersyndicale qui n'est pas composée de représentants élus et à laquelle n'appartient pas une organisation syndicale qui, elle, compte des représentants élus au sein du CST.

Avec les services de la DRH, nous travaillons avec l'instance telle qu'elle émane des élections du mois de décembre. C'est le premier point.

Second point, dans le premier projet qui traitait d'un sujet que nous avions abordé, à savoir la réinternalisation de la chaîne comptable, il était prévu de geler un certain nombre de postes. Comme il se doit, ce projet a été soumis à discussion avec les représentants du personnel. Lors de nos échanges, des points de blocage sont apparus. Nous avons donc modifié le projet initial. Il n'est donc plus question de geler onze postes.

En revanche, nous avons tenu à aller au bout des débats parce que ces postes répondaient à une nécessité réglementaire faisant suite à l'observation de la Chambre régionale des comptes, pour être en parfaite conformité avec les attendus et les besoins de la collectivité, notamment dans le cadre du passage à la nomenclature M57. M. COSTES l'avait bien expliqué.

Donc, entre ce que vous affirmez et le point où nous en sommes aujourd'hui, le projet initial a été abandonné et une bourse interne organisée pour pourvoir les cinq postes dont nous avons besoin. Contrairement à ce que vous pensez, le dialogue social se déroule ! Sans entrer dans les détails, je vous rappelle qu'un agent a été nommé qui se consacre entièrement à ces missions pour assurer la courroie de transmission entre la DRH, les élus et les représentants du personnel.

À la suite des demandes des représentants du personnel, nous avons également des procédures. Ainsi, nous tenons une réunion préparatoire avant chaque instance, au cours de laquelle sont déjà évoqués un certain nombre de points. Il arrive – pas toujours, bien sûr, car cela tient au dialogue social, mais c'était encore le cas tout récemment – qu'après discussions et échanges avec les représentants du personnel, un projet soit retiré, que nous retravaillons

différemment pour le représenter ultérieurement. Certes, si le dialogue social consiste à répondre à 100 % aux demandes des représentants du personnel, nous n'y sommes pas. Mais le dialogue existe, avec des points de convergence et de divergence, mais aussi des avancées. C'est le propre de ces instances.

Lorsque, de façon assez dramatique, vous évoquez un malaise, vous parlez de la « valse des directeurs ». Il n'y a pas de valse des directeurs, mais des personnes qui partent et d'autres qui arrivent. C'est le propre de toute collectivité, de toute entreprise. L'arrivée du Directeur des bâtiments vous a été annoncée à la mi-juillet et un DGA prendra ses fonctions début septembre. C'est la vie d'une collectivité. Nous ne sommes plus à une époque, comme il y a quarante ans, quand les gens entraient dans une administration, une collectivité ou une entreprise pour toute leur carrière. De nos jours, de nombreux jeunes ne s'inscrivent pas dans cette optique ; vous le savez car, par votre activité professionnelle, monsieur LÉGER, vous côtoyez de nombreux jeunes. J'ai aussi des enfants, ils ne s'imaginent pas faire toute leur carrière dans la même entreprise ni même dans le même métier.

Je tenais donc à vous rassurer.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'important reste et doit demeurer le service aux habitants. Quant aux organisations internes, je ne suis pas une professionnelle des ressources humaines ni des finances, mais nous essayons de bien comprendre, d'anticiper, de valider et de tracer la feuille de route qui ne doit servir qu'à satisfaire les habitants de ce département.

Nous le verrons lorsque nous examinerons le compte administratif. Quand je les croise, les Creusois ne demandent pas plus d'argent au Conseil départemental. Ils me demandent d'entretenir les routes, de réparer les ponts et les digues d'étang qui, en souffrance, les empêche d'emprunter des sens de circulation dont ils avaient l'habitude. Dans les collèges, les enseignants nous demandent ce que nous pensons des nouveaux enseignements en sciences et technologie et si nous sommes prêts à les accompagner en finançant de nouveaux outils. Nous venons d'ailleurs de recevoir un courrier à ce sujet sur lequel je n'ai pas encore eu le temps de me pencher. Ce qui nous importe, ce n'est pas de rester sur des choses figées à une époque, mais d'adapter nos outils et nos moyens et de dimensionner, au sein des services et des équipes, les professionnels qui ont les compétences ou qui les développent et les acquièrent en accédant à des formations pour que la qualité de service soit au rendez-vous.

Vous avez évoqué le poste de chef responsable des UTAS. À quoi ce poste servait-il ? Il avait été créé je ne sais quand, il y a peut-être cinq, dix ou vingt ans. Est-il encore nécessaire aujourd'hui ou faut-il envisager d'autres organisations, d'autres postes, d'autres responsabilités ? En réalité, nous nous intéressons particulièrement à ce sujet, parce que l'ancien directeur, M. LEMAIRE, qui part en Savoie, s'est rendu compte que les travailleurs sociaux qui s'occupent de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées n'étaient pas sous sa responsabilité de directeur de service, mais sous celle d'un chef territorial d'UTAS, lui-même sous la responsabilité d'un chef coordonnateur des UTAS. Donc, pour décliner les politiques que nous lui demandions de mettre en place, il n'avait pas la mainmise sur ceux qui, au quotidien, étaient au plus près des habitants et des populations pour lesquels ils effectuaient ces missions. De même, sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, notre nouveau Directeur Insertion et Logement, M. Jean AUTIER, nous a laissé entendre qu'il n'existe pas, non plus, de lien hiérarchique avec les chargés en insertion professionnelle.

Cela nous a amenés à réfléchir à cette question. La vie d'une collectivité, c'est aussi, à l'écoute de ceux qui pilotent les politiques publiques au Conseil départemental de la Creuse, savoir si les organisations ne sont pas perfectibles pour améliorer l'accompagnement et la prise en charge des bénéficiaires.

M. LÉGER. – Si je résume, tout va bien. Les agents ou les représentants du personnel qui pensent que les choses vont mal ne comprennent sans doute pas bien la réorganisation. Je vous laisse mieux le leur expliquer, et nous les laisserons maîtres de penser ce qu'ils en pensent !

Une dernière question : quelle est votre position par rapport au Ségur pour les agents de la MDPH ? Dans certains départements, la MDPH assure la prime Ségur, contrairement à d'autres.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous nous sommes posé la question et notre position est très simple et a toujours été la même, nous n'en avons pas dévié : le Ségur – et autres– a ciblé des professions et des professionnels ; y déroger pour l'un plutôt que pour l'autre ferait qu'à la fin, on l'attribue à tous. Or le Ségur a été mis en place par décision gouvernementale en ciblant des professionnels qui se sont engagés à un moment ou à un autre, en particulier en étant en première ligne en 2020, pendant les confinements.

Nous nous en tenons à la disposition du décret parce que, sinon, on pourrait quasiment penser que tous les agents de la collectivité y ont droit puisque tous ont travaillé pendant cette période, même si c'était en télétravail. Nous sommes bien obligés de nous appuyer sur le fondement de ces règles, qui se veulent équitables. Cela dit, nous comprenons la situation. Cela nous ennuie également, mais c'est ainsi. Tout ne va pas bien mais, finalement, tout va-t-il si mal ?

La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Je profite du rapport d'activité pour savoir si vous pourriez nous rappeler les règles d'adhésion à l'Agence d'attractivité et d'aménagement du Département.

Nous avons eu hier soir une discussion à la communauté d'agglomération. Nous nous y perdions.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Les règles d'adhésion s'imposent quand on déclenche un service, par exemple.

Mme Armelle MARTIN. – Mais qui adhère : est-ce la communauté de communes ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Aujourd'hui, les intercommunalités peuvent adhérer. C'est peut-être à cela que votre interrogation fait écho.

À partir du moment où la communauté de communes adhère – en l'occurrence, il s'agit de recourir aux services du PAT –, il sera possible en tant que commune appartenant à cette communauté de communes de déclencher gratuitement les services du PAT. Toutefois, il faudra que la commune adhère également.

Mme Armelle MARTIN. – Il faudra donc une adhésion à la fois de l'EPCI et des communes intéressées ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Oui, si elles sont intéressées. Aujourd'hui, des communes adhèrent à l'Agence pour déclencher des services concernant notamment le droit du sol. Ces communes n'auront pas à adhérer à nouveau, puisqu'elles adhèrent déjà, mais elles auront désormais droit à tous les services *via* le PAT.

Mme Armelle MARTIN. – Imaginons que ma commune adhère. Les services du PAT lui sont accessibles, mais existe-t-il d'autres services ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Elle pourra prétendre à d'autres services comme les services d'urbanisme, de droit du sol, mais ils seront payants.

Mme Armelle MARTIN. – Elle aura un droit de tirage, moyennant financement de sa part ?...

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Tout à fait. L'agence propose plusieurs services. Le PAT en est un. L'idée est qu'en adhérant, les intercommunalités permettent de diminuer les charges des communes qui en font partie, mais de nombreux autres services seront proposés par l'Agence.

Mme Armelle MARTIN. – Nous nous posions surtout la question pour les autres communes. La délibération portant sur le PAT, c'est cette question qui s'est posée.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Actuellement, l'Agence travaille sur le SCoT, sur les usages numériques, etc. Ce travail concerne l'ensemble du département. Les intercommunalités, à ce jour, ne participent pas financièrement à ces travaux mais il faudra bien, à un moment donné, définir un modèle économique. En entrant *via* le PAT, vous participez au fait que l'Agence puisse porter des projets communs, départementaux.

Mme Armelle MARTIN. – Mais la communauté d'agglomération dispose également de services.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Cela fait doublon.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Les autres services sont payants. Le PAT est à part mais, en matière d'urbanisme, par exemple, si FELLETIN adhère à l'Agence, Creuse Grand Sud adhérant à l'Agence, les services déclenchés au niveau du PAT ne vous coûteront rien.

Le prochain Conseil d'administration de l'Agence a lieu la semaine prochaine.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je veux bien que les communes disent ne pas être informées, mais nous avons tout de même envoyé je ne sais combien de prospectus et les communes disposent d'internet. Hélène FAIVRE pourra confirmer que toutes les mairies sont raccordées à la fibre. Nous ne pouvons pas, toutes les semaines, envoyer un prospectus pour présenter les offres d'accompagnement en ingénierie de l'Agence d'attractivité et d'aménagement.

Concernant le Plan alimentaire territorial, il y a quelques mois, nous avions sollicité toutes les intercommunalités pour savoir si elles souhaitaient adhérer à l'Agence afin d'éviter que chaque commune membre de l'intercommunalité n'ait à adhérer pour bénéficier de ces services. Nous essayons aussi de viser une cohérence territoriale... N'est-ce pas cela, monsieur MARTIN ? Cela permet, me semble-t-il, d'avoir un droit de tirage.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Je réexplique : les intercommunalités adhèrent et, de ce fait, la commune qui adhère déjà à l'Agence peut profiter des services du PAT...

Mme Armelle MARTIN. – Mais si la commune n'adhère pas déjà à l'Agence ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Dans ce cas, pour profiter des services du PAT, il lui faudra adhérer à l'Agence, ce qui représente 1 € par habitant.

Mme NICOUX. – Au niveau départemental, certaines communes ne peuvent pas bénéficier des services de l'Agence...

M. LÉGER. – Pour la construction, notamment.

Mme NICOUX. – Oui, et c'est le cas neuf fois sur dix.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Aujourd'hui, une centaine de communes adhèrent à l'Agence. Toutes n'y adhèrent pas pour le droit du sol. Certaines déclenchent également de l'AMO, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des besoins sont remontés des communes concernant le Plan alimentaire territorial et l'alimentation dans leur cantine. Pour bénéficier des services, il leur faut adhérer : 1 € par habitant, cela ne représente pas non plus des sommes extravagantes.

Mme NICOUX. – Dans ma commune, nous avons fait appel à l'AMO dans le cadre des Petites Villes de demain, qui est un dispositif totalement à part pour lequel, jusqu'à présent, on ne faisait pas appel à l'Agence d'attractivité. Il est possible de faire appel à l'Agence dans des cadres parfaitement ciblés, mais certaines communes n'y recourent pas, tout simplement parce que, la plupart du temps, ces services concernent essentiellement l'urbanisme, et qu'elles ne dépendent de l'Agence d'attractivité pour cela. C'est ce qui est compliqué à comprendre. Les cas de figure sont divers et variés.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Des documents explicatifs seront distribués, mais l'intérêt pour une comcom d'adhérer à l'Agence est d'offrir la possibilité à une commune de déclencher des services du PAT. Mais pour ce faire, elle doit adhérer. C'est le principe de mutualisation des moyens.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture. – Si je puis me permettre un exemple, ma commune a adhéré à l'Agence pour 1 € par habitant. Nous n'avions pas de documents d'urbanisme, puisque nous sommes dans le cas de ceux qui n'ont ni plans locaux d'urbanisme (PLU) ni documents d'urbanisme. En revanche, en tant que commune adhérente, j'ai sollicité une AMO auprès de l'Agence pour restructurer la place de la mairie. C'est l'Agence qui porte le dossier et, bien évidemment, je paie la prestation.

En revanche, pour ce montant de prestation, elle s'occupe de monter le dossier, de contacter les bureaux d'études. Je ne m'occupe de rien. Cela a, bien évidemment, un coût et ma commune était déjà adhérente. Je ne sais si cela répond à votre question.

Mme Armelle MARTIN. – Supposons que l'Agglomération ne vote pas la délibération. Les communes peuvent-elles adhérer directement ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Bien sûr, mais elles paieront au plein tarif.

M. BODEAU. – Ce ne sera plus 1 € par habitant.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Si, elles paieront 1 € par habitant pour adhérer, et elles paieront également le service.

Mme Armelle MARTIN. – Sinon, elles ne paieront que l'adhésion ?...

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Exactement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'Agence a été mise en place à la demande de communes qui n'avaient pas accès à divers services. Le premier volet fut ce Centre d'instruction mutualisée (CIM) puisque l'État se désengageait à accompagner un certain nombre de communes creusoises. D'un commun accord, les communes concernées nous ont demandé si l'idée de mutualiser ces services ne présenterait pas quelque intérêt. Nous avons donc construit cette première brique à l'intérieur de l'Agence. Ces communes, qui sont au nombre d'une quarantaine, paient une cotisation pour faire fonctionner ce service. Ce n'est pas le Conseil départemental qui va financer la question de l'instruction des documents d'urbanisme. Cette première brique obéit à un modèle économique qui, chaque année, fait l'objet d'un point financier, de façon tout à fait séparée, entre coûts et dépenses.

Ces communes qui adhèrent au CIM adhèrent donc, de fait, à l'Agence.

Ensuite, s'est posée la question de l'AMO pour des communes qui, comme Catherine DFEMME le précisait, souhaitent de l'ingénierie et font appel à l'Agence pour monter leur projet en amont, élaborer des cahiers des charges et lancer des appels d'offres sur des sujets plutôt techniques.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Pour des routes ou des aménagements de bourg, etc.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'Agence mobilise également des partenaires de l'État comme la DDT, le CAUE ou autres. Elle a la charge de l'accompagnement, souvent avec les chargés de mission du Conseil Départemental, en particulier nos trois chargés de mission Territoires qui ont travaillé auprès des communes dans le cadre des contrats Boost'Comm'Une. Ce réseau est aujourd'hui identifié et mobilisé, ou tout au moins mobilisable, pour accompagner l'ingénierie offerte par l'Agence, mais qui est payante puisqu'il y a un coût de la prestation.

Mme Armelle MARTIN. – Je n'avais pas bien compris quel était le lien entre communauté de communes et communes dans le cadre du PAT.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Nous avons rencontré vos collègues de la communauté d'Agglo il y a quinze jours. Vous évoquiez le service cantines, mais le PAT ne se réduit pas à cela. Il accompagne également des porteurs de projets. Cœur de Creuse, c'est chez vous ; ils sont accompagnés par Perrine PUBERTHIER. C'est du temps passé par l'Agence. Bien souvent, c'est la partie cantine qui ressort, mais le PAT, ce sont aussi des projets économiques que l'Agence accompagne. Sans le PAT, le projet « Cœur de Creuse » aurait été difficile à mener. Aujourd'hui, accompagnés par Perrine PUBERTHIER, les agriculteurs creusois sont capables de monter des dossiers pour prétendre aux marchés publics. Des agriculteurs dans vos communes pourraient être concernés à l'avenir.

Mme Armelle MARTIN. – Dans le cadre de la délibération de la communauté d'agglomération, je voulais seulement bien comprendre le mécanisme d'adhésion de la commune. J'ai compris qu'en fait, cela permet à la commune de bénéficier d'un service qui sera offert avec l'adhésion.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Allez-vous voter favorablement ?

M. BODEAU. – Nous verrons cela avec le vote de la piscine ! *(Protestations.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est un véritable sujet à l'échelle du département, entre ceux qui ont besoin et ceux qui n'ont pas besoin. Nous le savons. Ce matin, nous avons évoqué les questions du SCoT. Il faut faire le lien. J'ai toujours dit que l'on ne pouvait pas déployer 200 M€ de fibre dans ce département sans avoir réfléchi à ce que nous en ferions... et cela nous revient en pleine figure : oh, les gens ne s'abonnent pas ! M'abonner, pour quoi faire ?

J'avais posé cette question des usages, je l'avais portée auprès du syndicat DORSAL il y a trois ou quatre ans. Cela me semblait pertinent, parce que je suis persuadée qu'en Haute-Vienne, en Creuse et en Corrèze, il nous appartient de développer les mêmes stratégies. Mais non, chacun allait faire la commercialisation de son côté. DORSAL ne devait s'occuper que du déploiement de la fibre. Très bien ! Quatre ans après, on se rend compte que cela pose des problèmes. Quoi que l'on dise, demain, un certain nombre d'accès aux services et à toute autre chose passera par le très haut débit à partir du domicile. Aujourd'hui déjà, dans toutes les organisations, tous les milieux professionnels, on y recourt de plus en plus.

Je pense donc que nous ne sommes pas performants au niveau de l'Agence. Nous devons en reparler avec notre Directeur, mais je me souviens que nous avions abordé cette question de l'usage numérique lors du PPC 1. Une réunion s'était tenue dans cette salle ; il avait été question des virus dont il fallait se méfier, de la protection des données, etc. Le diagnostic est extrêmement bien réalisé et, pour les collectivités, cible en priorité tous les points de relative urgence, pour ne pas dire d'urgence dépassée, sur ces questions de gestion des données. Au-delà de la protection et la sécurisation des données, se pose également la question des données mises à disposition, les données libres, qui permettront d'inventer de nouveaux usages demain ou de faciliter la vie dans le département.

Nous avions organisé une journée de Copil. Trois ou quatre intercommunalités seulement étaient présentes, et encore, je compte large. L'après-midi, nous avions organisé des ateliers auxquels assistait une dizaine d'élus, plutôt des alentours de GUÉRET, car cela se déroulait à la Bibliothèque départementale. Nous n'allions pas déplacer des élus de LA VILLEDIEU !

À mon avis, monsieur MARTIN, il faudrait retravailler la question de la communication et, comme nous l'avons fait pendant la crise, organiser des ateliers en web parce que, aujourd'hui, les emplois du temps des élus sont extrêmement chargés, et tous les sujets sont importants. Nous devons mieux communiquer et travailler différemment, sans quoi on

tourne en rond et on fait beaucoup de choses qui ne servent à rien. Perdre du temps et des moyens m'irrite.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, la toile de fond du débat qui se déploie est la recherche d'un équilibre entre l'aide à l'ingénierie et l'aide à l'investissement. Ce matin, il n'a échappé à personne que, lorsque Mme la Préfète a évoqué l'opération Petites Villes de demain (PVD), elle n'a pas du tout parlé d'aide à l'investissement, mais uniquement de l'ingénierie. Il est bien beau de bénéficier d'aides à l'ingénierie pour faire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ; encore faut-il, derrière, avoir des plans de financement qui permettent la réalisation de l'opération. C'est tout de même un débat de fond.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je n'ai pas voulu intervenir parce qu'on nous parle beaucoup d'ingénierie, et que nous y avons beaucoup cru avec l'ANCT, Agence nationale de la cohésion des territoires. Je n'ai pas osé commenter non plus, mais vous avez pu lire, dans le plan France Ruralités, que 100 nouveaux chargés de mission en ingénierie seraient déployés dans les territoires ruraux. Sur le nombre de départements, il y en aura peut-être deux nouveaux... qui seront en préfecture parce que les maires s'adressent aux préfectures et pas ailleurs !

Il faudrait peut-être que nous nous reposions des questions sur ce que le Conseil départemental déploie parce que si les maires n'ont pas besoin du Conseil départemental ou de l'Agence et de l'ingénierie que nous apportons, après tout, nous pourrions peut-être abandonner tout cela !

La première mission de ces chargés d'ingénierie dans le plan France Ruralités est de dresser un état diagnostic de toute l'ingénierie existant dans les départements ruraux !

M. BOURGUIGNON. – C'est déjà fait !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ces chargés de mission prendront leurs fonctions au mieux au milieu de l'année 2024, et Mme la ministre ajoute – elle est charmante – que si nous avons connaissance dans nos territoires de profils de chargé de mission agent de développement, il ne faut pas hésiter à les lui faire connaître !

Nous allons perdre une année. L'ingénierie est déjà là ; la Région en met également en place.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Pour revenir sur ce que disait Jean-Jacques LOZACH, si mes souvenirs sont bons, initialement, le projet Petites Villes de demain était assez flou et, en investissement, il n'y avait pas tant que cela.

M. LOZACH. – Il n'y avait rien !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Il est vrai que, ce matin, Mme la Préfète a parlé d'ingénierie, et exclusivement d'ingénierie. J'en conclus que l'investissement n'est pas prévu.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Excepté pour des études.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Des études, mais c'est tout. Je comprends la réflexion de Jean-Jacques LOZACH : il va falloir se débrouiller pour l'investissement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la DSID et le plan France Ruralités qui annonce des crédits supplémentaires nouveaux pour la rénovation de l'habitat ancien. Nous verrons ce qu'il en sera.

Mme NICOUX. – Il est vrai que l'aide pour les Petites Villes de demain est essentiellement orientée vers l'ingénierie, mais cela peut nous permettre d'être prêts pour les prochains appels à projets...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Au moins, c'est anticipé !

Mme NICOUX. – ... car c'est toujours un problème. Les grandes villes ou les grandes collectivités ont les moyens d'avoir une personne qui a réfléchi à un tas de sujets et d'être prêtes au moment où les AMI paraissent. Certes, il n'y a pas d'autres financements derrière, à l'exception de la DETR traditionnelle, mais au moins aurons-nous réfléchi aux dossiers que nous pourrons faire avancer au moment où des appels à projets se présenteront.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – L'avantage est effectivement de pouvoir sortir des projets lorsque l'État lance un AMI. Nous pourrons répondre, nous serons prêts.

Mme NICOUX. – D'autant que, généralement, on a deux mois pour répondre.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Premiers arrivés, premiers servis !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Vous avez raison, puisque la ministre évoquait hier que, dans le cadre de France Ruralités, des moyens seraient accordés, sur fonds constants, aux Villages d'avenir, mais également aux PVD. S'il est

bien d'avoir un temps d'avance pour être prêt à déposer un dossier, la problématique est que l'on restera à enveloppe constante.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je n'ai peut-être pas trouvé, mais le rapport d'activité ne donne pas de chiffres précis sur le nombre de demandes concernant le plan « Dites... 23 ! » sur 2022.

Par ailleurs, une question, qui n'a peut-être pas trait au rapport d'activité me vient au fil de ma réflexion : où en est le dossier concernant la structure de SAINT-PALAIS-SUR-MER ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour ce qui est du dossier à SAINT-PALAIS-SUR-MER, nous sommes engagés par une promesse de vente. Il y a eu une délibération de Conseil départemental. La date butoir est le 21 juillet. Nous avons tous eu connaissance de la délibération, ce n'est pas un secret. Tant que la promesse de vente n'a pas été dénoncée par l'acquéreur avec lequel nous avons signé, nous ne pouvons pas bouger. Nous attendons de voir si cette promesse se déclinera en un achat ferme et définitif.

M. BODEAU. – Quel était le montant ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne m'en souviens plus exactement, mais de l'ordre de 7,5 M€.

Il n'y a pas d'informations précises dans ce rapport d'activité du plan « Dites... 23 ! », pas plus que sur d'autres thématiques que nous portons, mais nous avons prévu de l'évoquer à l'occasion de la séance plénière d'octobre, puisque nous sommes en train d'opérer des modifications et que nous n'avons pas encore eu le retour des Conseils de l'ordre.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Nous sommes dans l'attente de leurs retours pour adapter le plan.

En revanche, j'ai une petite réponse à vous apporter. Depuis le 7 février 2020, nous avons eu soixante-huit bénéficiaires, pour un montant total de 478 500 €, plus 362 000 € *via* les contrats Boost'Ter, plus un chargé de mission Santé.

Sont prévues les installations de : médecins généralistes – un en 2024, un en 2025, deux en 2026 ; dentistes – deux en 2023, un en 2024 ; kinésithérapeutes – deux en 2024, deux en 2025 et trois en 2026 ; orthophonistes – un en 2024, un en 2025 et deux en 2026 ; et d'un orthoptiste en 2023. Nous n'avons pas reçu de demande de sage-femmes.

Les installations ne sont pas immédiates parce que, pour s'installer, ils doivent avoir achevé leurs études. Nos aides sont des aides soit aux stages, soit aux études. Cela ouvre tout de même quelques perspectives d'installation.

Nous comptons réajuster nos aides, car nous avons appris que les étudiants en médecine préfèrent, à la sortie de leurs études, assurer des remplacements plutôt que de s'installer. C'est une première piste de travail mais, pour revoir le plan, nous attendons les retours des différents Conseils de l'Ordre. Nous avions posé une date butoir, nous devrions les avoir sans tarder. Puis, nous réfléchirons aux modifications à apporter au plan pour répondre plus précisément aux besoins. Nous devrions vous présenter le nouveau plan Santé en septembre, ou en octobre au plus tard.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PÉNICAUD.

Mme PÉNICAUD. – Parfois, nous recevons des demandes d'aide à l'installation, mais nous ne pouvons y répondre car ces aides ne sont pas programmées dans le plan.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture. – Des aides à l'installation qui concernent quel type de profession ?

Mme PÉNICAUD. – Nous avons reçu une demande d'un dentiste, qui a été refusée parce que l'objet de sa demande n'entrait pas dans les aides accordées par le plan.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Les dentistes peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat de matériel.

Mme PÉNICAUD. – Et pour des kinés ?...

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Il existe une aide pour les dentistes, pas pour les kinés.

Mme PÉNICAUD. – En tout cas, il n'a pas obtenu d'aide à l'installation.

Donc, ce n'est pas possible pour un kiné, mais un dentiste peut tout de même demander un aide au matériel.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Tout à fait. Cela peut aider.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous n'allons pas distribuer des aides à tout le monde pour tout. Nous avons identifié les besoins. Les coûts de matériel varient largement selon les professions. Pour un dentiste, nous avions identifié que l'investissement en matériel avoisinait 80 000 €. C'est un investissement important à faire dès l'installation.

Nous avons eu reçu des demandes pour l'ordinateur de l'infirmière et pour je ne sais plus quel matériel du kiné. La CPAM accorde également des aides. Le Conseil départemental n'est pas là pour accompagner tout le monde pour tout. Nous aidons ceux qui en ont vraiment besoin et pour lesquels cela a du sens.

En revanche, comme Mme CHEVREUX le précisait, les contrats de bourse pour les étudiants en médecine stipulent que ces derniers doivent s'installer dans les trois mois après l'obtention de leur diplôme, mais on constate que les jeunes diplômés ne s'installent pas et assurent plutôt des remplacements. Donc, soyons moins stricts sur cette condition et proposons-leur de travailler dans le département à l'hôpital ou en structure de ville.

Il faut revoir nos propositions. Nous avions l'ambition de vous présenter en juin le bilan et les nouvelles propositions. Le bilan n'est pas là parce que nous ne pouvons encore l'assortir des modifications nécessaires pour reconduire ce plan.

Donc, madame CHEVREUX, vous disiez que ce serait fait en octobre ?...

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé. – Oui, en octobre, dernier carat !

Mme LA PRÉSIDENTE. – en off, Dans le rapport d'activité, nous faisons le point sur les structures dont nous sommes membres. Je serai un tantinet provocante : certains s'interrogeaient sur la façon dont nous allions répartir la dotation des amendes de police. C'est un véritable sujet auquel nous n'avons pas apporté de réponse cette année. Voici ma proposition : donnons-la au SDIS. Sans doute m'expliquera-t-on que ces fonds sont strictement destinés à la sécurité routière ! Mais au regard de la situation, qui s'annonce difficile, ce pourrait être une bonne solution. Je sacrifierai volontiers les 500 € que je reçois chaque année à BUSSIÈRE-NOUVELLE pour améliorer l'investissement en matériel nécessaire pour les pompiers, car j'ai plus besoin d'eux que de panneaux supplémentaires à BUSSIÈRE-NOUVELLE, que je ne sais plus où mettre !

De toute façon, à l'écho que nous avons depuis deux mois de la Préfecture, nous avons compris qu'il était hors de question de continuer à verser la somme à chaque canton sur devis et sans facture. Cette époque est bel et bien révolue. La Préfecture veut des résultats au regard des financements alloués aux communes.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – J'ai demandé un rendez-vous pour en discuter. Les directives de la Préfecture, en particulier les nouvelles obligations imposées imposer étaient, à mon avis, plus liées à l'ancienne Préfète. C'est la raison pour laquelle je rencontrerai le Directeur de cabinet de la Préfecture et, si vous en êtes d'accord, madame la Présidente, j'expliquerai combien ce financement est important pour nos cantons. Les sommes engagées sont parfois élevées pour les petites communes. Abonder à hauteur de 50 % nous permet de distribuer sous forme de saupoudrage, mais c'est aussi l'essence même des amendes de police.

Ce sont tout de même quelque 214 000 € qui sont à répartir. Lundi, j'en discuterai avec le Directeur de cabinet pour avancer. Pour ma part, je suis pressé ; la mairie de BOURGANEUF me sollicite. Nous avons tous tenu votre réunion cantonale et je pense que vous êtes tous sollicités. Je ne compte pas lâcher ; ce que la Préfecture veut nous imposer les arrange à notre détriment et, pour finir, c'est nous qui serons critiqués parce que les gens ne comprennent pas ce qui nous est imposé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je mets aux voix ce rapport d'activité 2022. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT N° CD2023-06/1/2
DOSSIER N°5655

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, étant donné qu'il est seize heures trente, si nous voulons participer au karaoké géant ce soir, il ne faudra pas « boiter bas », comme l'on dit dans nos campagnes.

Concernant les comptes de gestion, il est un point de droit qu'il me semble important de rappeler : il appartient à l'Assemblée délibérante de statuer sur les comptes de gestion préalablement à l'examen du compte administratif. Pour cela, M. le comptable public responsable du service de gestion comptable de GUÉRET nous a fait parvenir les comptes de gestion définitifs du budget principal du Département ainsi que des budgets annexes du Laboratoire départemental d'analyses, des Énergies renouvelables et du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

En annexe du rapport, vous trouverez la synthèse des résultats budgétaires de l'exercice 2022. Vous en connaissez la pratique de poids, les résultats du compte administratif des départements ne concordent pas ceux du compte de gestion. Il vous est donc proposé que le vote du compte de gestion intervienne préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation.

Madame la Présidente, je vous propose donc de commencer par faire approuver ces comptes de gestion.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose d'approuver les comptes de gestion dressés par le comptable public, qui certifie qu'ils sont en concordance avec le compte administratif. *(Adoptés à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2023-06/1/3
DOSSIER N°5773

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comme vous le savez, lors du vote sur le compte administratif, il me faut m'absenter de la salle. Aussi, avant l'examen de ce rapport, il convient de désigner un président de séance qui me remplacera.

Je vous propose de faire appel au premier Vice-président, à savoir M. Patrice MORANÇAIS. *(M. Patrice MORANÇAIS est désigné président de séance suppléant.)*

La parole est à M. FOULON pour la présentation du compte administratif 2022.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Tout le monde ou presque connaît les informations que je vais délivrer puisque nous en discutons déjà depuis de nombreuses semaines. Des éléments ont été livrés lors du discours de la Présidente, repris par les présidents de groupe et, au sein de la collectivité, nous échangeons et nous connaissons l'état de fait.

Mme la Présidente a proposé, pour remédier à la difficulté que nous rencontrons, de modifier le mode de fonctionnement l'année prochaine, en évitant de faire voter le compte administratif en milieu d'année de l'exercice budgétaire suivant. C'est la raison pour laquelle, avec Mme la Présidente, nous vous proposons une procédure beaucoup plus pragmatique, de sorte que nous voterons le compte administratif avant le budget et non l'inverse, comme cela se passe aujourd'hui. Autrement, la moitié de l'exercice budgétaire 2023 est déjà largement entamée quand nous vous présentons le compte administratif.

Cela explique le caractère quelque peu dépassé de ce compte administratif 2022. Cela étant, je me dois de vous présenter quelques éléments importants, que je résumerai afin de ne pas alourdir nos débats.

Tout d'abord, le Conseil départemental s'est toujours efforcé de concilier deux grands impératifs de la gestion des collectivités : d'une part, la nécessité de maintenir une situation financière saine, ce qui est l'essence même de notre fonctionnement ; d'autre part, la nécessité d'obtenir des services de qualité pour nos usagers et de construire un territoire résilient, solidaire et attractif.

Notre collectivité s'est donc attachée en 2022, comme ce fut le cas les années précédentes, à accomplir et renforcer ses missions relatives aux politiques sociales et à la solidarité territoriale afin de maintenir un territoire attractif qui se développe.

Mme la Présidente l'a dit ce matin dans son discours introductif, le premier objectif, à savoir le maintien d'une situation financière saine, est atteint. Les grands indicateurs que je vais décliner sont stabilisés, voire en progression par rapport aux années précédentes.

Ainsi, l'épargne brute – la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, soit notre train de vie quotidien – s'établit à 22,5 M€, contre 18 M€ en 2021 et 14 M€ en 2021. Son montant progresse, mais demeure inférieur à celui observé dans les départements de notre strate, qui faisait apparaître 192 € par habitant dans le département de

Creuse contre 251 € par habitant dans ceux de même strate. Sans tomber dans l'euphorie, que l'on soit dans la majorité ou l'opposition, il convient d'examiner les chiffres avec une grande attention et surtout prendre du recul par rapport à la situation que j'évoquais en préambule concernant l'année 2023.

L'épargne nette, qui est l'épargne brute moins le remboursement du capital d'emprunt, s'élève à 10,8 M€ en 2022. Elle était de 6,2 M€ en 2021 et de 3,2 M€ en 2020. Là encore, restons raisonnables car, à voir les chiffres, on se rassure, mais à se comparer, on peut s'inquiéter, car si notre épargne nette s'établit à 93 € par habitant, elle doit être comparée aux 179 € par habitant en moyenne dans les autres départements de notre strate.

L'encours de dette, que l'on appelle également le stock de dette, est descendu en dessous de 100 M€, puisqu'il est de 96,2 M€. Cela signifie qu'aujourd'hui, nous remboursons plus d'emprunt que nous ne sollicitons les banques. En 2022, nous avons remboursé 11,7 M€ et emprunté 9 M€. La collectivité se désendette donc.

En conséquence, si la capacité de désendettement, ratio entre l'encours de dette et l'épargne brute, est correcte pour la Creuse, elle est toujours moins bonne que dans les autres départements. Nous sommes toutefois en amélioration par rapport aux années précédentes.

M. BODEAU. – Pourriez-vous préciser la capacité de désendettement ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Nous sommes à 4,3 quand les autres départements sont en moyenne à 2,5. Je rappelle que l'on considère que la cote d'alerte est à 10 ans. Nous avons connu des années difficiles. Donc, parvenir à un ratio de 4,3, c'est bien ; mais atteindre celui des autres départements, c'est mieux !

Cette amélioration des ratios financiers de la collectivité pour 2022 fait ressortir des recettes de fonctionnement en forte progression, de 3,70 %, quand nos dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1,23 %.

Je ne reviens pas sur les recettes, cela a été dit : fraction de TVA ; recettes de fonctionnement rigides, à hauteur de 97 % ; difficulté d'anticiper et de se projeter sur l'année en cours étant donné qu'en 2022, nous sommes passés par toutes les couleurs ! En effet, après nous avoir annoncé que la fraction de TVA serait de 8,56 %, en avril, nous avons appris qu'elle ne serait plus que de 5,5 %, puis on nous a accordé 9,5 %, sur laquelle nous devons, finalement, rendre 250 000 €. Je vous laisse imaginer comment piloter une collectivité dans une telle incertitude quant aux recettes de fonctionnement ! Il n'y a donc rien de particulier à en dire, hormis que nos marges de manœuvre sont extrêmement restreintes en raison de la forte rigidité de nos recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont extrêmement contraintes. Sans entrer dans le détail, les charges à caractère général augmentent de 0,3 % ; les charges de personnel ont augmenté de 1,4 M€, soit 3,12 %, essentiellement en raison des mesures décidées par l'État, telles que le dégel du point d'indice, qui nous a coûté 650 000 €, la mise en œuvre du CTI (complément de traitement indiciaire) pour 445 000 € ou encore l'indemnité inflation pour

82 100 €. Depuis deux ans, la masse salariale a augmenté de 3 M€ liés à des décisions qui ne sont pas de notre fait, mais imposées par l'État.

Si les dépenses relatives au RSA ont diminué de 1,15 %, celles relatives à l'APA ont progressé assez fortement, de 5,38 %. Cela tient à l'application de l'avenant 43 qu'évoquait Mme la Présidente et à la revalorisation salariale des métiers de l'aide à domicile. Je vous laisse appréhender toute la problématique du pilotage des dépenses, sachant que les trois allocations individuelles de solidarité (AIS), que sont l'APA, le RSA et la PCH, représentent 51,9 M€ en 2022, soit quasiment 30 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 50,1 M€ en 2021.

Globalement, les dépenses en matière d'action sociale atteignent 109 M€, soit 59 % des dépenses de fonctionnement du Département. C'est le chiffre à retenir, car il illustre parfaitement que notre cœur de métier porte sur le social, en particulier les trois AIS.

L'amélioration des indicateurs du Département a permis d'accroître significativement nos dépenses d'investissement en 2022. Ces dernières représentent *stricto sensu* 23,2 M€, ce qui n'est pas rien, et je laisse de côté le capital d'emprunt à rembourser qu'il convient d'ajouter en investissement. Hors crédits relatifs aux opérations de refinancement de la dette, à savoir le remboursement du capital, le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'établit à 84,38 % en 2022. Je pense que ce chiffre fera plaisir à Jean-Luc LÉGER qui est toujours très attentif au taux de réalisation de l'investissement de la collectivité. Je tenais à le rassurer sur ce point.

Le remboursement du capital d'emprunt représente 11,7 M€, contre 11,9 M€ en 2021.

Sans entrer dans le détail des dépenses d'équipement, je souligne seulement que 80 % des 23,2 M€ sont des dépenses d'investissement de la collectivité et 4,7 M€, soit 20 % des dépenses d'investissement, sont des dépenses au tiers, c'est-à-dire des dépenses comme Boost'Comm'Une qu'évoquait Valéry MARTIN. Ce n'est pas neutre ! Quand on nous dit que nous devrions donner plus, nous y sommes tout à fait disposés, mais vient un moment où l'on atteint le plafond de verre. Cela fait longtemps que nous n'avions pas atteint un montant aussi élevé en investissement : 23,2 M€. Pour rappel, nous étions aux alentours de 18 M€ à 19 M€ en 2018 et 2019.

Tout cela nous conduit au chiffre magique de l'excédent de clôture, qu'il convient toutefois de relativiser. Cet excédent de clôture c'est notre « bas de laine », pour le dire vulgairement. C'est ce qui nous reste pour continuer à vivre. Aujourd'hui, il est de 32,8 M€. Nous avons été vertueux en 2022, nous n'avons pas eu à y recourir pour financer l'investissement. Si notre gestion a été vertueuse, il convient de rester vigilant en 2023 et au cours des prochaines années, car cet excédent de clôture est notre poire pour la soif !

En résumé, 2022 a plutôt été une bonne année pour ce qui est de nos résultats en valeur absolue. Par rapport aux autres Départements, en valeur relative, je me dois de poser un petit bémol. Il faut toutefois rester très vigilants en 2023 car, comme le disait Mme la Présidente dans son propos introductif, malheureusement, des décisions nous tombent dessus que nous n'attendions pas. Ce fut le cas de la revalorisation du point d'indice, et de 5 points supplémentaires accordés 1er janvier prochain ou encore des décisions annoncées par

M. GUÉRINI le 12 juin pour une application au 1er juillet. Ensuite, on demande aux collectivités de s'en débrouiller ! La difficulté de pilotage est donc extrême.

Je ne vous abreuverai pas davantage de chiffres concernant ce compte administratif. Quelques chiffres sont importants à retenir : un montant de la dette inférieur à 100 M€ ; un remboursement de la dette supérieur à l'emprunt, de 11,7 M€ pour 9 M€. Sachez qu'avec Pierre COSTES, pour l'année 2023, nous avons sollicité moins d'emprunt parce que les taux ont remonté. Les taux actuels se situent aux alentours de 3,5 %. En 2023, la charge de la dette sur les intérêts financiers sera donc en augmentation, car nous sommes obligés de suivre l'évolution des taux d'intérêt puisque, parmi les prêts contractés, il en est avec une part variable adossée au Livret A. Or le Livret A est à 3 % aujourd'hui.

Telles sont donc les grandes tendances à retenir.

M. BODEAU. – Vous dites qu'en 2024, nous subirions encore une augmentation du point d'indice ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – J'attends les textes d'application, mais M. GUÉRINI a fait trois annonces : une hausse de 1,5 % du point d'indice...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cinq points d'indice supplémentaires seront attribués à tous les agents au 1er janvier et 9 points aux agents de catégories C et B, dont les salaires sont les plus bas.

Nous subissons donc un effet sur le point lui-même, et un effet lié au nombre de points.

M. LABAR. – Pour le SDIS, 1,5 % d'augmentation du point représente 45 000 €. Je vous laisse imaginer avec 5 points supplémentaires !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il en ira de même pour le Conservatoire, la Cité de la Tapisserie, etc. Cette augmentation ne concerne pas que les agents du Conseil départemental, mais tous ceux de la fonction publique territoriale.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il faut attendre la parution des décrets. Nous verrons bien les décisions qui arrivent après l'été, mais il est sûr que cela ne sera pas neutre non seulement pour le Département, mais également pour les communautés de communes, et cela sera extrêmement compliqué pour les communes de 10 à 50 000 habitants, qui emploient entre 100 et 130 salariés, et qui se demandent aussi comment elles pourront absorber l'impact de ces mesures.

Il est vrai que le point d'indice n'avait pas augmenté depuis dix ans.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Depuis juillet 2022.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Oui, mais avant juillet 2022, cela faisait dix ans que le point d'indice n'avait connu aucune revalorisation. Nous sommes passés d'une ère de stagnation à une ère d'inflation... Tout augmente. Vous faites tous vos courses, vous le voyez bien !

Tel est, rapidement brossé, le compte administratif 2022, mais je ne souhaitais pas noyer mes chers collègues sous trop de chiffres.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des interrogations sur cette présentation synthétique, mais surtout sur le fond du dossier ?

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Force est de constater la bonne progression de l'excédent cumulé en 2022, grâce notamment à la fraction de TVA de 6 M€ supplémentaires, me semble-t-il ?...

M. COSTES, directeur des finances et du budget. – 2,6 M€ exactement.

M. BODEAU. – J'étais largement au-dessus ! Mais grâce également aux DMTO qui nous ont permis d'engranger des recettes élevées. Sans elles, je pense que la CAF nette et le report sur le chapitre 002, la situation aurait été difficile.

Les excédents reportés au chapitre 002 se montent à plus de 32 M€, me semble-t-il. Ne serait-il pas intéressant en 2023 et pour les prochaines années d'utiliser ces excédents cumulés, compte tenu du coût actuel des emprunts ? Comme vous l'indiquiez, dans nos communes ou nos EPCI, le taux de prêt minimum est celui du livret A plus 0,50, voire 1 point. Cela nous amène à des taux à 4,5 %, voire 5 %, quand il n'y a pas si longtemps nos taux d'intérêt atteignaient à peine 0,5 %.

Au chapitre 066, bonjour la facture ! Si nous empruntons, la CAF nette va en prendre un sacré coup !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Le bas de laine, madame la Présidente, est un bas de laine fictif. Il est là mais il évolue. Nous avions prévu d'en consommer 2 M€ par an. En 2022, nous n'avons pas eu à le faire. C'est la raison pour laquelle il est resté + 650 000 €.

Le problème est qu'en 2023 – nous sommes en milieu d'exercice –, on peut penser que nous ne consommerons pas seulement 2 M€ mais 4 M€. Donc, à la fin 2023, nous aurons

consommé 4 M€ en une année – d'où la prudence à avoir par rapport aux chiffres annoncés dans le compte administratif.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je remercie M. BODEAU, car je sais que les fonctions qu'il occupe dans une autre collectivité l'amènent à maîtriser ce sujet et à appréhender parfaitement la situation. M. FOULON adore cette image de « bas de laine ». Cela doit tenir de son enfance dans le Nord, où il faisait très froid ! Mais il vaut mieux en avoir deux pour avoir plus chaud aux pieds !

Un élément est intéressant à relever : malgré la progression des dépenses et des recettes et du delta entre les deux, sur un budget de quasiment 300 M€, l'excédent reporté n'a augmenté que de 600 000 € entre 2021 et 2022. Cela signifie que la dynamique de consolidation d'excédent que nous avons observée ces deux ou trois dernières années semble s'être vraiment ralentie.

C'est la raison pour laquelle lors du débat d'orientations budgétaires et lors du vote du budget, nous nous étions engagés à rester prudents pour atteindre nos objectifs. Je le disais ce matin encore et Franck FOULON l'a redit, dans le contexte actuel des taux d'emprunt, il faut nous désendetter afin de disposer de cette capacité d'autofinancement et continuer à investir. Nous pourrions décider qu'il s'agit d'une somme d'argent, mais il ne s'agit ni de liquidités ni de trésorerie. Vous êtes tous élus dans d'autres collectivités, nous savons parfaitement de quoi nous parlons. Donc, n'avoir que 600 000 € de plus sur cet excédent reporté nous incite à la plus grande prudence.

M. BODEAU. – Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'une bonne nouvelle cette année concernant la fraction de TVA compte tenu de l'inflation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ou d'une mauvaise nouvelle concernant les DMTO.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – S'agissant des DMTO, la situation est déjà moins bonne que l'année dernière et fait ressortir une baisse de 300 000 €, arrêtée à fin mai. J'ai toujours dit que les arbres ne montaient pas jusqu'au ciel. Nous y sommes !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Cela a été souligné hier en commission des finances, ce budget 2022 a été servi par la conjoncture. Nous étions également d'accord pour dire que, lorsqu'un budget est aussi faible, car, au regard de tant de collectivités en France, celui de la Creuse est relativement faible – et que les marges de manœuvre sont si étroites, seule la conjoncture peut faire bouger sensiblement le budget.

L'année dernière a été bonne, grâce aux recettes. Nous craignons une année moins fructueuse, comme ce fut le cas en 2014 parce que l'effet ciseau que vous redoutiez en 2023,

nous l'avions connu en 2014. C'est bien la preuve que, bien souvent, c'est la conjoncture qui imprime sa marque sur le budget d'une collectivité telle que la nôtre.

Vous avez reconnu que si les ratios se sont améliorés, ils demeurent néanmoins dégradés par rapport à ceux des Départements de la même strate. Je vous reconnais cette honnêteté intellectuelle que l'exercice budgétaire que vous avez présenté connaît des limites.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite plus intervenir, je vais laisser, mes chers collègues, le premier vice-président procéder au vote sur ce compte administratif.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, président de séance suppléant. – Chers collègues, je vous propose donc d'adopter le compte administratif 2022 le budget principal, dont les résultats globaux viennent de vous être présentés. et de constater la conformité des résultats à ceux du compte de gestion de l'exercice 2022.

Je précise également que ces résultats ont été intégrés au budget primitif 2023 par anticipation lors de son adoption le 10 février 2023. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT N° CD2023-06/1/4
DOSSIER N°5697

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Le compte administratif étant voté, il convient maintenant de statuer sur l'affectation des résultats.

En section d'investissement, si l'on reprend l'historique arrêté au 31 décembre 2021, le solde d'exécution de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit de 6 162 579 €. Le résultat d'investissement antérieur reporté, soit avant le 31 décembre, fait apparaître un déficit de 7 538 025 €. Le solde d'exécution cumulé en section d'investissement s'établit donc à 13 700 595 €. Il nous faut donc couvrir les restes à réaliser à hauteur de 308 354 €. Le besoin de financement en section d'investissement s'établit à 14 949 000 €.

En section de fonctionnement, le solde de l'exercice au 31 décembre 2022 ressort à 14 859 174 €. Le résultat de fonctionnement antérieur s'établit à 31 660 403 €. Cela signifie

que le solde d'exécution en section de fonctionnement se monte à 46 519 577 €, auquel il convient d'ôter les 14 929 999 € à couvrir, soit 32 800 000 € de solde d'exécution budgétaire.

Madame la Présidente, je vous propose d'affecter les résultats tel qu'indiqué.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous invite à voter sur cette affectation des résultats. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2023-06/1/5
DOSSIER N°5689

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – À compter du 1er juillet, le GIP TERANA assurera la gestion du Laboratoire.

Les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses se présentent comme suit : en section d'investissement, le résultat de gestion s'établit à 6 038 €, le résultat 2021 reporté à 205 769 € ; nous avons donc un excédent de clôture de 211 807 €.

La section de fonctionnement fait l'objet d'une subvention d'équilibre apportée par le Département.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 038 996 € en 2022, dont quasiment 68 % consacrées aux charges de personnel. Il paraît assez normal que ce soient les dépenses de RH qui permettent au laboratoire de fonctionner.

Les recettes de fonctionnement, je l'ai dit, sont à l'équilibre, à 3 038 996 €. Au-delà des recettes commerciales de 2 373 865 €, une compensation est versée par l'État pour donner suite au versement de l'indemnité inflation en début d'année 2022, pour un montant de 2 900 €, à une participation aux opérations de prophylaxie pour 2 844 €, et divers produits pour 15 531 €.

À la clôture de l'exercice 2022, la section de fonctionnement est équilibrée avec une dotation de service public d'un montant de 643 854 €. Pour mémoire, à l'issue de la DM 2, le montant prévisionnel de la dotation de service public inscrit au budget était de 667 147 €

Tels sont différents éléments de ce budget annexe du Laboratoire en investissement et fonctionnement. Malgré le transfert vers le GIP, ce budget annexe se poursuivra quelques années afin d'apurer les comptes.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce budget annexe ?...

Ce n'est pas le cas. Nous pouvons procéder au vote.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, président de séance suppléant. – Je soumets à votre vote le compte administratif 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses tel qu'il vient de vous être présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT N° CD2023-06/1/6
DOSSIER N°5688

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il apparaît que la section d'investissement présente, au 31 décembre 2022, un solde excédentaire de 211 807 €. C'est ce résultat qu'il convient d'affecter.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose donc d'affecter le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 211 807,80 € au financement du budget primitif 2023 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif le 10 février 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

RAPPORT N° CD2023-06/1/7
DOSSIER N°5686

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – La section investissement est anecdotique. Nous terminons l'année avec un résultat de gestion de 703 € en investissement, le résultat reporté étant de 3 500 €, le déficit de clôture s'établit à 2 862 €

En fonctionnement, le résultat reporté est de 16 197 €. Le résultat global excédentaire, à hauteur de 12 097 €, a été intégré lors de l'examen du budget primitif par anticipation.

En investissement, un diagnostic charpente a été effectué préalablement à la réfection de la couverture du Centre d'exploitation de GOUZON et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur son toit. Rien de particulier est à signaler en fonctionnement, hormis s'agissant des recettes – pour l'essentiel, des opérations d'ordre – qui s'élèvent à 8 405 €.

C'est un petit budget qui vit sa vie tranquillement, qui correspond aux panneaux photovoltaïques posés sur les centres d'exploitation.

Souhaitez-vous intervenir ?...

Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, président de séance suppléant. – Je soumets à votre vote le compte administratif 2022 du budget annexe des Énergies renouvelables tel qu'il vient de vous être présenté. *(Adopté à l'unanimité.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT N° CD2023-06/1/8
DOSSIER N°5687

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée dès le vote du budget primitif 2023, le 10 février 2023.

La section d'investissement présente, au 31 décembre 2022, un solde déficitaire de 2 862,44 €, et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 14 959,89 €. Il convient d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il vous est donc proposé d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2022 du budget annexe des Énergies renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de 2 862,44 € en dépenses d'investissement ;

- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le solde d'exécution négatif constaté fin 2022 via l'émission d'un titre de recettes pour 2 900 € ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 12 059,89 € en recettes de fonctionnement. (Adopté à l'unanimité.)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N° CD2023-06/1/9
DOSSIER N°5709

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2022 est excédentaire de 73 088 €. Le résultat antérieur reporté étant également positif, à hauteur de 511 034 €, le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement se trouve excédentaire de 584 123 €.

Ce montant nous permettra de réaliser quelques travaux sur les bâtiments et de remplacer des véhicules en service depuis plusieurs années.

En section d'exploitation, le résultat de gestion est également excédentaire, de 93 955,84 €. Le résultat antérieur reporté était également positif à hauteur de 163 739,50 €. Dès lors, le résultat de clôture 2022 est excédentaire de 257 695,34 €.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 2 632 389,59 € en 2022. Il s'agit de dépenses en RH parce qu'il faut des agents pour encadrer tout ce beau monde. Après les années compliquées traversées durant et juste après le Covid, nous retrouvons une activité normale. Les dépenses sont relativement stables, si ce n'est en ce qui concerne les frais de personnels, impactés eux aussi par la revalorisation du point d'indice, le Ségur, etc.

Je souligne que les recettes s'appuient sur une subvention d'équilibre du Département de 2 617 860 €, liée aux prix de journée et aux facturations établies par le Département.

Souhaitez-vous intervenir sur ce budget annexe du CDEF ?...

Ce n'est pas le cas.

(Mme la Présidente quitte la salle.)

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, président de séance suppléant. – Je soumets à votre vote le compte administratif 2022 du budget annexe du CDEF. *(Adopté à l'unanimité.)*

(Mme la Présidente reprend place au fauteuil présidentiel.)

BUDGET ANNEXE DU CDEF
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT N° CD2023-06/1/10
DOSSIER N°5711

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du CDEF est excédentaire et s'élève à 93 955 €, auquel il convient d'ajouter le solde de la part du résultat excédentaire constaté fin 2020 s'établissant à 68 388 €. Le montant du résultat à affecter s'élève donc à 162 344 €.

Pour rappel, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 est excédentaire en section d'investissement, à hauteur de 584 123 €. Ce résultat sera reporté dans son intégralité sur l'exercice 2023 dans le cadre du budget supplémentaire que nous examinerons par la suite, en recettes sur le compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Il vous est donc proposé d'affecter la totalité des 163 344 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de suivre cette proposition d'affectation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

RAPPORT N° CD2023-06/1/11
DOSSIER N°5784

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il convient à présent de reprendre ces résultats dans le cadre du budget supplémentaire du CDEF 2023, dont l'unique finalité est de permettre la reprise des résultats de la section d'investissement faisant suite au vote du compte administratif 2022 du CDEF par l'Assemblée départementale et de l'affectation des résultats.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 511 428 € s'agissant de la section d'investissement. Aucune modification n'est apportée en

section d'exploitation, laquelle demeure équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 854 782 €.

Nous retrouvons uniquement en recettes d'investissement la reprise, au compte 001, du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022, à savoir 584 123 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ce budget supplémentaire 2023 du CDEF ?...

Je vous propose donc de voter ce budget supplémentaire, qui s'élève à 584 123,17 € en section d'investissement. *(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

RAPPORT N° CD2023-06/1/12
DOSSIER N°5658

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Là encore, beaucoup a déjà été dit sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes qu'il convient de replacer dans son contexte. Ce rapport a été établi à la suite d'une observation de la Chambre des comptes, entamée au milieu de l'année 2021, et a été rendu en avril 2022. Il fait essentiellement apparaître trois observations sur la gestion de la collectivité.

Pour ceux qui ont déjà examiné des rapports de la Chambre régionale des comptes, je dirais que celui-ci est relativement *light* par rapport à ceux qu'ont pu connaître certaines collectivités... Je ne vise personne car j'ai, moi aussi, eu dans ma commune un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

Je reviens donc sur les trois principales recommandations de ce rapport.

Tout d'abord, nous sommes invités à « veiller à la correction des imputations comptables, notamment s'agissant des achats de matériels et outillage ainsi que des subventions versées aux organismes privés » : les travaux sur le respect nécessaire de la qualité budgétaire et comptable ont été renforcés dès 2021. Le vote du budget par nature, l'adoption de la nomenclature M57 et la mise en place d'une comptabilité analytique permettront désormais de garantir la qualité des imputations comptables pour notre collectivité. Cette recommandation a donc été intégrée en raison de l'obligation de basculer sur la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

Ensuite, il conviendrait de « provisionner les charges inhérentes à une éventuelle monétisation des comptes épargne-temps » : la nécessité de constituer des provisions a été intégrée. Ainsi, la somme de 360 000 € a été affectée au budget 2023 afin d'assurer l'éventuel besoin de mobilisation de crédits pour couvrir ce risque. Ce montant correspond à plus de 50 % du risque à couvrir. Pierre COSTES a intégré cette remarque dans la prévision budgétaire pour

l'exercice 2023. Si tout le monde souhaitait utiliser son compte épargne-temps en même temps, nous devrions verser 720 000 €. Mieux vaut l'anticiper. C'est ce qui a été fait dès le budget 2023.

Enfin, il faut « élaborer un plan pluriannuel détaillé retraçant précisément le rythme, le volume et la nature des dépenses d'équipement prévues » : la gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement votés par l'Assemblée délibérante, puis transposés dans le logiciel comptable et financier de la collectivité, permet aujourd'hui de matérialiser ce besoin de précision. La gestion des AP-CP était également intégrée par la Direction des Finances et du Budget.

Ces trois recommandations formulées par la CRC font donc d'ores et déjà l'objet d'une mise en œuvre par notre collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Tout d'abord, avant d'en venir au fond, un petit problème de forme : j'ai effectivement eu l'occasion de lire un certain nombre de rapports de la Chambre régionale des comptes dans lesquels les bonnes nouvelles étaient plutôt rares au début puis, finalement, sont devenues meilleures. Vous voyez sans doute ce à quoi je fais allusion.

La synthèse qui figure en page 3 du rapport est-elle une synthèse des services de la Chambre régionale des comptes ou de nos services ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Ce sont les remarques que nous a faites la Chambre régionale des comptes.

M. LÉGER. – Je parle de la synthèse. Vous vérifierez car, si je pose cette question, c'est que j'ai un doute et ce serait la première fois, moi qui ai lu tant de rapport de la Cour des comptes, qu'une synthèse ne serait pas rédigée par la Chambre régionale des comptes elle-même.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Vous avez suscité un léger doute chez moi, mais cela vient de m'être confirmé : la synthèse est bien celle de la CRC.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous parlez bien du document qui figure en annexe du rapport. En annexe, vous est communiqué un document estampillé « Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine » et intitulé, en page de garde, *Rapport d'observations définitives – Département de la Creuse – Exercices 2015 et suivants*. À la page suivante, figure la table des matières.

M. LÉGER. – Oui. Puis, à la page qui suit, en page 3, figure la synthèse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oui, la synthèse de la CRC.

M. LÉGER. – Ma remarque portait sur la forme, et ne revêt pas une importance considérable.

Pour essayer de faire la part des choses, disons que la colonne des « plus » est indéniable. Tout d'abord, il n'y a pas d'irrégularités ; pour moi qui ai connu d'autres moments en d'autres lieux, cela mérite déjà un *satisfecit* ! Ensuite, il est à inscrire également dans la colonne des « plus » un autofinancement qui s'est amélioré, une information comptable et financière viable – ce qui est appréciable et à porter à votre actif.

En revanche, quelques petits bémols sont à poser à ce *satisfecit* : un bilan en demi-teinte des actions pilotées par le Conseil départemental dans le cadre du PPC. Ainsi, aucune suite n'a été donnée aux Smart Cities ; peu de crédits ont été consommés sur l'enveloppe globale consacrée au dispositif « Dites... 23 ! » – nous souhaiterions tellement qu'ils le soient davantage, mais il est vrai que s'il existait une solution miraculeuse, nous l'aurions tous adoptée ; des conditions de redressement exogènes, liées à la conjoncture et aux DMTO – cela a été dit ; un recours à l'emprunt qui excède le besoin de financement en investissement – il est même question d'un « recours excessif à l'emprunt » à la page 32. Enfin, je terminerai par ce que Jean-Jacques LOZACH pointait du doigt sans que nous ayons véritablement les chiffres, mais qui est aussi souligné par la Chambre régionale des comptes : une chute des aides aux tiers, notamment aux communes et aux EPCI.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Tout ce que vous pointez est logique et, de toute façon, incontesté et incontestable puisqu'il s'agit de l'analyse de la Chambre régionale des comptes. Mais nous sommes ensemble depuis 2015 au moins ; je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'en décembre 2015, il manquait 1 M€ de trésorerie. La collectivité se trouvait dans une situation catastrophique. À l'époque, avec Gérard GAUDIN à mes côtés pour piloter les finances du Département, nous avons pris des risques qui sont allés dans le bon sens. Nous pouvons le dire aujourd'hui mais, à l'époque, nous ne le savions pas. C'était ce qu'il fallait faire. Nous avons forcé l'emprunt jusqu'à hauteur de 13,5 M€ pour tenter de continuer à soutenir l'investissement. En premier lieu, comme vous le rappeliez, les besoins propres de la collectivité en investissement ont été loin d'être satisfaits ; nous avons connu un retard d'investissement notoire. Certes, un effet ciseau s'est fait sentir en 2014. Je n'en dirai pas plus. Mais il y a et il restait toujours un retard en investissement qui ne touchait pas seulement le réseau routier, mais également les bâtiments. On le constate de plus en plus.

Il fallait donc forcer l'emprunt parce que si nous nous en étions tenus à un emprunt de 9 M€ à l'époque, nous aurions diminué de 4,5 M€ les investissements de la collectivité. Si nous avons connu une baisse des investissements aux tiers, c'est parce qu'à cette époque, nous pouvions à peine financer nos propres investissements. Je ne vois donc là aucune analyse nouvelle, sinon celle que nous avons déroulée ensemble, avec vous, tout au moins dans l'information que nous vous en avons donnée depuis 2015.

Pour en avoir échangé avec les magistrats qui se sont entretenus avec nous à plusieurs reprises, il ne semble pas que cela suscite des difficultés, sachant que nous avions, à cette époque, bénéficié de taux d'emprunt extrêmement bas. C'est d'ailleurs la raison pour

laquelle nous avions emprunté. La conjoncture nous a donné et nous donne, encore aujourd'hui, raison. Nous étions en cela guidés par un pilotage qui, depuis deux ans, nous a conduits à réduire notre dette de plus de 4 M€. Il ne s'agit donc pas d'un pilotage à vue ; s'il n'est pas bâti que sur des certitudes, il repose sur des actions et des choix que nous pouvons opérer au regard du contexte, parce que nous échangeons avec d'autres Départements et parce que les services du Conseil départemental et les directeurs qui se sont succédé à leur tête nous ont conseillés et guidés.

Dans la mesure où le résultat et l'analyse globale sont positifs, je pense que nous avons eu raison de faire ces choix. Je ne les considère pas comme négatifs. Si nous étions encore dans une situation difficile, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, nous referions le point.

Vous ciblez le plan Santé en septembre 2021, mais n'oublions pas qu'au cours des années 2020 et 2021, un certain nombre d'actions n'ont pas été menées à leur terme, pas seulement au Conseil départemental de Creuse mais aussi dans les communes et les intercommunalités, partout en France. Nous nous sommes beaucoup inquiétés pour savoir si nous parviendrions à trouver des entreprises capables de répondre à nos appels d'offres et aux marchés publics. Bon an mal an, malgré la crise, je trouve que tout ne s'est pas si mal passé.

Par ailleurs, sans doute parce que cela s'est déroulé sous un autre format, tout le monde semble oublier un peu rapidement une dépense conséquente, de 1,2 M€ à 1,5 M€, que nous avons versée à l'Agence, accordée sans aucune condition aux intercommunalités pour aider à la relance de l'économie.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Absolument !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cette aide représentait 10 € par habitant. Souvent, les intercommunalités ont ajouté leur participation. Dans ma communauté, par exemple, nous sommes allés jusqu'à 20 € par habitant pour soutenir le tissu économique local.

Cela n'apparaît pas dans les aides aux investissements. Tout le monde l'a oublié !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Exactement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai pensé à le rappeler dans le bilan que nous faisons des politiques territoriales. Nous aurions pu faire le choix de conserver cet argent pour le fonctionnement ou les investissements propres de la collectivité. La mémoire est faillible, certes, mais il est des choses qu'il ne faudrait pas oublier, notamment ce soutien que nous avons apporté aux collectivités locales.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, partageons quelques chiffres : 23,2 M€ d'investissements ! Si vous vous reprenez l'histoire du Conseil départemental, il y a cinq ou six ans, nous étions plutôt sur un *trend* de 18 à 19 M€. À l'exception de l'année 2014

au cours de laquelle vous avez énormément investi, je m'en souviens encore, nous sommes toujours restés dans cette zone. Aujourd'hui, avec 23 M€, sachant que nous avons dégagé 22,5 M€ d'excédent brut en 2022, si nous voulons continuer à investir dans cette collectivité et à apporter des services aux Creusois, la quadrature du cercle sera difficile à trouver et il nous faudra procéder à des arbitrages.

Vous avez évoqué le fait que nous donnions moins aux tiers, mais comme la Présidente vient de le rappeler, même si tout le monde l'a oublié, nous avons tout de même octroyé 1,5 M€ aux intercommunalités. Aujourd'hui, 20 % de notre enveloppe d'investissement, soit 4,7 M€, sont attribués aux tiers.

Tout le monde parle de Boost'Comm'Une et Valéry MARTIN nous sollicite, la Présidente et moi. Certes, les contrats Boost'Comm'Une, c'est bien mais l'argent n'est pas magique. Il faut bien aller le chercher quelque part ou avoir un recours à l'emprunt. Ce sont des choix !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous invite à me donner acte que vous avez eu communication du rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CLÔTURE COMPTABLE DU SERVICE "TRANSPORTS" DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2023-06/1/13
DOSSIER N°5736

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – En septembre 2017, la Région a pris la compétence « transports ». Avant le transfert, ce service était soumis à TVA. Comme vous le savez, pour un budget annexe soumis à TVA, la différence entre TVA déductible et TVA collectée doit être apurée. Traînaient dans les comptes 43 € de TVA déductible, que nous devions nous faire rembourser.

Nous avons décidé de clôturer ce compte et de nous faire rembourser ces 43 € afin de solder ce compte.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose d'autoriser la clôture de ce service. *(Adopté à l'unanimité.)*

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

RAPPORT N° CD2023-06/1/14
DOSSIER N°5792

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Comme d'habitude, il s'agit d'acter les marchés passés depuis la dernière Commission Permanente.

Je regarde Aline PASQUIGNON, chef du bureau des marchés, ainsi que ceux qui siègent à la CAO à mes côtés : l'ensemble des marchés conclus par la collectivité figurent dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose de me donner acte de la communication de ce compte rendu sur les MAPA relevant de la compétence qui m'a été déléguée, conclus depuis la Commission Permanente du 26 mai 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

PLAN DE FORMATION 2023

RAPPORT N° CD2023-06/1/15
DOSSIER N°5778

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Comme chaque année, nous vous présentons un plan de formation concernant l'ensemble des agents ainsi que le bilan de l'année écoulée.

D'après ce dernier, 820 agents ont été formés, durant un total de 4 801 jours de formation, dont 1 451 jours de formation au titre de la cotisation que le Conseil départemental verse au CNFPT/INSET/INET. Le coût de la formation externe, incluant les frais pédagogiques et les frais de déplacement, s'élève à 225 292 €. L'effort de formation s'est élevé au total à 504 665 € en 2022, montant qui comprend la cotisation au CNFPT, pour un montant de 279 373 €.

Le Plan de formation 2023 a été établi en prenant en considération les besoins qui remontent des services et des agents lors des entretiens professionnels. Sont également prises en considération les habilitations nécessaires à la sécurité au travail ainsi que l'évolution des pratiques de la collectivité qui requièrent des formations adaptées, telles les formations à la dématérialisation.

Un travail est également conduit avec le CNFPT pour favoriser la mise en place de formations conduites au plus près des agents afin d'éviter des déplacements trop longs.

Le Plan de formation 2023 détaillé figure en annexe du rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je rappelle que les élus disposent également de droits à la formation et d'une enveloppe, qui peuvent être utilisés auprès de divers organismes. N'hésitez pas à en faire usage, parce que nous sommes loin de consommer les crédits ouverts. Ces formations peuvent vous être dispensées ici même, au Conseil départemental, si vous le souhaitez. Je m'adresse tout particulièrement aux responsables de groupe : qu'ils n'hésitent pas à nous en faire la demande.

Je vous propose de me donner acte de la communication du bilan des formations de l'année 2022 et d'approuver le Plan de formation 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2023-06/1/16
DOSSIER N°5816

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le présent rapport porte sur l'évolution de plusieurs emplois permanents au sein de différents services de la collectivité.

Le premier concerne le Cabinet de Mme la Présidente. Il est proposé de supprimer un poste vacant d'assistant du cabinet de la Présidente, de catégorie B, pour créer un emploi de collaborateur de Cabinet.

Au Pôle Cohésion sociale, il est proposé de transformer un emploi d'assistant socio-éducatif enfance famille, de catégorie A, en un emploi de travailleur social enfance famille, de catégorie A ou B, et ainsi d'ouvrir ce poste sur le grade de moniteur-éducateur et intervenant familial, de catégorie B, ce qui facilitera le recrutement. Je précise que la fiche de poste sera également adaptée au profil recruté.

Au Pôle Cohésion des territoires, il est proposé de transformer un poste vacant, d'attaché, de catégorie A, en un poste d'ingénieur ou d'ingénieur en chef territorial, permettant de recruter, par voie de mutation, le futur Directeur général adjoint du PCT.

Enfin, pour permettre la mobilité interne d'un agent, il est proposé de faire évoluer un emploi de technicien chargé de la gestion et de l'entretien routier, de catégorie B, en un emploi d'agent de maîtrise, de catégorie B ou C.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ces propositions ?...

Je vous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées par M. GAILLARD. Elles modifieront le tableau des emplois, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité. *(Adopté à la majorité – le groupe de l'opposition s'abstient.)*

CONVENTION CADRE DÉPARTEMENTALE

DISPONIBILITÉ DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

RAPPORT N° CD2023-06/1/17
DOSSIER N°5815

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – La convention cadre signée avec le SDIS 23 en 2017 est arrivée à son terme. En conséquence, il est proposé d'autoriser Mme la Présidente à signer une nouvelle convention qui, sur des bases identiques à la précédente, précise le cadre de la disponibilité des agents sapeurs-pompiers volontaires pour participer à des formations, pour assurer des formations et intervenir pendant leur temps de travail et de formation.

Il est à noter une forte progression de l'effectif des agents qui s'inscrivent dans le cadre de cette convention : de neuf en 2017, à la signature de la convention, le nombre s'élève en 2023 à plus de vingt.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, nous aurons, monsieur LABAR, le plaisir de signer officiellement cette convention dans quelques jours.

M. LABAR, président du SDIS. – Il me semble que la signature est prévue lors de la prochaine CP, madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je tiens à souligner la volonté et l'engagement de nos agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires, ainsi que le temps d'organisation nécessaire qui n'est pas toujours simple, en particulier dans les centres d'exploitation, des chefs de centre ou d'UTT pour adapter le fonctionnement de la collectivité à cette disponibilité. Je parlais des centres d'exploitation, mais c'est également le cas dans d'autres services.

Nous prenons donc part à cet enjeu de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée. C'est un vrai sujet, car cela répond à un véritable souci.

M. LABAR, président du SDIS. – Il faut savoir qu'à l'instant *t*, quand on a l'application qui va bien, entre cinq et dix casernes ne sont pas capables d'armer un départ en journée en raison des disponibilités. Cette difficulté n'est pas propre au département de la Creuse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – S'il n'y a pas de questions, je vous propose de m'autoriser à signer la convention cadre, en annexe de ce rapport, avec le SDIS 23. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONTRATS DE PROJET DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA

RAPPORT N° CD2023-06/1/18
DOSSIER N°5809

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – La candidature du Département de la Creuse a été retenue par le Gouvernement parmi les quarante-trois Départements volontaires. Dix-huit Départements ont été retenus et participeront donc à cette expérimentation qui vise à garantir à l'ensemble des allocataires du RSA un emploi *via* un accompagnement intensif et personnalisé de 15 à 20 heures par semaine.

Dans le cadre de la contractualisation par l'État, des moyens financiers sont alloués au Conseil départemental, à hauteur de 1 007 020 € en 2023 et de 1 342 693 € en 2024.

Il est prévu de créer des contrats de projet. Ils couvriront la période d'expérimentation, à savoir 2023-2024, et concerneront dix-huit postes de conseillers en insertion professionnelle, de catégorie A ou B, un chef de projet expérimentation RSA, de catégorie A, un coordonnateur administratif catégorie C et un poste de chargé du développement numérique, catégorie A ou B. Ces vingt et un postes sont intégralement pris en charge par l'État.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avons tous entendu le Président de la République s'exprimer, l'année dernière, sur la nouvelle façon d'envisager le retour à l'emploi. Nous avons candidaté et, aussitôt, en avons informé les travailleurs médico-sociaux ainsi que des chargés en insertion professionnelle engagés dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Nous nous sommes retrouvés à quatre reprises au cours de l'année pour échanger sur cette expérimentation. À l'automne de l'année dernière, nous nous sommes interrogés sur l'intérêt que présentait cette expérimentation dont, en septembre, nous savions peu de choses, afin de savoir si eux, qui sont les premiers à être au contact des publics et des usagers, y voyaient un intérêt. Certains ont répondu tout de suite positivement, d'autres étaient plus réservés, d'autres, enfin, y étaient opposés.

Après un travail de concertation, afin de ne pas imposer les choses, notre candidature a finalement été présentée. Nous avons réfléchi avec ceux qui avaient déjà des idées sur une autre façon de faire pour mieux accompagner les bénéficiaires du RSA. C'est sans doute cette démarche qui a été la clé et qui a également donné confiance à ceux qui ont retenu notre candidature.

Cette démarche nous a également permis de rapprocher les services du Conseil départemental de Pôle emploi, dont nous avons reçu à deux reprises le Directeur régional, pour réaffirmer les valeurs que nous partagions concernant cet accompagnement. Nous avons dernièrement présenté en commission les résultats de ce travail.

Permettez-moi d'ajouter, car c'est sans doute le premier point important à souligner, que nous avons également présenté le projet à la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui est le service instructeur, celui qui reçoit les demandes et, aujourd'hui, ce sont deux personnes, et non plus une seule, qui traitent les demandes et vérifient l'accès aux droits. Cela a permis d'apporter des réponses bien plus rapides aux personnes qui demandent cet accès au droit. Nous avions en effet noté que, lorsque la seule et unique personne référente à la CAF était en arrêt

ou en congés, les délais de réponse pouvaient, au cours de ce premier temps d'instruction du dossier, atteindre quatre mois. Le délai maximum est désormais de quinze jours après que les moyens ont été renforcés à la CAF. C'est donc toute la chaîne qui se remet en mouvement autour de cette nouvelle dimension.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Madame la Présidente, en effet, nos équipes de travailleurs sociaux chargés d'insertion professionnelle et les chefs d'UTAS ont participé à des réunions et des ateliers visant à les associer. Présents sur le terrain, ils ont fait remonter leurs problématiques et étudié la façon dont nous pourrions évoluer grâce à cette volonté et ces moyens nouveaux.

Cette candidature a été, vous l'avez dit, l'occasion de remobiliser l'ensemble des partenaires, dont Pôle emploi. Nous nous inscrivons désormais dans une dynamique qui vise à accompagner les allocataires du RSA, ces personnes qui se trouvent à un niveau de pauvreté que vous connaissez, vers une activité, une formation et *in fine* un emploi car, je vous le rappelle, de nombreuses offres d'emploi ne sont pas satisfaites dans notre département. Il ne se passe pas de jour, et particulièrement le week-end lorsque nous nous rendons à des manifestations, sans que nous soyons interpellés par des entrepreneurs qui nous expliquent qu'ils ne parviennent pas à recruter, et ce quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

Grâce à cette expérimentation, nous sommes dans l'humain et allons aider des personnes à trouver un emploi pour venir en aide à d'autres personnes. Je pense aux métiers de l'aide à domicile et du médico-social dont le sujet a été abordé ce matin, mais également à toutes les activités de nos artisans et de nos collectivités qui rencontrent des difficultés de recrutement. C'est un véritable défi que nous relèverons, en l'abordant sous l'angle participatif avec nos équipes et en mobilisant l'ensemble de nos partenaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avec pour seul leitmotiv : personne n'est condamné à rester bénéficiaire d'une allocation qui aide à peine à survivre ! Tel est le mot d'ordre. Nos équipes le portent parfaitement. Tout le monde a sa chance dans la société de devenir indépendant et de ne pas attendre des aides de-ci de-là. Nous sommes là pour les accompagner et avons remis au cœur de ces politiques le sujet prioritaire qui est de rendre à tout public accès à une formation, une activité et, bien évidemment, un emploi.

M. LÉGER. – Sont-ils déjà recrutés ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Compte tenu du nombre de CISP nécessaires, relativement élevé, plusieurs jurys se sont tenus. La semaine prochaine, sont prévues les dernières séances de jury pour nous permettre de recruter.

Certaines personnes sont déjà en formation. L'équipe devra être opérationnelle rapidement car, dans le cadre de cet accompagnement renforcé, pour donner suite aux rendez-vous e-insertion, nous devons recruter pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans les délais impartis parce que, si des fonds nous sont alloués, il nous faut tenir les objectifs – ce qui

se comprend – au bénéfice de ces personnes que nous accompagnons et qui sont souvent en grande difficulté.

La semaine prochaine, l'effectif devrait être au complet. Ils ne seront pas encore arrivés, mais le recrutement sera terminé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création des vingt et un contrats de projet au regard des moyens alloués par l'État, qui prend en charge à hauteur de 100 % les coûts salariaux sur une période allant du 1er mars 2023 au 31 décembre 2024. *(Adopté à la majorité – le groupe de l'opposition s'abstient.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la deuxième commission – Accueil et Attractivité, en commençant par un dossier que nous évoquions ce matin, relatif à l'appel à projets Massif central.

DOSSIER ATTRACTIVITÉ
FEDER MASSIF CENTRAL 2021-2027

RAPPORT N° CD2023-06/2/19
DOSSIER N°5841

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture, rapporteur. – Dans la continuité du précédent appel à projets « Accueillir en Massif Central », signé en 2019, afin d'amplifier les actions et de renouveler celles porteuses de succès, le Conseil départemental souhaite déposer une demande de financement *via* les fonds européens du FEDER Massif Central.

Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts sur le long terme pour développer et conforter l'attractivité du territoire. Dans cette démarche de concertation engagée avec les EPCI, après un travail collaboratif, cinq EPCI – Creuse Grand Sud, Creuse confluence, Portes de la Creuse en Marche, Marche et Combraille en Aquitaine, Haute-Corrèze Communauté – ont décidé de mutualiser leurs efforts en déposant cinq dossiers, parallèlement à celui du Conseil Départemental. Au total, nous avons donc déposé six dossiers ensemble.

La Communauté Creuse Sud-Ouest déposera peut-être un dossier à l'automne ; elle est en cours de réflexion. L'Agglo du Grand Guéret et l'Entente Ouest Creuse ne déposent pas de dossier, mais collaborent activement à la démarche.

Le prochain comité de programmation ayant lieu en octobre, il convient d'anticiper et de finaliser le dossier, d'inscrire ce projet et son programme d'action sur les trois ans à venir. Le rôle du Conseil Départemental est de soutenir les intercommunalités dans leurs actions et d'impulser une dynamique partenariale à l'échelle du département autour d'un objectif commun, d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité du territoire.

Pour ce faire, quatre axes d'intervention ont été définis. Sans les détailler car ils figurent dans le rapport, je vais vous en livrer les grandes lignes.

L'action 1 concerne la culture de l'accueil. Elle vise à mobiliser ou remobiliser, animer et outiller un réseau d'acteurs, à fédérer de nouveaux partenaires.

Nous poursuivons la construction de la politique d'attractivité et d'accueil en Creuse par une culture commune en créant, par exemple, une charte d'accueil qualité reposant sur un socle commun à l'ensemble du territoire ou en proposant un MOOC, à savoir une formation en ligne, sur l'accueil afin de sensibiliser le plus de personnes possible.

Nous organiserons également des Assises de l'accueil, qui permettront aux techniciens, aux élus et aux partenaires de participer conjointement.

L'action 2 concerne la construction d'une offre globale d'installation et d'intégration de nouveaux actifs. Elle vise, d'une part, à coordonner, développer et harmoniser les points d'entrée sur le territoire. Il s'agira de trouver une articulation et une complémentarité entre les missions des animateurs sur les EPCI et celle du chargé de mission de Conseil Départemental. Elle vise, d'autre part, à formaliser et harmoniser les outils communs en remaniant le portail *L'Esprit Creuse* afin de le rendre plus efficient dans tous les domaines concernant l'accueil et l'attractivité. Il est également prévu de travailler à la coordination des parcours des nouveaux arrivants en créant des outils partagés et des suivis des porteurs de projets grâce à la mise en place d'un logiciel GRC, de gestion de relations client, qui pourrait être partagé avec les différentes collectivités intervenantes et leurs chargés de mission. Enfin, un événement festif départemental pourrait permettre de recevoir les nouveaux arrivants et les nouveaux installés.

L'action 3 concerne la promotion territoriale et la prospection. Il s'agit là de favoriser l'image du département grâce à la marque territoriale *L'Esprit Creuse*. Nous continuerons de créer des événements qui favorisent les rencontres d'entreprises et de candidats à l'installation, comme la session que nous avions organisée à la Maison de Nouvelle-Aquitaine en octobre 2022 en collaboration avec les Chambres consulaires.

Dans le cadre de l'action 3, nous envisageons également la prospection de nouveaux professionnels de santé, médecins et vétérinaires ainsi que de cadres supérieurs et de salariés qualifiés pour l'artisanat. Des actions sont déjà mises en place avec la Box Santé et la Box Accueil.

Cette action s'inscrit dans la continuité de la prospection de familles *via* le renouvellement d'un contrat de prospection extérieur du type de ce que réalise actuellement Laoù. À ce propos, je souhaite vous apporter quelques précisions concernant le week-end immersif.

Lors du week-end immersif, qui s'est déroulé à AUBUSSON et FELLETIN au mois d'avril, dix-sept personnes étaient présentes. Nous n'avons pas comptabilisé les enfants des familles qui les avaient amenés – en effet, certains couples se sont trouvés en difficulté pour faire garder leurs enfants, que nous avons bien évidemment accueillis. Nous avons donc accueilli sept couples et trois personnes individuelles. La plupart des personnes avaient déjà mûri leur projet et entamé leur démarche d'installation avec l'aide de nos services, du chargé de mission du Conseil départemental ainsi que des chargés de mission des EPCI.

En termes de résultats, un kiné s'est installé à FURSAC en début d'année. Il a été accompagné dans sa démarche mais, étant déjà installé, n'a pas participé à ce week-end. Une cadre infirmière est arrivée en couple pour travailler à SAINT-VAURY. Une chargée de communication est en poste à Marche et Combraille en Aquitaine. Enfin, un couple de Corses, dont l'épouse est coiffeuse et le mari artisan, sont en train de déménager pour venir s'installer en Creuse.

Nous continuons d'accompagner les autres personnes. Certaines ont eu des entretiens professionnels et cherchent actuellement des logements. Nous assurerons l'accompagnement au niveau immobilier pour voir se concrétiser les projets, car pour valider leurs contrats de travail auprès des entreprises, certains sont uniquement en attente de logements.

Après ce bref aperçu, j'en viens à l'action 4, relative à l'accompagnement des porteurs de projets et l'évaluation. Le Département doit être la porte d'entrée de la prospection et assurer la coordination des parcours des nouveaux arrivants et faciliter le partage d'informations avec les EPCI, grâce à des mises en place de tableaux de bord partagés, des animations de commission ou des suivis des porteurs à l'échelle départementale.

Enfin, il convient d'assurer la coordination de l'évaluation des actions engagées. Nous devons, bien évidemment, comptabiliser et étudier les résultats. À cet égard, il est prévu d'établir un suivi des indicateurs d'installation. Ces indicateurs pourront être partagés avec toutes les collectivités concernées.

En la matière, les engagements et la feuille de route du Département sont la mise en place d'une gouvernance partenariale qui nécessite une articulation supra et intercommunautaire et doit se traduire par la désignation d'un élu référent sur la thématique ainsi que par la mise en place d'un Comité de pilotage associant les représentants des co-financeurs Massif Central, les partenaires de la politique d'accueil et d'attractivité du territoire – je citerai, entre autres, Creuse Tourisme, les acteurs de l'accompagnement, le réseau des tiers lieux, la Préfecture, l'ARS, la Région Nouvelle-Aquitaine et les chambres consulaires. Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Pour ce faire, un conseiller départemental doit être désigné.

En termes d'ingénierie, un chargé de mission est déjà en place, dont le coût salarial sera intégré dans la demande de financement.

Il me semble vous l'avoir déjà indiqué, parmi les retombés de cette politique en 2023, lors de notre action à la Maison de Nouvelle-Aquitaine à Paris, une conférence de presse s'est tenue rassemblant seize journalistes nationaux. L'intérêt de communiquer et de développer de telles manifestations se traduit également par la venue régulière de journalistes en Creuse pour réaliser des reportages. Le dernier est un reportage paru aujourd'hui même dans le magazine *Voyager Ici & Ailleurs*, un magazine haut de gamme. Je citerai également le dernier numéro du magazine *Elle Décoration* qui consacre quatre pages à la tapisserie d'AUBUSSON, s'attachant particulièrement à l'aspect design d'intérieur et citant les tapissiers d'AUBUSSON et de FELLETIN – PINTON, FOUR, etc. – qui travaillent depuis longtemps déjà sur le design d'intérieur par le biais de la tapisserie.

Ces deux publications sont récentes, mais grâce aux nombreux représentants des médias que nous recevons régulièrement, qui l'ont découverte et s'en sont emparés, la Creuse s'exporte et se fait connaître.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je vous informe seulement que Mme Renée NICOUX a donné pouvoir à Mme Isabel PÉNICAUD et M. Jean-Luc LÉGER à Mme Marinette JOUANNETAUD.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ou des observations sur ce nouvel appel à projets et sur le fait que le Département accompagne à nouveau les intercommunalités candidates ?

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Il est évident qu'il faut faire culture commune. Lorsqu'une personne arrive dans le département, elle n'arrive pas à AUZANCES ou à SAINT-MARC-À-FRONGIER : elle arrive en Creuse. Nous devons avoir des outils de travaux communs entre les intercommunalités, mais aussi des pensées et des méthodes communes et identiques car, ensuite, il reviendra aux personnes de choisir où elles souhaitent s'installer.

Catherine DEFEMME a évoqué le week-end Laoù à AUBUSSON. Nous avons rencontré des personnes qui arrivaient avec les projets déjà bien aboutis. La problématique était, en effet, celle du logement. La situation est en train de se décanter, mais en participant à ce projet, l'idée est de partir ensemble avec les intercommunalités. C'est ainsi que nous parviendrons à être retenus car, derrière, les aides financières sont importantes. Il ne s'agit pas de passer à côté.

Comme le soulignait Mme DEFEMME, c'est ainsi que nous sommes connus et reconnus et que certains ont envie de s'installer en Creuse et d'avoir un projet de vie pour y travailler. C'est la raison pour laquelle ce projet est important pour le département dans les années à venir.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver le plan d'actions envisagé dans le cadre du Document de mise en œuvre (DOMO) FEDER 2021-2027 « Attractivité » ;
- de déléguer le détail opérationnel des actions et ses modalités financières à la Commission Permanente ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de désigner Mme Catherine DEFEMME, Vice-présidente comme référente de ce dossier dans le cadre de sa fonction relative à la politique d'accueil et d'attractivité ;
- de mettre en place un comité de pilotage partenarial pour suivre ce projet. *(Adopté à l'unanimité.)*

CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ
DONATION AU PROFIT DU DÉPARTEMENT

RAPPORT N° CD2023-06/2/20
DOSSIER N°5734

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture, rapporteur. – Nous retrouvons régulièrement ce rapport sur les donations. Il s'agit d'acter la donation des œuvres acquises par le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé au profit du Département, lequel les remet immédiatement à la disposition du syndicat.

Cette année, ces donations concernent quatre tapisseries dont le détail figure dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer.

En conséquence, je vous propose :

- d'accepter cette donation, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 49 226 € TTC ;
- de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mmes Valérie SIMONET, Catherine DEFEMME, Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX M. Jean-Luc LÉGER et M. Jean-Jacques LOZACH ne prennent pas part au vote.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports.

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION
PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES ACI/PEC

RAPPORT N° CD2023-06/3/21
DOSSIER N°5800

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport concerne les ateliers et chantiers d'insertion qui sont, eux aussi, des solutions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport vient en complément d'un rapport voté en Commission Permanente dans lequel nous avions adopté une enveloppe de 328 683 € pour l'accompagnement socioprofessionnel des salariés des ateliers et chantiers d'insertion.

Nous vous proposons dans ce rapport d'inscrire, pour l'année 2023, en complémentarité de l'État, des crédits d'intervention au titre des contrats aidés – contrats uniques d'insertion (CUI) et des aides aux postes dans le cadre des CDDI – pour les ateliers et chantiers d'insertion, tels que prévus dans la proposition de convention annuelle d'objectifs et de moyens.

L'objectif est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le cadre des priorités définies dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) et afférentes à l'expérimentation d'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

Il vous est proposé que la collectivité verse à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui en assure la gestion les sommes suivantes : 320 892 € au titre des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) par les ateliers et chantiers d'insertion, soit l'équivalent de contrats sur l'ensemble de l'année, représentant 14,14 ETP ; 243 877,92 € au titre des Parcours emploi compétences (PEC), représentant trente-huit nouveaux contrats ou renouvellements sur l'année, renouvellement sur l'année dans le secteur non-marchand ; enfin, 10 070,18 € versés à l'ASP au titre des frais de gestion générés.

Figurent en annexe au rapport, la Convention avec l'État dont un premier volet porte sur les contrats uniques d'insertion (CUI) et les PEC, reprenant les conditions et les modes de calcul, et un second sur l'insertion par l'activité économique, les CDDI, qui concernent nos ateliers et nos chantiers d'insertion. Vous sont donnés la répartition au sein des différentes structures ainsi que les modes de calcul des montants proposés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc d'affecter la somme de 574 840,10 € pour l'ensemble de ces contrats aidés et de m'autoriser à signer la Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 et son annexe avec l'État, jointe au présent rapport ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse, car je dois avouer avoir été assez surprise l'année dernière lorsque les acteurs de ces structures par l'insertion et l'activité économique m'ont indiqué avoir davantage de places que de personnes dans leurs structures. Cela a été un des éléments complémentaires de la décision d'expérimenter cet accompagnement renforcé, car nous estimons qu'il faut plus de moyens, plus de temps et plus d'accompagnement pour ces publics très éloignés de l'emploi qui n'arrivent même pas à aller vers ces structures pourtant totalement adaptées et bienveillantes à leur égard.

Il s'agit de remettre en cause ce que nous faisons depuis des années et de vérifier qu'au-delà des effets d'annonce et des moyens accordés, l'action engagée est utile pour les personnes qui en ont besoin. Cela fera partie des éléments qui seront vérifiés les partenaires de

France Travail dans Mon Parcours Insertion : celui-ci est-il réalisé ou ne l'est-il pas ? Ne pas abandonner des personnes, pour maintes raisons que l'on peut imaginer, est également une des volontés réaffirmées de cet accompagnement renforcé, et je pense que les Missions locales doivent s'inscrire dans la même stratégie.

CONVENTION RELATIVE À LA TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS AU SERVICE DE PMI DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE PAR LA VILLE DE GUÉRET

RAPPORT N° CD2023-06/3/22
DOSSIER N°5796

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cette convention est très pratico-pratique et administrative. Elle nous permettra de valider dans un cadre réglementaire la transmission de données entre la Ville de GUÉRET et le service de la PMI.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – En effet, les mairies ont l'obligation de transmettre au médecin-chef de PMI du département les avis de naissance et de décès des enfants de moins de six ans enregistrés dans leurs communes.

L'informatisation en cours du service de PMI permet l'exploitation de fichiers dématérialisés. Le présent rapport propose de conclure une convention entre la Ville de GUÉRET et le Conseil départemental et fixe les modalités de la transmission dématérialisée de ces actes de naissance et de décès des enfants de moins de six ans.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur cette convention ?...

Je vous invite à m'autoriser à signer la convention relative à la transmission dématérialisée des actes de naissance et de décès des enfants de moins de six ans au service de PMI du Conseil départemental de la Creuse par la Ville de GUÉRET, ainsi que tout document utile à son exécution, dont font partie les annexes de ce rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « FRANCE ENFANCE PROTÉGÉE »

RAPPORT N° CD2023-06/3/23
DOSSIER N°5802

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'aboutissement de ce dossier a pris du temps, mais c'est bien un Président de Département qui présidera ce GIP. En l'occurrence, ce sera une Présidente.

Mme CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la santé, rapporteur. – Cette convention vise à améliorer la gouvernance nationale de la Protection de l'Enfance, à mieux appuyer l'État et les Conseils départementaux dans leur action et à améliorer la prise en compte du Conseil national de l'adoption.

Le GIP est compétent sur le territoire national ainsi qu'à l'international, pour l'exercice de ses missions en matière d'adoption, pour les recherches des origines. À l'international, le GIP est compétent pour analyser les demandes émanant des personnes adoptées, des pupilles ou anciens pupilles qui recherchent leurs origines, pour les informer et les orienter vers les interlocuteurs compétents en fonction de leur situation.

En application de l'article L 147-15 du code de l'action sociale et des familles, les contributions financières versées par l'État, les Départements et les collectivités territoriales à statut particulier sont réparties à 50 % pour l'État et 50 % pour le Département ou autres collectivités territoriales.

La participation financière des Départements au GIP France Enfance Protégée est fixée par voie réglementaire en fonction de l'importance de la population. Celle de la Creuse s'élève à 4 544,98 € pour l'année 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur ce GIP ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous félicite donc, madame CHEVREUX ainsi que la Direction de l'aide sociale à l'enfance, le CDEF et tous ceux dont la tâche est loin d'être facile au quotidien et qui reçoivent de plein fouet la grande misère du monde dans un département dans lequel nous n'aurions pas cru, il y a quelques années encore, que ce soit possible. Mais c'est ainsi, et c'est partout pareil !

Puisque nous évoquons toutes les problématiques, je précise que la travailleuse sociale qui a été agressée en Corrèze l'a été par la famille d'un enfant qui avait été placé au service ASE du Conseil départemental sur décision judiciaire. Je reçois parfois sur la boîte mail de la présidence – qui me semble parfois trop la boîte généraliste de la collectivité ; il faudra réorganiser cela – des mails de parents dont le contenu est affolant. Je comprends bien qu'ils soient perturbés et choqués que le juge des enfants – dont on comprend mal l'appellation, car il ne juge pas les enfants – leur retire leurs responsabilités de parents, mais je puis vous assurer que ce que l'on peut lire de nos jours est affolant. Nous sommes, bien évidemment, les méchants et l'on en est encore aux « méchantes assistantes sociales de la DASS », et il est vrai que, par incompréhension de la situation, le risque est avéré pour nos travailleurs sociaux. Sachez que j'en suis pleinement consciente.

La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Pardonnez-moi d'aborder un autre sujet, mais je sais que vous êtes soucieuse des questions écologiques. Or, depuis ce matin, nous sommes éclairés par des lustres et des ampoules qui sont loin d'être des leds alors que l'on fait de grands discours sur le

réchauffement climatique. Mon observation n'a rien à voir avec ce rapport, mais cela a toute son importance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – À titre personnel, monsieur BOURGUIGNON, je peux vous assurer que je fais la chasse au gaspillage d'énergie dans les salles et les bureaux. C'est un vieux réflexe que l'on m'a inculqué depuis ma petite enfance, bien avant que l'on parle de ces problèmes.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport, je vous propose d'accorder le versement du montant de la participation financière du Département, qui s'élève à 4 544,98 € pour l'année 2023 auprès du groupement d'intérêt public « France Enfance Protégée ». *(Adopté à l'unanimité.)*

LES NOUVELLES MODALITÉS DE CALCUL
DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT 2024
DES COLLÈGES CREUSOIS

RAPPORT N° CD2023-06/3/24
DOSSIER N°5787

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – La dotation globale de fonctionnement aux collèges pour 2024 fait l'objet d'une révision afin d'être au plus près des besoins et des réalités économiques.

Ainsi, les dépenses de viabilisation seront désormais calculées selon les dépenses inscrites au dernier compte financier des collèges, contrairement aux dernières années lorsque le calcul était établi sur les trois dernières années.

Sur le volet bâtimentaire, la DGF 2024 s'appuiera sur un taux de 1,50 €/m² de la surface cadastrale du bâti afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des élèves

S'agissant du volet éducatif, les différents montants attribués sont en augmentation de 45 € par élève pour l'éducation qualité de vie, 70 € pour les élèves en classes SEGPA et de 85 € pour ceux des classes ULIS. Je vous renvoie au tableau figurant dans le rapport. Les dotations seront attribuées en fonction des fonds de roulement disponibles ; les collèges dont les fonds de roulement seront compris entre 4,6 et 6,6 mois se verront retirer de 5 % du montant global de la DGF sur l'année suivante.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PÉNICAUD pour poser une question.

Mme PÉNICAUD. – Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une remarque pour vous dire combien nous avons apprécié, avec M. BOURGUIGNON, d'avoir été invités au dialogue de gestion du collège Martin NADEAU. Nous avons trouvé que celui-ci se déroulait dans une grande transparence. Nous avons beaucoup échangé avec le gestionnaire et la principale. C'est

une expérience à renouveler, car nous avons ainsi gagné en temps et en efficacité. Tout le monde a reçu la même information et cela a été l'occasion d'un temps d'échange – M. GARRIDO, l'Inspecteur d'académie, était également présent – que nous avons apprécié.

Mme Armelle MARTIN. – Si je puis me permettre, madame la Présidente : je partage cet avis.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci beaucoup, nous vivons une séance vraiment extraordinaire aujourd'hui !

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Je vous remercie de ce commentaire et j'adresse un grand merci aux services, puisque cette initiative s'est révélée très intéressante dans tous les collèges. Ces échanges ont été vraiment importants.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Avant de procéder au vote, je vous indique que Mme Marie-France GALBRUN a donné pouvoir à M. Patrice FILLOUX.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

Avez-vous des observations à formuler sur les modifications apportées ? Ce sujet avait été évoqué en début d'année car, l'an dernier, un certain nombre d'entre vous l'aviez abordé au sein des conseils d'administration en raison de l'inflation. Cela nous a incités à l'examiner de manière plus globale. Un énorme travail a été réalisé, allant bien au-delà de la seule DGF des collèges.

Nous avons engagé un grand travail prospectif qui nous aidera également pour le PPC 2. Mme PÉNICAUD et M. BOURGUIGNON participaient au groupe de réflexion sur l'éducation, auquel nous avons ajouté un volet Jeunesse, car nous n'imaginions pas ne parler que d'éducation. En matière d'enseignement, nous n'avons pas trop notre mot à dire ; le sujet revient au ministre de l'Éducation nationale. Pour autant, nous engager dans une réflexion sur la jeunesse dans sa globalité est sans nul doute intéressant car, si les statistiques mentent toujours, les chiffres bruts nous indiquent qu'au cours des dix prochaines années, nous perdrons 20 à 25 % des collégiens. C'est une quasi-certitude, mais une certitude tout de même, au regard des chiffres connus à ce jour depuis la maternelle jusqu'au primaire. La difficulté des collectivités locales, des communes notamment, est de savoir quelle sera l'évolution quand on ne sait pas combien d'enfants vont entrer en maternelle.

Cette question de l'accompagnement est un véritable sujet : quelle stratégie territoriale développer ? S'il a été dit dans le plan France Ruralités que le dispositif des territoires éducatifs ruraux serait renouvelé, il a fait « pschitt » en Creuse où le seul bassin identifié avait été celui de la ville d'AUBUSSON. Il ne s'y est rien passé parce qu'il n'y avait aucune logique à ce qu'un tel dispositif soit uniquement centré sur deux ou trois écoles. Mais

c'est un sujet que nous porterons parce que nous l'avons déjà inclus dans la réflexion globale qui nous a permis de vous présenter ces nouvelles modalités de calcul de la dotation de fonctionnement de nos collèges.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Je souhaite céder la parole à M. CARRIOU, qui a beaucoup œuvré à cette modification et qui a sans doute un petit commentaire à faire.

M. CARRIOU, Directeur des Collèges, de la Jeunesse et des Sports. Ces modifications sont le fruit d'un travail de concertation mené avec les principaux et les gestionnaires. Il nous fallait répondre aux nombreuses angoisses qui s'exprimaient au sein des établissements en raison du contexte inflationniste. Au-delà d'une révision des critères, nous avons surtout voulu percevoir ce qu'est aujourd'hui le collège et ce qu'il sera demain, et donc anticiper. C'est le contexte dans lequel nous avons travaillé pour avancer.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à vous prononcer sur les propositions qui vous ont été présentées. *(Adoptées à l'unanimité.)*

CONVENTION DE CESSION DE MATÉRIEL DE RESTAURATION EN FAVEUR DE LA SECTION SEGPA DU COLLÈGE FRANÇOISE DOLTO À CHATELUS-MALVALEIX

RAPPORT N° CD2023-06/3/25
DOSSIER N°5798

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – À la suite de la fermeture de son restaurant administratif à GUÉRET, le Secrétariat général du ministère des finances a fait don de son matériel de restauration au Conseil départemental de la Creuse. En conséquence, nous disposions d'un stock de matériel et le collège Françoise DOLTO de CHATELUS-MALVALEIX nous a adressé une demande pour acquérir un certain nombre de matériels, correspondant à un montant de 1 760 €, que nous lui céderons gracieusement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous soumets cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RÈGLEMENT DES AIDES À LA MOBILITÉ POUR UN SÉJOUR OU STAGE D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

RAPPORT N° CD2023-06/3/26

DOSSIER N°5611

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ce règlement n'avait pas été modifié depuis longtemps. Nous avons souhaité lui apporter un petit coup de modernité.

Vous trouverez dans un tableau récapitulatif du rapport les règles qui s'appliquent aux bénéficiaires ainsi que les sommes attribuées en fonction des jours, semaines ou mois de séjours des élèves, des collégiens, des lycéens et des étudiants de l'enseignement supérieur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver le règlement joint en annexe des aides à la mobilité pour un séjour ou stage d'études à l'étranger. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROJET D'ÉTUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN CAMPUS CONNECTÉ, POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE SES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN CREUSE

RAPPORT N° CD2023-06/3/27
DOSSIER N°5777

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Dans la continuité des politiques de solidarité en direction de notre jeunesse qui viennent d'être évoquées par Mme BUNLON, nous vous présentons un projet d'étude pour l'implantation d'un Campus connecté qui permettra à nos étudiants de suivre des études à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, gage de réussite de leur formation.

Pour reprendre la genèse de ce Campus connecté, en avril 2022, le Conseil départemental a réuni plusieurs acteurs compétents en matière d'enseignement supérieur pour discuter de la faisabilité de ce projet, sachant qu'il existe aujourd'hui en France 89 Campus connectés qui ont pu profiter il y a cinq ans d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le 17 juin 2022, après avoir réalisé un sondage auprès des lycéens creusois de première et de terminale ainsi qu'auprès des publics en reconversion professionnelle, nous avons à nouveau réuni ces différents acteurs pour réfléchir aux perspectives du projet. Il s'avère que, sur 300 lycéens et 200 personnes en reconversion, 20 % des sondés seraient potentiellement intéressés.

Pour décrire rapidement ce qu'est un Campus connecté, il s'agit d'une structure qui serait basée en cœur de ville à GUÉRET, hébergée dans un bâtiment appartenant au Conseil départemental, à savoir le campus Jules FERRY, qui est situé non loin de l'Hôtel du Département.

Il permettra aux élèves de poursuivre des études de chez eux, qu'il s'agisse de publics empêchés, de personnes connaissant des problèmes psychologiques – et l'on sait qu'aujourd'hui, elles peuvent être nombreuses –, de personne rencontrant des problématiques

financières ne leur permettant pas d'aller étudier ailleurs, des publics en reconversion qui ne trouvent pas les formations qu'ils souhaitent près de chez eux, de personnes soumises à des problématiques diverses ou de publics en apprentissage qui sont également de plus en plus nombreux.

Le Campus connecté permet de trouver la formation qui convient. À ce jour, il en existe plus d'un millier. Une fois le processus enclenché, l'obligation est d'être en présentiel douze heures par semaine, car un *coach* – un tuteur – est présent pour accompagner ces étudiants, les soutenir méthodologiquement car il n'est pas simple d'étudier à distance, et assurer un suivi pédagogique.

Le projet est d'expérimenter ce Campus connecté durant trois ans sur un groupe maximum de quinze élèves. Le site Jules FERRY est intéressant, car ces étudiants pourraient cohabiter avec ceux qui suivent le BIT Carrières sociales, le Master de Professorat des écoles ou encore la Licence professionnelle Domotique et santé, l'intérêt étant de rompre l'isolement de la formation à distance, trop souvent vouée à l'échec en raison de cet isolement. Cela leur permettrait de croiser d'autres étudiants, sachant que ce Campus connecté sera rattaché à une université de proximité, l'Université de Limoges, et que nos étudiants profiter de tous les services dont bénéficient les autres étudiants, à savoir la Bibliothèque universitaire (BU), mais également les médecins. Les étudiants à GUÉRET peuvent consulter des médecins généralistes, mais également des gynécologues car nous avons beaucoup d'étudiantes en Creuse. Il ne faut pas oublier que, dans notre territoire, nous accompagnons aussi bien des étudiants à GUÉRET qu'à LA SOUTERRAINE, AUBUSSON OU AHUN.

Ce Campus connecté est un projet partenarial. Ce matin, Mme la Préfète parlait de projet partagé et de jeu collectif. Si le Département porte le projet, il ne le fera pas seul. La Ville de GUÉRET, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Université de Limoges seront parties prenantes. Les comcoms seront éventuellement sollicitées. L'Agglo de GUÉRET avait, à une époque, tenté d'installer ce Campus connecté ; cela n'avait pas pu aboutir. Espérons qu'ils s'en souviennent et qu'aujourd'hui, ensemble, nous ayons la force, la volonté et le collectif pour y parvenir.

J'en viens au coût estimatif d'un Campus connecté. Le bâtiment, je l'ai dit, nous l'avons, il est identifié. Le lieu est accessible par un ascenseur, ce qui est pratique pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Entre l'aménagement de la salle et le matériel, l'investissement est de l'ordre de 22 000 € ; comme le rappelait Mme la Présidente, la semaine dernière, la Région et l'État se sont engagés à nous faire bénéficier de fonds dans le cadre du Pacte territorial. Nous travaillons sur ce sujet en cohérence avec Mme GEVERTZ, sous-préfète du Département.

Le plus coûteux réside dans les charges de fonctionnement. Ce fameux coach-tuteur, clef de voûte essentielle à la réussite du Campus connecté, représente un ETP de niveau universitaire, d'un salaire chargé de 50 000 €, d'après l'expérience de ce qui se fait ailleurs. Il est également prévu de dédier au sein de la Direction des collèges 0,3 ETP au suivi de ce public qui peut être extrêmement varié. Enfin, la viabilisation et l'entretien des locaux nécessitent un investissement de 7 000 €. Le coût total s'élève donc à 72 000 €.

Pour se projeter sur ce Campus connecté, il convient maintenant d'aller chercher des cofinanceurs.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, ce projet est d'un grand intérêt pour tous les publics cibles qui ont été repérés.

Nous avons écrit aux intercommunalités du département, en souhaitant qu'elles participent aussi, car c'est la Jeunesse dont il est question.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – La Jeunesse concerne tout le monde. Concrètement, nous espérons que le coût de 50 000 € du tuteur puisse être partagé. Nous avons évoqué la mairie de GUÉRET, mais une part pourrait également être assumée par les intercommunalités. Avec neuf intercommunalités, 17 000 € ne représente pas des sommes démesurées. Cela mériterait discussion et concertation. Peut-être une proportionnalité liée à la population de chaque intercommunalité serait-elle envisageable.

Nous avons les chiffres en fonction desquels nous avons présenté des propositions et nous attendons les retours des intercommunalités. Mais, pour finir, cela ne représentera pas des sommes très élevées. Nous traversons une période difficile, nous le savons, mais c'est aussi un message clair que nous adressons là à notre jeunesse.

Un public a été identifié et les formations évoluent ; de nos jours, l'apprentissage est extrêmement présent. Or les problématiques tiennent souvent, on le sait, au logement sur le lieu de stage, mais également sur le lieu de formation. Le Campus connecté y répond. Pour mettre en place ce Campus connecté, nous avons un an devant nous puisque ce serait prévu pour la rentrée 2024. L'idée serait donc de recruter le tuteur dès l'automne, afin qu'il soit présent dès le processus d'inscription à Parcoursup, qui a lieu aux mois de janvier et février, même s'il est possible de s'y inscrire en septembre et octobre, en rattrapage. Mais à mon sens, pour une rentrée en septembre 2024, le projet peut démarrer dès l'automne 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Ma question ne porte pas tant sur le projet, l'idée du Département peut sans doute être intéressante, mais je suis sceptique quant au soutien de l'État. J'ai en effet lu récemment un article dans *La Gazette des communes*, qui faisait état d'un rapport de la Cour des comptes concernant le premier bilan de ces Campus connectés.

La Cour des comptes relève le coût exorbitant au regard de l'efficacité d'un dispositif davantage porté par les collectivités que par les universités qui manifesteraient un relatif désintérêt pour le sujet. Or, tout de même, si quelque chose relève du rôle de l'université et de l'État, c'est bien de soutenir un campus !

À ce jour, quatre-vingt-sept campus accueilleraient 1 039 étudiants, pour un objectif qui était placé à 5 000 étudiants. C'est relativement peu. La moyenne est de cinq étudiants par campus et deux campus n'accueillent seulement qu'un étudiant.

Le rapport souligne également qu'au terme des cinq ans prévus par le dispositif, c'est-à-dire dans deux ans, le financement de l'État prendra fin. Les protagonistes devront donc trouver une autre solution de financement s'ils souhaitent pérenniser le site. Je rejoins ce qui a

été dit ce matin à propos des accompagnateurs en numérique : s'il s'agit d'embaucher des personnes sur des postes qui, trois ans après, n'existeront plus parce que l'État se désengage/ en raison du désengagement de l'État, cela me pose problème.

La Cour régionale des comptes relève que la quasi-totalité des 25 M€ affectés par l'État dans le cadre du PIA pour ce projet a déjà été consommée. Mon scepticisme me porte plutôt sur l'engagement de l'État envers ce dispositif. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est un sujet sur lequel nous échangeons beaucoup avec notre collègue du Cantal qui est l'un des Départements précurseurs dans cette démarche. Le Campus connecté à AURILLAC s'est positionné dans d'autres petites villes telles que Saint-Flour parce que ses étudiants sont assez éloignés et disposent peu de solutions de mobilité pour se rendre à Clermont-Ferrand. Nous parlons souvent de nos problématiques de train, mais je puis vous assurer que la situation d'AURILLAC est bien pire. La liaison AURILLAC-CLERMONT-FERRAND-PARIS est une catastrophe.

La pertinence de l'organisation et des jeunes Cantaliens qui ont accédé à cette offre de formation en distanciel leur a permis de développer ce Campus connecté, mais ils se trouvent confrontés à ce que Mme MARTIN décrit très justement : les financements de l'État s'arrêtent, alors que la structure fonctionne bien dans ce département très rural. Il est possible que, dans d'autres territoires départementaux engagés dans ces dispositifs de Campus connecté, où les problématiques de mobilité étaient différentes, la question s'est posée avec moins d'acuité. Je pense pour ma part que le nouveau Plan particulier – nous l'avons dit et Mme la Préfète en est consciente – pourrait nous permettre de flécher cet outil à la disposition des jeunes bacheliers, mais pas seulement, comme une solution concrète d'accès à l'université d'un certain nombre de jeunes dans un temps différé.

Mais Mme MARTIN a totalement raison, comme sur d'autres sujets : les universités voient-elles ces questions d'un bon œil ? Lorsque l'on annonce une année supplémentaire de formation dans les universités de médecine, les Doyens disent : Que va-t-on faire des étudiants ? Où allons-nous les mettre ? Nous n'avons pas la place pour les accueillir. Lorsqu'on leur suggère de les mettre dans des territoires ruraux, ils répondent qu'ils ont besoin des étudiants en médecine à l'hôpital, à l'université et dans les centres hospitaliers universitaires. En fait, derrière ces solutions qui présentent de l'intérêt pour nos territoires, j'en suis persuadée, il existe des blocages que nous ne percevons pas forcément dans un premier temps, mais sur lesquels il nous faut avancer. Nous n'allons pas nous laisser faire alors que nous savons que ce sont des solutions pertinentes.

Lors du bilan du Plan Santé, avec Valéry MARTIN et Laurence CHEVREUX, nous avons récemment découvert que la première année en IFSI (institut en soins de formation infirmiers) se fait quasiment à 100 % en distanciel ! On s'étonne ensuite du manque d'appétence envers ces métiers et professions. Vous êtes étudiant aujourd'hui, vous êtes seul, chez vous, à vous débrouiller devant un ordinateur. Il faut vraiment avoir la fibre !

Puisque ces cours en distanciel existent déjà dans de nombreuses formations, la solution que nous proposons est d'apporter un lieu convivial où des jeunes pourront rencontrer d'autres jeunes, échanger et vivre une vraie vie étudiante sans rester isolés chez eux. Je ne

comprends pas comment on peut faire ainsi une première année, dans ces métiers comme dans d'autres, tout seul chez soi devant un ordinateur. C'est vraiment devenu n'importe quoi !

Peut-être changerai-je d'avis, mais Armelle MARTIN a raison : l'École de la deuxième chance s'adresse à des jeunes qui ont loupé un cursus, certes, mais que l'on a surtout laissés sortir du cursus habituel de l'Éducation nationale sans compétences, sans diplôme, sans rien, et l'on se tourne ensuite vers les collectivités pour leur demander de cofinancer le système ! Je l'ai dit un peu brutalement un jour où j'étais probablement froissée : le Conseil départemental ne financera pas l'École de la deuxième chance si l'État ne nous aide pas et ne finance pas davantage le Campus connecté.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – J'avais également lu cet article. La Présidente de l'université était à GUÉRET avant-hier dans le cadre du comité de site Jules Ferry ; nous avons d'ailleurs fêté les dix ans du BUT Carrières sociales. En Nouvelle-Aquitaine, où neuf Campus connectés ont été installés, les financements de l'État s'arrêtent. Une réflexion est donc engagée quant à la suite à donner à ces campus. Ils vont sans doute évoluer. Nous engageons-nous dans cette voie ? Attendons-nous de voir ce qu'il se passe ?

Le Campus connecté est aussi un moyen de valoriser tous les usages du numérique. Nous installons la fibre partout, il faut s'en servir. Quand il n'y aura plus de fibre, nous n'aurons pas le choix. Ces Campus connectés et leur label vont évoluer. La semaine prochaine, je serai à NEVERS où les quatre-vingt-neuf Campus connectés de France se réunissent pour évoquer ces sujets car, effectivement, il faut s'interroger. Le Campus connecté de Brive fonctionne parfaitement parce qu'à Brive, il y a le rugby. À Tulle, il fonctionne moins bien. À GUÉRET, nous avons également des clubs sportifs et de nombreux publics empêchés.

Je suis professeur en lycée. Certains élèves ont du mal à se projeter en postbac parce qu'ils doivent aller loin. D'autres ont des problématiques psychologiques. L'idée n'est pas de les enfermer ni de les mettre sous cloche dans le département, mais de leur offrir un marchepied pour l'après-bac.

De même, des personnes qui arrivent dans notre département, y compris chez nous, au Conseil départemental, ont besoin de monter en compétences. La Présidente de l'université a évoqué le sujet prégnant des entreprises qui, à un moment donné, ont besoin de faire monter leurs employés en compétence. Le Campus connecté pourrait répondre à ce besoin. Aujourd'hui, le label ne le permet pas, mais il va évoluer, c'est une évidence.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PÉNICAUD.

Mme PÉNICAUD. – Mes réticences ou mes réserves portent plutôt sur le recrutement du coach ou tuteur de ce Campus connecté. Il faut vraiment trouver l'homme ou la femme providentiel. Vu la mission, je suis très perplexe. De plus, il me semble qu'il reviendrait plutôt à l'université de recruter la personne compétente sur un poste avec ce profil plutôt que de décentraliser le recrutement. Je suis choquée par un tel recrutement.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Il est clair qu'il s'agit d'un profil très particulier. Avant-hier, la ministre nous demandait également de trouver des profils pour les prochains chargés de mission qui arriveront dans les départements pour le plan France Ruralités. Ce profil de coach est rare, en effet, mais il existe peut-être ! J'espère qu'il existe et qu'il viendra en Creuse mais, de toute façon, il est la clé de voûte du dispositif. Sur lui repose la réussite du dispositif, mais la problématique est de savoir si nous nous engageons dans cette voie ou pas. Il faut oser. Nous sommes une terre d'expérimentation : osons !

Osons le Campus connecté, d'autant qu'il existe un public intéressé. Le sondage réalisé dès les classes de première et de terminale, qui mériterait peut-être d'être approfondi, le montre. De plus, aujourd'hui, plus d'un millier de formations sont disponibles, et elles seront de plus en plus nombreuses. Mais je comprends également vos craintes.

Mme Armelle MARTIN. – Puisque vous avez eu la chance de la rencontrer, que pense la Présidente d'université de la poursuite de la filière sociale par un master ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Ne vous inquiétez pas, votre Président d'Agglo lui a bien souligné qu'il serait bon d'envisager une poursuite au niveau master de tous les métiers du social et de la solidarité. Le sujet a été évoqué, elle l'a noté. Il est vrai qu'une poursuite de ces études semble indispensable car, en Creuse, nous avons beaucoup de métiers dans ce secteur de l'ESS.

La problématique de la poursuite de la licence domotique et santé a été également évoquée, comme bien d'autres. S'agissant du Campus connecté, l'université consacrera également 0,2 EPT pour suivre ces étudiants. Il aurait été préférable que l'université prenne en charge le salaire du tuteur, mais cela ne semble pas être d'actualité. Il faudra donc trouver des moyens de financement ailleurs. Nous en parlons depuis un an ; il a fallu entre avril 2022 et aujourd'hui pour que le projet arrive sur la table parce qu'il a fallu trouver des moyens de cofinancement. Le Département porte le projet dans le cadre des solidarités territoriales, mais il ne peut agir seul.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je partage tout à fait les propos d'Armelle MARTIN ainsi que ce que vous avez dit, madame la Présidente, au sujet des IFSI. Certes, tout ne relève pas de la même pédagogie mais cela fait trente-cinq ans que je reçois des étudiants. Or, depuis qu'ils reçoivent cette formation à distance – car l'IFSI est aujourd'hui un Campus connecté, comme certaines autres formations –, je puis vous assurer que j'ai constaté une dégradation de la qualité des résultats, non pas liée aux étudiants eux-mêmes, mais liée à ce type d'enseignement. C'est un pis-aller qui peut peut-être satisfaire certains publics empêchés, mais il ne doit pas devenir la règle. Très sincèrement, dans certains métiers, comme celui infirmier, quand les étudiants arrivent en troisième année, vous êtes effrayé !

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – L'accès à l'IFSI a changé aussi : entre ceux qui passaient le concours et ceux qui accèdent par Parcoursup, les profils ne sont pas identiques.

M. BODEAU. – Cela ne tient pas seulement au recrutement des étudiants. Si, pendant un cours, la visioconférence s'arrête et que vous ne pouvez pas poser de questions, que vous ayez ou pas compris, vous êtes bien obligé de vous former par vous-même. Cela ne s'invente pas ! Cela peut être une aide, un supplément d'âme pour des publics empêchés mais, à mon sens, cela ne doit pas entrer dans les mœurs.

Mme LA PRÉSIDENTE. – De toute façon, ce Campus connecté aura jamais la capacité pour accueillir 300 étudiants. Je n'ai pas l'expérience des autres campus, mais il me semble que cela s'adresse à de petits groupes.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – M. BODEAU évoquait la qualité de la formation. Je ne porte pas d'appréciation à ce sujet mais, il y a quelques jours, m'a été communiqué le nombre d'infirmiers formés aujourd'hui à l'IFSI et qui restent en Creuse pour pratiquer. Je suppose qu'il existe un lien direct avec cette formation par télétravail. Apparemment, lors de la dernière promotion, sur quatre-vingts personnes sorties de l'IFSI, pas une n'est restée pratiquer en Creuse : pas une sur quatre-vingt ! Je n'ai pas vérifié le chiffre, mais s'il est exact, c'est tout de même invraisemblable. Cela signifie que nous formons uniquement des infirmiers pour les autres départements.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si vous ajoutez le nombre d'infirmiers et d'infirmières qui quittent l'hôpital au bout de cinq ans d'exercice seulement, faites le calcul ! Je ne parle pas seulement de l'hôpital de GUÉRET, mais de la profession dans son ensemble. C'est vraiment une profession sinistrée.

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose :

- d'approuver le projet de création d'un Campus connecté dans les locaux du Campus Universitaire de GUÉRET et son portage par le Conseil départemental ;
- de m'autoriser à effectuer les démarches en vue du recrutement d'un tuteur/coach au sein du Campus connecté de GUÉRET (création du poste, établissement de la fiche de poste, recrutement, etc.…) ;
- de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à la recherche d'éventuels cofinancements et à regarder les partenariats techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce projet ;
- de déléguer la mise en œuvre du projet à la Commission Permanente. *(Adopté à la majorité – le Groupe de la Gauche s'abstient.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
DE NOUVELLE-AQUITAINE (CEN-NA)
ANNÉES 2023-2025**

**RAPPORT N° CD2023-06/4/29
DOSSIER N°5720**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Depuis plusieurs années, le Conseil départemental entretient des relations partenariales avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), qui sont formalisées par le biais de conventions-cadres. Il vous est proposé de vous prononcer sur la convention pluriannuelle d'objectifs qui couvre les années 2023 à 2025.

L'objectif est de mettre en œuvre une politique de protection, d'expérimentation et de gestion sur différents sites. Nous avons travaillé avec les services pour alimenter le contenu de cette convention-cadre qui sera suivie, chaque année, de conventions annuelles.

Je reviens sur les principales actions de cette convention.

L'appui technique et scientifique du CEN au Département porte sur l'accompagnement à la gestion des sites propriétés du Département hors sites Natura 2000, l'appui à l'acquisition de terrains ayant une valeur patrimoniale d'un point de vue environnemental, l'accompagnement dans la définition de la politique d'espaces naturels sensibles ainsi qu'une éventuelle préfiguration d'un Schéma départemental ENS, l'appui réciproque dans la gestion des milieux aquatiques ainsi que dans l'accompagnement des problématiques diverses que nous pourrions rencontrer.

Le CEN nous apporte également un soutien et un développement des actions dans le cadre de plans de gestion et de suivis scientifiques.

Pour bénéficier de cet appui technique et scientifique, le Département accordera une subvention annuelle révisable, d'un montant maximal de 35 000 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

Afin d'assurer le suivi et la coordination de ce partenariat, il convient également de désigner un Conseiller départemental.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'un d'entre vous souhaite-t-il s'exprimer sur ce dossier ?

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose :

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 à intervenir entre le Département et le Conservatoire d'espaces naturels de

Nouvelle-Aquitaine pour la préservation concertée et la mise en valeur du patrimoine naturel à enjeux de la Creuse, qui définit les modalités du partenariat et prévoit une subvention départementale maximale de 35 000 € ;

- de désigner M. Thierry GAILLARD comme Conseiller départemental référent pour suivre ce partenariat ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre. *(Adopté à l'unanimité – M. Thierry GAILLARD ne prend pas part au vote..)*

RÉVISION DU RÈGLEMENT D'AIDES DÉPARTEMENTALES
EAU POTABLE

RAPPORT N° CD2023-06/4/30
DOSSIER N°5731

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – L'actualité nous conduit à proposer une révision du règlement d'aides, d'une part, en raison de l'évolution de la structuration de la maîtrise d'ouvrage, d'autre part, afin de se caler sur des appels à projets lancés par l'Agence de l'eau, concernant notamment un plan de sobriété comprenant deux niveaux d'intervention.

Les principales modifications apportées à ce règlement sont les suivantes.

Tout d'abord, à la suite de la création du syndicat supra départemental, le règlement inclut désormais les syndicats mixtes qui, sinon, ne seraient pas éligibles à nos financements.

Ensuite, il actualise le prix de l'eau minimum qui passe de 1 € à 1,20 €, pour se mettre en cohérence avec les critères de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Puis, il met en place deux opérations spéciales d'accompagnement calées sur les appels à projets proposés par l'Agence de l'eau. La première porte sur le remplacement de canalisations fuyardes puisque, dans le cadre du plan de résilience, un appel à projets est lancé, l'accompagnement sur des renouvellements de conduites d'alimentation en eau potable qui peuvent aller de 50 % dans certains secteurs à 70 % dans d'autres. À budget constant, nous pourrions abonder cet appel à projets, ce qui serait particulièrement incitatif.

La seconde permettrait au PNR de Millevaches en Limousin de bénéficier des aides visant à économiser l'eau, à destination des particuliers ou des bâtiments publics telles que l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, la fourniture de kits hydro-économes. Le PNR serait favorable à répondre à cet appel à projets sobriété et s'engagerait pour les Communautés de communes Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud. L'objectif est d'avoir un seul interlocuteur sur ces territoires, ce qui facilite les choses.

Ont également été ajoutées des modalités relatives à la communication sur le concours financier du Département : dorénavant, nous veillerons à ce que toutes les collectivités

aidées communiquent sur l'accompagnement du Département en termes d'ingénierie, d'animation et financièrement.

Il est à noter que les taux d'aide précédemment adoptés dans le règlement ne sont pas modifiés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver le projet de mise à jour du règlement d'aides départementales eau potable joint en annexe du rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2023 – PREMIÈRE TRANCHE

RAPPORT N° CD2023-06/4/31
DOSSIER N°5743

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cinq dossiers de demandes d'aides à l'alimentation en eau potable (AEP) ont été déposés auprès des services du Département : deux concernent le traitement de l'eau, un la sectorisation du réseau et un schéma directeur. Le dernier n'a pas reçu de suite favorable.

Le montant total de la programmation s'élève à 25 679,10 €. Il concerne le SIAEP de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS-VALLIÈRE pour une subvention à hauteur de 13 212,85 € ; la commune de SAGNAT pour une petite subvention de 691,50 € portant sur un complément de sectorisation ; la commune de VILLARD pour l'installation d'un dispositif de chloration, d'un montant de 799,75 € ; et le syndicat de l'Ardour, pour une étude de patrimoine diagnostic et un schéma directeur, pour un montant de 10 975 €.

Je précise que nous avons reçu une autre demande de la commune de VILLARD pour la mise en place d'un système de pompage de refoulement sur un château d'eau potable. Ce dossier n'étant pas éligible dans notre règlement, il a donc fait l'objet d'un refus.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2023 (1ère tranche) annexé au présent rapport, dont le montant total des aides s'élève à 25 679,10 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;

- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

RÉVISION DU RÈGLEMENT D'AIDES DÉPARTEMENTALES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET TARIFICATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

RAPPORT N° CD2023-06/4/32
DOSSIER N°5755

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Là encore, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, il est proposé d'ajouter aux bénéficiaires les Établissements publics de coopération locale (EPCL) pour inclure les syndicats mixtes ; de créer de nouvelles conditions d'éligibilité, à savoir une redevance d'assainissement minimum fixée à 1,20 €/m^3 pour se mettre en cohérence avec les critères de l'Agence de l'eau ; d'introduire la nécessité de présenter un budget comportant l'amortissement des ouvrages ainsi que la nécessité d'être conforme aux obligations réglementaires avec la mise en œuvre de l'autosurveillance et réalisation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS).

Est également proposée la mise en place des nouvelles aides suivantes : l'aide à la réalisation d'études et de zonage des eaux pluviales, en raison de leur caractère réglementaire, et dans un objectif de réduction de la collecte des eaux pluviales au taux prévu pour les études, à savoir 25 % du coût hors taxes ; l'aide à la réalisation ou à l'actualisation de zonages assainissement ainsi qu'aux plans d'épandage des boues, au taux de 50 % du coût hors taxes, l'Agence de l'eau ne les finançant pas en raison du coût trop faible par dossier, mais il est à noter que cette aide ne devrait concerner qu'un nombre réduit de collectivités ; l'aide à la création de systèmes collectifs au taux de 40 % du coût hors taxes, l'Agence de l'eau ne finançant pas ce type d'opération – toutefois, le financement reste possible mais exceptionnel, l'assainissement individuel étant la solution préconisée préférentiellement en raison de son coût moindre et de son impact plus limité ; enfin, l'aide aux travaux de diminution de la collecte des eaux pluviales dès l'instant où il y a déraccordement, infiltration ou désimperméabilisation, au même taux que les autres travaux, soit 10 % du coût hors taxes.

Les autres aides, c'est-à-dire l'aide à la réalisation d'études assainissement au taux de 25 % ainsi que l'aide au remplacement ou à la réhabilitation de réseaux et de stations d'épuration au taux de 10 %, sont conservées.

Demeurent inéligibles toutes les opérations liées au fonctionnement, les travaux concernant des ouvrages privés, l'assainissement non collectif et les travaux de mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire.

Comme au règlement sur l'eau potable, ont été ajoutées des modalités concernant la communication sur le concours financier du Département.

Pour ce qui est de la tarification, en 2010, le tarif était de 0,31 € par habitant plus un quart du coût des analyses. Il a été augmenté à 0,36 € par habitant plus un quart du coût des

analyses en 2016. Il vous est proposé de le fixer à partir de 2023 à 0,40 € par habitant plus un quart du coût des analyses, soit une augmentation de 4 centimes. Pour les communes de 1 000 habitants, cela représente 40 € supplémentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – M. Bertrand LABAR a donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'approuver le projet de mise à jour du règlement d'aides départementales assainissement collectif joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides ;
- d'approuver l'augmentation de la tarification de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement proposée ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT COLLECTIF
2023 – PREMIÈRE TRANCHE

RAPPORT N° CD2023-06/4/33
DOSSIER N°5771

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cinq dossiers ont été déposés auprès des services du Département : deux dossiers portant sur des schémas directeurs assainissement plus zonage eaux usées et eaux pluviales ; deux dossiers concernant six systèmes pour des schémas directeurs assainissement ; et un dossier pour une campagne d'analyse des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE).

Les deux premiers concernent la commune de BOURGANEUF, pour un montant de 41 335 € et la Communauté d'Agglo du Grand Guéret, pour un montant de 97 474,01 €. Pour cette dernière, le taux passe de 25 % à 17 % parce que la Communauté d'Agglo bénéficie également de DETR pour ce projet.

Le dossier portant sur la campagne d'analyse des RSDE concerne également Communauté d'Agglo du Grand Guéret, pour un montant subventionné de 7 000 €.

Enfin, pour des schémas directeurs d'assainissement concernant, l'un, les communes ANZÈNE, JOUILLAT, LA BRIONNE ET SAINT-LÉGER-LE-GUÉRETOIS,

l'autre, celle de CROZANT, les subventions se montent, respectivement, à 33 750 € et 5 222,50 €.

Nous constatons que le travail accompli par nos agents depuis un ou deux ans porte ses fruits, puisque nous manquions cruellement d'éléments de connaissances, que ce soit sur l'eau potable ou l'assainissement, en raison de l'absence de schémas directeurs. Nous constatons que depuis deux ans, de nombreux schémas ont été lancés. C'est une excellente chose car, lorsque nous sommes amenés à intervenir sur des montants, somme toute, assez élevés, il est bien de savoir où il est urgent d'intervenir et de pouvoir prioriser.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE et moi-même ne prendrons pas part au vote. Cela étant dit, si vous souhaitez faire passer le taux d'aide de 17 % à 25 %, nous n'y sommes pas opposés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez tous les pouvoirs, monsieur BODEAU ! *(Sourires.)*

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- d'adopter la programmation des aides à l'assainissement collectif pour 2023 (1ère tranche) tableau annexé au présent rapport, dont le montant total des aides s'élève à 184 781,51 € ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité – M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, Mme Mary-Line GEOFFRE et M. Éric BODEAU ne prennent pas part au vote.)*

NATURA 2000
SITES VALLÉE DE LA CREUSE ET DES GORGES DE LA GRANDE CREUSE
CANDIDATURE EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE
PRÉSIDENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 + ANIMATION

RAPPORT N° CD2023-06/4/34
DOSSIER N°5783

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Pour donner suite à la loi 3DS, l'État a décidé de remettre à disposition des collectivités les sites en fin de portage dont il a actuellement la gestion. Il est proposé que le Département se porte candidat en tant que structure porteuse et président du Comité de pilotage des sites « Vallée de la Creuse » et « Gorges de la grande Creuse », et qu'il en confie l'animation à une structure compétente.

Sur les onze sites Natura 2000 que compte le territoire de la Creuse, le Département assure actuellement le portage du double site « Bassin de Gouzon / Étang des Landes » et du site « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher ». Il pourrait dons porter également les sites de « Vallée de la Creuse », qui couvre une superficie totale de 490 hectares sur deux communes, CROZANT et FRESSELINES, et de « Gorges de la Grande Creuse », qui couvre une superficie totale de 570 hectares sur six communes, ANZÊME, LE BOURG-D'HEM, BUSSIÈRE-DUNOISE, LA CELLE-DUNOISE, CHAMPSANGLARD et SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ces deux sites comportent des éléments stratégiques pour le Département, notamment la « Vallée des peintres » sur Crozant ou encore la valorisation de la « Vallée de la Creuse » par le pâturage extensif ovin qui existe depuis plusieurs années.

Il est proposé de valider la candidature du Conseil départemental comme structure porteuse de ce double site, pour une durée de trois ans, et de désigner un élu départemental à la Présidence du Comité de Pilotage pour la même durée.

Afin d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des actions inscrites dans les documents d'objectifs (DOCOB), il est proposé que le Département fasse appel à une structure compétente pour l'animation dans le cadre de marchés publics.

Pour ces trois années, les dépenses prévisionnelles annuelles sont estimées à 36 500 € TTC et ces opérations peuvent être cofinancées par la Région et le FEADER à hauteur de 80 % dans le cadre de la nouvelle programmation de la Région.

Il convient également de désigner un conseiller départemental pour se porter candidat à la présidence du Comité de pilotage.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Y a-t-il un candidat ou une candidate ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Si personne ne le souhaite, j'accepte.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Peut-être un coureur ou un marcheur ?...

La candidature de M. DAULNY nous est proposée.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – C'est parfait ; il connaît bien le secteur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La question de l'éco-pâturage est un véritable sujet qui nécessite d'engager une concertation avec les collectivités ; à cet égard, nous pourrons bénéficier de l'expérience menée à ANZÊME avec l'Agglomération du Grand Guéret ainsi que dans d'autres

zones, dont l'Étang des Landes. Nous serions ravis de pouvoir étendre de telles pratiques à une échelle plus globale, départementale, en lien avec le monde agricole, compte tenu du coût d'entretien actuel des espaces dans nos communes.

Je vous propose donc :

- de présenter, à l'issue de la maîtrise d'ouvrage actuelle par l'État, la candidature du Département comme structure porteuse des sites Natura 2000 « Vallée de la Creuse » (FR7401129) et « Gorges de la Grande Creuse » (FR7401130) pour trois ans.
- de présenter la candidature de M. Laurent DAULNY à la présidence du Comité de Pilotage de ces deux sites.

À cet effet, il est proposé :

- de m'autoriser à lancer un marché d'animation pour une durée de 3 ans, période de portage de ces sites ;
- de m'autoriser à effectuer les demandes de subvention correspondantes.
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier et à l'application de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports de la cinquième commission – Numérique et Mobilités.

PLAN D'INTERVENTION VÉGÉTATION 2023/2024

RAPPORT N° CD2023-06/5/35
DOSSIER N°5803

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Le Plan d'intervention végétation (PIV) 2023-2024 ne comporte aucun changement par rapport à celui de l'année dernière en ce qui concerne le fauchage, le débroussaillage, l'élagage et la valorisation du broyage des branches. Je vous renvoie au rapport pour le détail.

Quelques modifications sont toutefois apportées concernant les points suivants : la suppression des consignes spécifiques relatives au Covid-19, devenues obsolètes ; l'organisation spécifique aux UTT d'AUBUSSON et de BOURGANEUF pour l'étape du Tour de France 2023 le 9 juillet ; la fixation d'un nouvel objectif de fin de débroussaillage fin mars pour être en phase avec les objectifs fixés à l'activité agricole dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ; enfin, dans le cadre de notre partenariat avec le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), la surveillance du développement du Séneçon du Cap, plante exotique envahissante qui est apparue en Creuse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Ce Plan d'intervention végétation ne fait l'objet que de modifications à la marge. Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons à un rapport cadre, qui se veut un bilan général et présente des orientations que nous souhaitions vous soumettre concernant les nouvelles politiques territoriales.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je vous informe...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Encore !

M. BODEAU. – ... que M. Thierry GAILLARD a donné pouvoir à Mme Catherine DEFEMME.

Mais s'il n'en reste qu'un, madame la Présidente...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie !

Je vous propose d'examiner maintenant le rapport concernant les politiques territoriales.

LES POLITIQUES TERRITORIALES, UN SOUTIEN RENFORCÉ DU DÉPARTEMENT AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

RAPPORT N° CD2023-06/4/28
DOSSIER N°5813

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Il s'agit en effet, madame la Présidente, de faire un point sur nos politiques de solidarité territoriale. Nous commencerons par dresser un bilan de la période 2022-2023 afin de nous projeter sur les prochaines politiques, pour la période 2023-2026.

Comme cela a largement été souligné, le Département est extrêmement engagé en termes de politiques d'aménagement et de développement : plus de 20 M€ ont été mobilisés durant la période 2022-2023.

Mme la Présidente l'a relevé également, 1,2 M€ – soit 10 € par habitant – a été alloué aux intercommunalités creusoises pour faire face aux problématiques qui ont suivi la période de Covid, en soutien aux acteurs locaux et en laissant la possibilité aux intercommunalités d'en faire ce qu'elles en voulaient en votant le règlement d'intervention qu'elles souhaitaient.

Après cette aide un peu trop vite oubliée, et que, par conséquent, je tenais à rappeler,

6,8 M€ complémentaires ont été mobilisés par le biais de contrats que vous connaissez tous : les contrats Boost'Ter et Boost'Comm'Une qui visent à accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'investissement, l'une s'adressant aux EPCI, l'autre aux communes.

Le dispositif Boost'Comm'Une s'est achevé en mars 2023. Son bilan de 235 contrats signés avec 93 % des communes a contribué au financement de 22 M€ de travaux en trois ans, dont 84 % réalisés par des entreprises creusoises. Nous avons estimé l'effet levier du dispositif : 1 € d'aide équivaut à 9 € investis.

Ce furent également 423 projets accompagnés dans les bâtiments communaux, l'aménagement d'espaces publics, mais aussi la voirie communale. Même si nous avons eu nombreux projets de voirie, c'est surtout pour les bâtiments que les sommes sont les plus élevées, puisque l'aide peut atteindre 75 %.

Le Conseil départemental propose également un ensemble de dispositifs de financement dits « sectoriels », que l'on oublie souvent parce qu'ils sont dilués dans tout le reste, mais les maires et les intercommunalités les connaissent bien. Ce sont les aides à l'accès aux soins, avec le Plan Santé, mais aussi la santé animale, avec le Plan Vétos et le Laboratoire d'analyses d'AJAIN, l'entretien des Espaces naturels sensibles (ENS), le soutien et développement du Sport, de la Culture et de la Lecture publique, la rénovation du patrimoine, l'accompagnement du programme Petites Villes de demain, la faisabilité du Schéma de cohérence territoriale, et l'accompagnement d'une étude des usages du numérique.

Le Département accompagne les communes et intercommunalités financièrement mais il offre également des ressources en ingénierie dans de nombreux domaines, grâce à ses chargés de mission thématiques, qu'il s'agisse de la santé, du numérique, de l'eau, de l'assainissement, de l'habitat ou de l'accueil... J'en profite pour saluer le travail accompli par ces chargés de mission auxquels on a facilement accès et qui permettent de résoudre de nombreux problèmes.

L'ingénierie départementale est constituée de trois chefs de projet territoires – je remercie Nadia CHARPENTIER et Florence MICHON d'être encore parmi nous à cette heure – qui, implantés sur tout le département, accompagnent les maires dans leurs projets. Elle s'appuie également sur le CAUE (conseil en architecture, urbanisme
et environnement) que nous soutenons, l'Agence d'aménagement et d'attractivité (AAA 2.3) ou encore Creuse Tourisme, notre bras armé en matière de politiques touristiques. L'ensemble de cette ingénierie fait partie des aides apportées par le Département.

Ces aides départementales, Thierry GAILLARD l'a souligné, ont permis de réaliser un travail autour de l'eau, l'assainissement et la GEMAPI, avec 4,1 M€ apporté par le Département. Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable a permis de lever d'importants financements. Sans lui, nous n'aurions jamais pu déployer des moyens aussi importants.

Enfin, le Conseil départemental accompagne le déploiement de la fibre optique.

Voilà rapidement brossé le bilan de l'action du Département pour répondre aux besoins des Creusois – car, la cible, ce sont eux – afin qu'ils puissent mieux vivre en Creuse grâce à la création de services, d'équipements et autres aménagements.

Il convient d'amorcer une nouvelle vague de politiques territoriales contractuelles qui, en cohérence politique, se déploierait sur la période de fin de mandat des maires, c'est-à-dire sur la période 2023-2026.

Ce travail s'élaborera dans le dialogue et la concertation. Nous vous proposons d'engager le dialogue avec les maires afin qu'ils nous fassent remonter les besoins de leurs populations de sorte que nous puissions massifier les possibilités et travailler en cohérence avec les possibilités offertes par les contrats de territoire de la Région, mais également sur les prochains dispositifs qui se font jour, comme Villages d'avenir, par exemple. Il faut travailler en cohérence.

Nous avons également besoin des remontées afin d'apporter des améliorations au Boost'Comm'Une actuel. Même si le lien des chefs de projet aux territoires nous permet d'avoir déjà quelques idées, si vous nous autorisez à engager ce travail, nous disposerons de données factuelles.

Ainsi, comme l'a évoqué ce matin Mme la Présidente, Boost'Comm'Une qui était uniquement dédié aux communes de moins de 3 000 habitants pourrait évoluer vers un Boost'Ville permettant à LA SOUTERRAINE, AUBUSSON et GUÉRET de profiter d'aides autres que les aides sectorielles, notamment pour des projets innovants et structurants.

À l'heure actuelle, deux thématiques émanent de nos échanges sur le terrain, où nous sommes tous présents. La première est celle du logement et de l'habitat rénové, avec les problématiques énergétiques qui se posent. En effet, nous savons qu'à terme des logements locatifs ne seront plus louables en l'état et qu'ils nécessiteront de lourds travaux pour répondre aux critères d'économie d'énergie. De même, pour les personnes qui arrivent dans le département, trouver des logements passerelles, le temps d'acheter, par exemple, est une réelle difficulté. Une autre tient à l'hébergement des saisonniers. Il est essentiel d'engager une réflexion autour de l'habitat et du logement pour permettre une massification des offres et des aides avec d'autres cofinanceurs.

Avec Mme Marie-Christine BUNLON, nous échangeons souvent sur une autre difficulté, relative à nos équipements sportifs structurants, j'insiste sur « structurants ». Nos équipements sportifs sont vieillissants et nous ne sommes pas en mesure d'accueillir de grandes manifestations sportives de niveau régional, voire national. Un travail est à réaliser avec nos partenaires, que sont l'État, la Région et les collectivités locales, pour envisager des rénovations lourdes de ces équipements.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer ces sujets, dresser un bilan et ouvrir des perspectives. Je pense, bien évidemment, au prochain Boost'Comm'Une. Le bilan définitif de ces contrats sera présenté lors de la prochaine Assemblée plénière, en octobre, l'objectif étant de lancer une nouvelle phase de contractualisation du dispositif avec les communes pour la période 2023- 2026.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je salue tous ceux qui ont patiemment travaillé sur ce dossier. Il nous a mobilisés parce qu'à un moment donné, nous avons eu besoin de prendre un peu de hauteur. Les chargés de mission nous ont apporté des éléments du plus grand intérêt en termes de bilan. Il me semble important de savoir qu'un euro engagé a généré neuf euros d'investissement. Prendre ce temps de réflexion avait toute sa pertinence.

Valéry MARTIN l'a évoqué et Mme la Préfète l'a indiqué ce matin, à l'avenir, les aides seront peut-être différenciées dans un département en zone détendue, avec PVD et France Ruralités. Au-delà du PPC et de France Ruralités, des questions restent prégnantes. Peut-être demain dans une démarche plus collaborative entre l'État, la Région et le Département, nous engagerons-nous à cofinancer des projets ou des politiques spécifiques. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré prendre quelques mois supplémentaires de réflexion ; les remontées qui nous parviendront des communes seront autant d'éléments factuels à partager avec l'État et la Région autour des thématiques prioritaires pour les élus. Nous aurons une véritable vision, claire des besoins des communes dans les trois ans qui viennent.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Merci de cette présentation convaincante, mais la formule est tout de même prétentieuse : ce n'est pas un euro du Département qui génère neuf euros d'investissement, mais la totalité des aides publiques. Cela peut être trois, quatre, cinq, six, voire sept euros qui génèrent neuf euros puisque, parfois, on atteint 80 % d'aides publiques. Ce n'est donc pas un qui génère neuf, mais l'ensemble des aides publiques.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela dépend ! Souvent, les petits dossiers Boost'Comm'Une n'ont été accompagnés que par Boost'Comm'Une ; ils n'ont pas forcément bénéficié de DETR...

M. LOZACH. – C'est assez rare.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... ni d'autres financements. C'est, en tout cas, le retour que nous avons des maires.

M. LOZACH. – Ma remarque suivante n'a rien de malveillant mais, dans le compte administratif, il n'est pas toujours facile d'identifier Boost'Comm'Une et Boost'Ter. Vous rappeliez que nous arrivons au terme du programme triennal qui allait de mars 2020 à mars 2023. Si mes souvenirs sont bons, pour Boost'Comm'Une, nous avions voté 3 M€ en autorisations de programme.

M. Valéry MARTIN. – 3,3 M€.

M. LOZACH. – Or, au 31 décembre 2022, 1,4 M€ avait été consommé. Je parle du compte administratif, donc de ce qui avait été véritablement exécuté.

M. Valéry MARTIN. – À ce jour, 2,5 M€ ont été consommés.

M. LOZACH. – Uniquement pour Boost'Comm'Une ?

M. Valéry MARTIN. – Oui.

M. LOZACH. – Savez-vous à combien s'élèvent les fonds consommés pour Boost'Ter ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – La sous-consommation des financements traduit ce que nous savons tous : malgré la période Covid, qui fut tout de même de trois ans, de nombreuses communes avec lesquelles nous avons beaucoup échangé – avec leurs maires mais aussi, prioritairement, avec les chargés de mission – ne disposaient pas des financements nécessaires pour s'engager dans des projets d'investissement. Nous ne pouvons pas le dire haut et fort, mais ceux qui ont renoncé, ce n'est pas qu'ils n'avaient pas de projet, mais plutôt qu'ils ne disposaient pas de l'autofinancement nécessaire. C'est un vrai sujet d'anticipation et de gestion de crise.

M. Valéry MARTIN. – D'ailleurs, des évolutions du règlement d'intervention permettraient sans doute aux petites communes de mieux « cranter » le Boost'Comm'Une.

Pour revenir à votre question sur le Boost'Ter, monsieur LOZACH, sur 3,147 M€ affectés, 1,8 M€ ont été engagés. Mais l'enclenchement du Boost'Ter demande plus de temps. Creuse Sud-Ouest, par exemple, a un projet relatif aux cliniques vétérinaires. Se pose une problématique liée à l'augmentation des frais en pourcentage. Des projets sont engagés, mais nous ne savons pas s'ils aboutiront.

À ce jour, nous avons voté 1,8 M€ en Commission Permanente. Si Boost'Comm'Une rencontre un réel succès, Boost'Ter connaît un succès mitigé.

Les possibilités en termes d'ingénierie n'ont pas non plus été totalement consommées. Seules certaines communautés de communes les ont utilisées en totalité. Il y a un avant et un après ; d'où la nécessité de faire évoluer les politiques d'accompagnement des collectivités locales. Un bilan doit être dressé pour proposer des projets au plus près des besoins des collectivités, projets qui doivent surtout s'inscrire dans le sens des politiques existantes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je suppose que vous êtes favorables à la démarche de reconduire un Boost'Comm'Une et d'aller vers un Boost'Ville. Si tel est le cas, nous adresserons un mail aux communes afin qu'elles nous informent de leurs projets. Nous nous sommes fixé la date de fin août afin d'avoir le temps de procéder à une analyse et construire ensuite des blocs de projets par thématique pour mieux adapter nos moyens aux besoins prévisionnels.

Je mets aux voix cette proposition, telle que présentée dans le rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

BUDGET PRINCIPAL - VIREMENTS DE CRÉDITS

RAPPORT N° CD2023-06/1/36
DOSSIER N°5788

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il s'agit pour l'Assemblée départementale de donner acte des conséquences du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, l'Assemblée a autorisé Mme la Présidente à virer des crédits de chapitre à chapitre dans la même section, de manière à avoir plus de souplesse dans l'exécution budgétaire.

Cette nouveauté introduite par la M57 n'a nécessité que de petits ajustements et n'a pas modifié les grands équilibres du budget.

Depuis la dernière Assemblée plénière Mme la Présidente a été amenée à prendre deux décisions de virement de crédits : la première, le 31 mars 2023, pour un montant de 85 231 € ; la seconde, le 12 ma 2023i, pour un montant de 55 687 €.

Tels sont, madame la Présidente, les ajustements à la marge que vous proposez.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose une brève suspension de séance pour que les commissions puissent examiner les vœux.

Suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, la séance est reprise à dix-neuf heures quarante-cinq.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS D'URGENCE

M. LA PRÉSIDENTE. – Je demande aux présidents des commissions concernées de m'indiquer quel a été l'avis de leur commission sur les vœux qu'elles ont eus à examiner.

M. SAUTY, président de la première commission. – La commission a donné un avis favorable à l'unanimité aux quatre vœux, sans modification.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous les rappelle donc.

FINANCES LOCALES
HAUSSE DU POINT D'INDICE ET PRIMES

Vœu présenté par M. Franck FOULON,
Conseiller départemental de BOUSSAC
Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique,
des finances et des bâtiments

« Le 14 juin dernier, Stanislas GUERINI, ministre de la Fonction publique, a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,5 % et des primes pour les bas et moyen salaires pour le 1er juillet 2023. Celle-ci s'ajoute à toutes les mesures récentes décidées par l'État, mais financées en tout ou partie par les Départements, qui avoisinent dorénavant les 3 milliards d'euros nets par an – avenant 43, revalorisation loi Taquet, Ségur, revalorisation catégories B et C.

« Cette annonce précipitée est donc une nouvelle atteinte à la libre administration garantie par l'article 72 de la Constitution. En réponse, les Département de France ont décidé, à l'unanimité, de ne pas participer aux Assises des finances publiques du 19 juin organisées par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics.

« Alors même que les associations d'élus alertent depuis des mois sur la nécessité, pour les collectivités, de disposer d'une visibilité sur leurs budgets et sur les difficultés qu'engendrerait une hausse inopinée de la rémunération des agents, le choix du Gouvernement place l'ensemble des collectivités devant le fait accompli.

« Dans un contexte d'inflation, le Département reste vigilant au pouvoir d'achat de ses agents et aussi au Code général des collectivités territoriales qui, en son article L1612-6, pose le principe selon lequel les collectivités doivent voter leurs actes budgétaires en équilibre réel, ce qui n'est pas le cas de l'État depuis de très nombreuses années.

« Ainsi, nous contestons cette méthode de travail et l'absence de vision pour la situation financière des collectivités départementales. Les recettes sont actuellement fragilisées, en raison de l'infléchissement des DMTO, et la marge de manœuvre fiscale est très faible.

« Nous réitérons notre besoin d'anticiper les dépenses de fonctionnement pour cadrer notre exercice budgétaire et, plus largement, que le Gouvernement garantisse une stabilité juridique, financière et fiscale, seule à même de permettre aux Départements de répondre aux nombreux défis actuels liés aux transitions écologiques et énergétiques, au vieillissement de la population et à la montée des précarités.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,**

« **Demande à Mme la Première ministre**, une réforme d'ampleur pour consolider la situation financière des collectivités départementales afin de permettre une libre autonomie comme le prévoit le texte constitutionnel. »

LOI DE CONCERTATION ET DE PROGRAMMATION FINANCIÈRE ET LOI CONSTITUTIONNELLE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** l'attente majeure des élus locaux qui souhaitent voir leur autonomie financière mieux garantie et appellent à une profonde réforme des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales ;

« **Considérant** la nécessité de véritablement associer les élus locaux et leurs représentants aux discussions budgétaires et d'assurer une prévisibilité suffisante de leurs ressources financières ; je renvoie, entre autres, au récent différend entre le Gouvernement et les associations d'élus – AMF, ADF, ARF – qui ont boycotté les Assises des finances publiques du 19 juin dernier ;

« **Considérant** l'absence de cadre retraçant les prévisions de recettes et de dépenses des collectivités territoriales ;

« **Considérant** l'intérêt d'intégrer à la réflexion les choix de politique publique sous-jacents à la répartition des ressources entre collectivités compte tenu de leur champ de compétences respectif ;

« **Demande à Mme la Première ministre :**

« **- la formalisation dans un texte législatif des évolutions des dotations de l'État et des perspectives d'évolution des principaux agrégats budgétaires des collectivités** – sans être prescriptif, un tel texte permettrait d'identifier des objectifs nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales par strate de collectivités. Il constituerait un point d'aboutissement des travaux de concertation sur les finances publiques indispensable entre État et collectivités.

« **- l'instauration d'une loi de finances des collectivités territoriales et de leurs groupements**, complémentaire des lois de finances de l'État (PLF) et de la sécurité sociale (PLFSS).

STATUT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Vœu présenté par M. Éric BODEAU
au nom du Groupe de la Gauche

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** - le rôle des 14 000 secrétaires de mairie des communes de moins de 3 500 habitants, qui constituent l'indispensable interface entre les habitants et les élus, et qui contribuent activement à une bonne gestion municipale en milieu rural ;

« **Considérant** le constat partagé d'un métier sous tension, touché par des difficultés de recrutement et qui nécessite une polyvalence importante et spécifique à certaines situations géographiques – montagne, littoral... –, économiques – touristique, agence postale communale... – et sociales ;

« **Considérant** l'actuelle pyramide des âges puisqu'un tiers des secrétaires de mairie partiront à la retraite à l'horizon 2030 ; le nombre croissant de postes à pourvoir – 1 900 postes ; la nécessité de leur garantir une rémunération et des conditions de travail à la hauteur des responsabilités assumées ;

« **Considérant** la forte évolution normative induisant une technicité accrue ; leur exposition aux incivilités et comportements de tous ordres ;

« **Considérant** le peu de lisibilité des missions et l'absence d'un cadre commun de cette profession qui manque d'attractivité, laissant de nombreux élus, principalement ruraux, dépourvus ;

« **Demande à Mme la Première ministre :**

« **- de se saisir de cette question** décisive pour le maintien des petites communes et la qualité du service public, et l'invite à prendre toutes les dispositions relatives au cadre d'emplois et ne relevant pas des compétences du législateur de nature réglementaire : conditions d'accès, grille indiciaire… ;

« **- de conforter la formation de ces agents** en instaurant une formation initiale commune et obligatoire, propre à l'ensemble des secrétaires de mairie, quel que soit leur statut – cette proposition, émanant du Sénat, mérite d'être consacrée dans la loi ;

« **- de renforcer l'ingénierie territorialisée**, notamment via le rôle conseil des Préfectures et des Directions déconcentrées de l'État, afin de sécuriser l'environnement professionnel des secrétaires de mairie dans leur rôle juridique auprès des élus. »

PROTECTION DES ÉLUS
CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES ET D'INCIVILITÉS

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** les pressions et stratégies de déstabilisation, anonymes ou à visage découvert, subies par de nombreux élus : intimidations physiques ou verbales, harcèlement sur les « réseaux sociaux », menaces de mort, manifestations sauvages, venant principalement de

groupuscules radicalisés et d'activistes d'extrême droite, comme ce fut le cas à Saint-Brevin-les-Pins, mais aussi à Callac (Côtes-d'Armor), à Bélâbre (Indre)... ;

« **Considérant** la démission de 1 300 maires depuis 2020 et le nombre de violences verbales et physiques contre les élus en constante augmentation : elles ont crû de 32 % en 2022, passant de 1 720 à 2 265 faits recensés, chiffres alarmants et symptomatiques du malaise qui règne chez les élus locaux et du délitement de la confiance entre élus et citoyens ;

« **Considérant** la circulaire du ministère de l'Intérieur de novembre 2021 qui donne instruction aux préfets de suivre avec une attention particulière les situations d'élus menacés ;

« **Considérant** la faiblesse de réaction de l'État face aux multiples alertes émises par de nombreux maires ces dernières années révélant les carences actuelles dans le suivi des situations individuelles ;

« **Considérant** l'absence de réforme créant un vrai statut de l'élu local permettant d'assumer sereinement ce mandat électif, tant pour les élus retraités que pour ceux exerçant une activité professionnelle ;

« **Demande à M. le ministre de l'Intérieur :**

« **- un renforcement significatif des moyens engagés** pour lutter contre les menaces et agressions. Les classements sans suite, faute de moyens d'enquête de police ou de gendarmerie, sont aujourd'hui la règle. Ils doivent devenir l'exception.

« **- la mise en place d'un réseau spécifique de protection et de conseil des élus** afin d'éviter l'enlisement de certaines situations locales, parallèle à la nécessaire réactivité de la sous-préfecture, de la préfecture ou du Parquet. Ce réseau pourrait prendre la forme d'une mission dédiée au sein de la direction générale des collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur, permettant une remontée d'informations rapide et des interlocuteurs directs pour tout élu qui en ferait la demande. » *(Les quatre vœux sont successivement adoptés.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous passons à la motion examinée par la deuxième commission.

Mme CHARTRAIN, Présidente de la deuxième commission. – Nous l'avons adoptée, en apportant une modification au troisième paragraphe où nous avons remplacé « pour obtenir » par « afin d'obtenir ». Au quatrième paragraphe, nous avons également supprimé le point pour le remplacer par une virgule, et donc modifié « département. En » en « département, en ».

Mme LA PRÉSIDENTE. – En êtes-vous d'accord ?... *(Assentiment général.)*

M. LOZACH. – Au dernier paragraphe, au lieu de « réitère son soutien », je propose « exprime son soutien ».

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, nous n'avions jamais exprimé officiellement son soutien. En êtes-vous d'accord ?... *(Assentiment général.)*

Cette motion est donc ainsi rédigée :

SOUTIEN DU CIRCUIT DU MAS DU CLOS

Motion présentée par M. Valéry MARTIN
Conseiller départemental d'AUBUSSON
Vice-président en charge des politiques territoriales

« Créé dans les années 1960, le Circuit du Mas du Clos (Saint Avit de Tardes) a été rendu accessible au public et aux constructeurs pour de la location et du développement commercial. Ce circuit, parfaitement intégré dans la campagne Creusoise, est réputé pour sa technicité avec une reconnaissance internationale.

« Le circuit a dû fermer en 2010 sur décision du Conseil d'État, car il n'était plus conforme à la législation de sécurité en vigueur.

« Sous l'impulsion d'Alexandre BARDINON, le petit-fils du créateur du site, le circuit a fait l'objet de travaux d'aménagements pour respecter les normes environnementales (zone Natura 2000) et les normes sécuritaires, afin d'obtenir son homologation le 17 octobre 2022.

« Dès les premiers roulages, l'activité du circuit a reboosté l'économie touristique du bassin d'AUBUSSON et au-delà celle du département, en particulier, pour la restauration, les commerces et les hébergeurs locaux qui soutiennent fortement sa réouverture.

« Aujourd'hui, nous devons faire face à une ultra-minorité qui aspire à une Creuse sous cloche et s'oppose à toute forme d'activité non conforme à son idéologie. Cette confrontation affichée aux arrêtés préfectoraux est en contradiction totale avec la politique touristique du Conseil départemental.

« Nous accompagnons, en effet, une offre touristique variée et ambitieuse dans les domaines de la culture, de la nature, du patrimoine et de tous les sports. Le circuit du Mas du Clos s'intègre à nos atouts d'excellence comme l'Étang des Landes, la Cité Internationale de la Tapisserie ou la Scène nationale d'Aubusson.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023

« exprime son soutien au Circuit du Mas du Clos et **demande au ministère de l'Intérieur,** qui a validé l'homologation du circuit, de rester vigilant face à des individus en groupe réduit qui souhaitent déconstruire notre politique d'attractivité. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux motions examinées en troisième commission.

La troisième commission a consulté Mme Armelle MARTIN à propos de sa motion d'urgence relative à l'avenir des Missions locales, non que nous ne soyons pas d'accord avec

la demande finale, mais plutôt avec le contenu motivé de la motion. Mme Armelle MARTIN ne souhaitant pas la modifier, le Groupe de la Majorité départementale ne la votera pas.

Cette motion, je vous le rappelle, est ainsi rédigée :

AVENIR DES MISSIONS LOCALES

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN au nom du Groupe de la Gauche

« La Mission locale de la Creuse met en œuvre le service public de l'accompagnement socio-professionnel et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans. Elle prend en charge 1 500 jeunes, grâce à 32 salariés. Elle pilote un projet territorial et partenarial, favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi, en partant de leurs ressources, centres d'intérêt, compétences, projets, en lien avec les partenaires et en prise directe avec le contexte socio-économique local. Elle met en œuvre le droit à l'accompagnement de tous les jeunes pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'accès aux droits, en mobilisant les différents outils des politiques publiques comme le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, le contrat d'engagement jeunes, les parcours emploi compétences, la formation des jeunes.

« Les Missions locales mènent des actions basées sur un accompagnement global – santé, logement, mobilité, orientation – pour et avec plus d'un million de jeunes au niveau national, dont 100 000 en Nouvelle-Aquitaine. Elles fournissent une offre sur-mesure. Leur forte implication dans les territoires fait l'unanimité, par exemple leur capacité à « aller vers » les publics dits invisibles, empêchés ou touchés par le « non-recours ».

« Cependant, la préfiguration relative à France Travail prévoit que les Missions locales prennent l'appellation « France Travail Jeunes » en 2024, sans pour autant maintenir l'exclusivité et l'autonomie qui fondent leur efficacité.

« Les salariés des Missions Locales perçoivent ces perspectives comme une volonté de se substituer à eux en les plaçant dans chaque département sous la tutelle d'un « Comité France Travail ». À cette fin, une logique centralisatrice et technocratique est mise en avant par le Gouvernement : celle d'un impératif de « partage des offres de services, de développement de communs numériques, physiques et méthodologiques », notamment au moyen d'algorithmes de repérage, d'orientation et d'accompagnement, censés fluidifier les prises en charge autour d'un guichet toujours plus digitalisé pour gérer des flux.

« Ces inquiétudes sont confirmées, par suite du dépôt, le 7 juin dernier, du projet de loi portant création de France Travail et instaurant de nouvelles contraintes administratives pour l'attribution du RSA.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« **Demande à Mme la Première ministre** d'assurer la préservation de l'autonomie et des savoir-faire des Missions locales et de garantir la pérennité sur le territoire de ce service public de proximité exemplaire. » *(La motion n'est pas adoptée.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Les deux autres motions examinées en troisième commission ont reçu un avis favorable et n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Je vous les rappelle.

MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SCOLAIRE

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** la mise en œuvre du plan France Ruralités présenté par Mme la Première ministre, le 15 juin dernier ;

« **Considérant** que dans le volet "Égalité des chances et Éducation", ledit plan acte "un engagement à donner une vision à trois ans sur l'évolution de la carte scolaire en associant en amont systématiquement les élus locaux et en créant une instance départementale qui réunira l'État et les élus pour renforcer la cohérence des politiques publiques et construire avec les élus les meilleures réponses pour leurs territoires." ;

« **Considérant** que cette concertation sur trois ans correspond à une demande forte exprimée par l'AMAC (Association des maires et adjoints de la Creuse) ;

« **Considérant** que la jeunesse a été retenue comme l'une des grandes priorités du Plan Particulier pour la Creuse 2 ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« **Demande à Mme la Rectrice de l'Académie de Limoges** de reconsidérer en urgence et dans la concertation la carte scolaire pour la Creuse. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Motion d'urgence présentée par Mme Armelle MARTIN
Conseillère départementale du canton de

« Créé en 1985, le lycée professionnel concerne 600 000 élèves. Il s'apprête à subir l'une des réformes les plus importantes de ces dernières décennies. Jusqu'à présent, le bac professionnel devait participer à l'objectif de démocratisation scolaire, c'est-à-dire permettre aux élèves de poursuivre des études dans le supérieur tout en découvrant le monde du travail.

« Chacun peut partager le constat qu'un renforcement de la voie professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire sont indispensables afin de revaloriser ces formations et faire en sorte qu'elles soient davantage perçues comme des parcours de réussite, de découverte, de passions ou d'innovation. Cependant, les récentes annonces gouvernementales suscitent l'inquiétude.

« Élèves, parents et enseignants s'alarment d'une possible aggravation des inégalités sociales et territoriales dont souffre déjà le lycée professionnel, d'une rupture d'égalité républicaine entre la voie générale et la voie professionnelle en raison d'un renoncement à former des citoyens pour former uniquement des travailleurs, et enfin d'une remise en cause du statut des professeurs.

« Au projet d'un doublement de la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) au détriment des enseignements généraux et des savoirs fondamentaux, s'ajoutent des projets de sectorisation des formations selon le bassin d'emploi. Ces sectorisations viendront restreindre le choix de formations et de réorientation offert aux élèves, au risque de constituer une forme d'assignation aux précarités et aux seuls besoins immédiats des secteurs économiques en pénurie de main-d'œuvre. Cette assignation géographique reproduira ou amplifiera les inégalités de développement culturel et territorial. En outre, la logique économique contribuera à faire « glisser » l'enseignement professionnel et sa vocation éducatrice ou émancipatrice vers l'apprentissage.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

« **- de construire** le projet de réforme des lycées professionnels en concertation avec les Régions et les enseignants afin de faire de la voie professionnelle un véritable ascenseur social et territorial ;

« **- de veiller** à ce que chaque lycéen concerné dispose de compétences académiques solides lui permettant de progresser et d'évoluer tout au long de sa vie professionnelle. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au vœu et à la motion d'urgence examinés en quatrième commission.

M. MARSALEIX, président de la quatrième commission. – Ils n'ont fait l'objet d'aucune modification. L'avis de la commission a été unanimement favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous les rappelle donc.

PÉRENNISATION ET RÉFORME DES ZONES DE REVITALISATION RURALE

Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH
Au nom du Groupe de la Gauche

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en assemblée plénière le 23 juin 2023,**

« **Considérant** la phase transitoire du dispositif ZRR, actuellement en vigueur s'achevant fin 2023 ;

« **Considérant** la nécessité du maintien d'une politique nationale en faveur des espaces ruraux fragiles et le besoin de refonder ce dispositif afin de l'adapter aux spécificités territoriales ;

« **Considérant** qu'actuellement, 17 662 communes sont classées en ZRR mais représentent seulement 14 % de la population, alors que plus d'un tiers de la population française vit dans les territoires ruraux selon l'INSEE ;

« **Considérant** à la fois l'attachement des acteurs à ce dispositif et la forte sensibilité – notamment des élus locaux – aux ZRR, perçues comme la reconnaissance d'une fragilité particulière des territoires ruraux, l'expression de la solidarité nationale et un point d'appui pour le développement local ;

« **Considérant** les annonces faites par Mme la Première ministre, le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, allant dans le sens d'une pérennisation du dispositif et d'une réforme globale instaurant un système de double zonage en fonction de la déprise constatée ;

« **Considérant** l'apport de ce dispositif pour l'attractivité et l'activité économique de la Creuse aussi bien en matière d'exonérations que de dotations ;

« Demande à Mme la Première ministre :

« - de retenir, pour le classement d'une commune en ZRR, les critères de densité de population et de revenu médian par habitant ; une révision du zonage tous les dix ans afin de tenir compte de l'évolution démographique et du revenu par habitant (selon les critères de l'INSEE) ;

« - l'application des critères à l'échelle communale et la pérennisation du dispositif ;

« - de classer en ZRR les communes des départements de moins de 200 000 habitants dont la population a diminué au cours des dix dernières années ;

« - le maintien d'une base élargie du dispositif initial ; d'affiner les critères de déclenchement ZRR en instituant deux niveaux de classement : les ZRR « de premier niveau » qui se verraient bénéficier de l'ensemble du dispositif et les ZRR « + » qui bénéficieraient de mesures complémentaires basées sur des critères de fragilité, tels que l'évolution démographique et la faiblesse du potentiel fiscal des communes. » *(Adopté à l'unanimité.)*

MISE EN ŒUVRE DU ZAN

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER

au nom du Groupe de la Gauche

« La mise en œuvre du ZAN à l'horizon 2050 et, notamment, de la réduction de moitié d'ici à 2030 du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers constituent des objectifs de sobriété foncière et de préservation environnementale bienvenus. Cependant, la situation particulière de la Creuse nécessite une évolution du cadre d'application du ZAN afin que la répartition des efforts prenne en compte les fragilités territoriales. L'objectif de sobriété foncière ne doit pas nuire au développement des territoires ruraux fragiles.

« En effet, le département reste dépourvu de schéma de cohérence territoriale (SCoT). Dans ce cadre, la crainte est grande que le SRADDET devienne un « super-SCoT » directement opposable, imposant une distribution précise des efforts en matière de consommation d'espace, créant de fait un marché ou des quotas des droits à construire, face auxquels certaines grandes collectivités urbaines, notamment les métropoles, pourraient peser davantage que d'autres.

« Aussi, à l'heure de la mise en œuvre du PPC 2, la Creuse doit impérativement bénéficier de vraies mesures d'accompagnement, d'équité et de différenciation lui assurant des perspectives d'avenir claires.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 juin 2023,

« Considérant qu'une application aveugle et recentralisatrice du ZAN pénaliserait nos communes les plus en difficulté démographique qui sont les moins consommatrices en foncier depuis longtemps ;

« **Considérant** que l'accueil et le logement sont deux enjeux majeurs de notre département et que les zones rurales ne doivent pas devenir des variables d'ajustement des politiques publiques ;

« Demande à Mme la Première ministre :

« **de mettre en place des mécanismes correcteurs** des inégalités territoriales et d'assurer aux communes rurales creusoises la préservation d'un droit à construire et à aménager, en laissant à la libre appréciation de leurs élus une surface minimale garantie fixée à un hectare ;

« **de soutenir financièrement les communes** pour la réhabilitation du bâti, par exemple via les OPAH-RR (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat pour la Revitalisation Rurale) ;

« **d'œuvrer pour sauvegarder nos exploitations agricoles** et permettre l'implantation de structures nouvelles adaptées aux enjeux climatiques en prévoyant que les surfaces occupées par les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole seront considérées comme non artificialisées ;

« **d'œuvrer pour optimiser le potentiel que représentent les friches** en vue d'être soit réinvesties, soit renaturées, en communiquant aux territoires un état exhaustif et documenté des terrains disponibles avec le détail de leur localisation, leur nature ainsi qu'une estimation des coûts des opérations de renaturalisation ;

« **de ne pas retenir les surfaces en herbe** autour des constructions dans les surfaces réputées artificialisées ;

« **d'abonder les aides à la réhabilitation** de l'habitat ancien. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé. Je vais donc clore cette séance plénière.

Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-neuf heures quarante.